



L'OBSERVATOIRE DE
L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
O A P

*Stratégies émergentes de mobilisation de
l'infrastructure collective d'appui au
développement économique du milieu*

*Rapport présenté à
Développement économique Canada*

Québec
Mars 2001

TABLE DES MATIERES

Avant-propos _____	i
Sommaire _____	1
Introduction _____	3
Chapitre 1 : Éléments conceptuels et méthodologiques _____	7
1.1 Les acteurs du développement _____	7
1.2 Le contenu des interventions _____	9
1.2.1 Les tendances dans les interventions _____	10
1.2.2 Les niveaux et les types de mesures _____	11
1.3 Le « milieu » : une source collective et intangible de développement _____	15
1.4 Les éléments méthodologiques _____	16
Chapitre 2 : Portraits nationaux et tendances concernant les programmes d'aide au développement économique régional _____	19
2.1 Allemagne _____	19
2.2 Australie _____	21
2.3 Belgique _____	22
2.4 États-Unis _____	24
2.5 France _____	26
2.6 Royaume-Uni _____	28
2.7 Suisse _____	30
2.8 Union Européenne _____	31
2.9 Éléments de synthèse _____	33
Chapitre 3 : Les mécanismes de mobilisation _____	37
3.1 Les partenariats _____	37
3.2 Les réseaux _____	42
3.3 La démonstration et l'assistance technique _____	42
3.4 L'étalonnage des performances (<i>benchmarking</i>) _____	43
3.5 Les pépinières technologiques, les centres d'excellence et les parcs technologiques _____	43
3.6 Les mécanismes de consultation/concertation _____	44
3.7 La coopération entre niveaux de gouvernements _____	45
3.8 La veille économique et le transfert des connaissances _____	46
3.9 Les éléments de synthèse _____	46
Chapitre 4 : Enquête sur le rôle de l'État dans le développement économique _____	49
4.1 La présentation de l'enquête _____	49
4.2 La redéfinition du rôle de l'État _____	49
4.3 Les nouveaux outils d'intervention de l'État _____	51
4.4 Le rôle des groupes intermédiaires _____	53
4.5 Le développement des partenariats _____	54
4.6 Les tendances marquantes dans le développement économique _____	55
4.7 Conclusion : pour un État stratégique, partenaire et solidaire des régions _____	57
Conclusion _____	59
Bibliographie _____	61
Annexe 1 – Description des programmes par pays _____	67
Annexe 2 - Méthodologie et résultats statistiques de l'enquête _____	99

AVANT-PROPOS

Cette étude fait suite à un mandat confié à l'Observatoire de l'administration publique par Développement économique Canada (DEC). Le mandat consistait à procéder à une activité de veille synthèse et à consulter un certain nombre d'experts internationaux sur les « Stratégies émergentes de mobilisation de l'infrastructure collective d'appui au développement économique du milieu ». Plus précisément, il visait à fournir à Développement économique Canada un éclairage sur :

- les tendances dans la conception et la prestation des politiques et des programmes touchant le développement économique régional dans quelques pays de l'OCDE;
- les mécanismes de mobilisation de l'infrastructure collective d'appui au développement économique du milieu;
- les enjeux que ces nouveaux rapports engendrent pour l'État et ses partenaires.

L'étude a été réalisée par Jacques Auger et Yvon Pomerleau respectivement professeur associé et attaché de recherche à l'Observatoire, Nicolas Charest, agent de recherche, Claudie St-Hilaire et Erick-Noël Bouchard, assistants de recherche, sous la supervision de Serge Belley, professeur et directeur de l'Observatoire de l'administration publique. La mise en page finale du document a été réalisée par Danielle Landry.

Les auteurs expriment leurs remerciements à MM. Hervé Duff et Patrice Ouellet de Développement économique Canada pour leurs conseils et leur collaboration apportés à la réalisation de cette étude.

SOMMAIRE

La façon dont les gouvernements des pays industrialisés interviennent dans la société en général et le développement économique en particulier s'est beaucoup transformée au cours des dernières années. L'état des finances publiques, les résultats plus ou moins probants de leurs interventions, les contraintes posées par certains accords internationaux et les pressions de la société civile sont au nombre des facteurs qui contribuent à freiner la propension naturelle des gouvernements à intervenir dans le développement social et économique.

En matière de soutien aux entreprises et au développement économique régional, les gouvernements n'ont pas mis fin à leurs interventions mais la tendance générale observée est qu'ils agissent autrement. Leur action est le plus souvent ciblée et davantage accompagnatrice et mobilisatrice que régulatrice des décisions de développement prises par les autres agents économiques, privés et publics.

La présente étude est divisée en quatre chapitres. Le premier chapitre présente les éléments conceptuels et méthodologiques qui ont guidé le recueil et l'analyse des informations. Le modèle conceptuel qui y est décrit place les acteurs et les mécanismes de mobilisation par lesquels ils interagissent au centre de la dynamique du développement économique, soit à l'interface entre les programmes mis en œuvre par les gouvernements et les milieux où programmes, acteurs et mécanismes de mobilisation se combinent pour impulser des projets et produire des actions de développement.

Le chapitre deux consiste en une recension, dans le domaine du développement économique, des principaux programmes de soutien aux entreprises administrés par les gouvernements nationaux des sept pays suivants : l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Suisse. L'étude s'attarde aussi aux programmes administrés par l'Union européenne. À l'aide des concepts de variété, d'intensité, de centralisation et de territorialisation, nous avons comparé les tendances nationales concernant ces programmes. Le portrait d'ensemble qui se dégage est qu'il existe une grande variété de programmes, allant de l'aide directe aux entreprises au soutien au développement de partenariats en passant par l'aide conseil et l'information aux entreprises. On note par ailleurs la tendance, dans la plupart des pays, à accorder un rôle plus grand aux administrations décentralisées et aux groupes intermédiaires dans la prestation des services aux entreprises. Enfin, si l'évaluation des programmes d'aide au développement économique est globalement en augmentation, peu de pays en font une pratique systématique.

Le chapitre trois porte, quant à lui, sur les mécanismes nouveaux de mobilisation mis en place ou soutenus par les gouvernements nationaux pour promouvoir le développement économique du milieu. La tendance observée dans la plupart des pays est de mettre l'accent sur des programmes qui favorisent la création et le renforcement des réseaux et des partenariats entre les acteurs privés, publics et le tiers secteur et de l'animation-concertation des milieux dans le but de faire de ceux-ci des « milieux innovateurs ». Si les programmes plus traditionnels de soutien aux entreprises sont encore un peu partout

présents, ils coexistent désormais avec une série d'autres programmes plus novateurs reflétant mieux les transformations en cours des économies nationale et internationale. Des économies qui sont de plus en plus imbriquées et qui reposent de plus en plus sur le capital savoir et les nouvelles technologies de l'information et des communications.

Le chapitre quatre, enfin, présente les résultats d'une enquête menée au cours de l'hiver 2000 auprès d'experts (praticiens et théoriciens) internationaux sur le rôle de l'État dans le développement économique régional. Cette enquête, réalisée par questionnaire, visait notamment à valider un certain nombre d'hypothèses sur les tendances émergentes dans l'aide gouvernementale au développement économique. Les résultats montrent, en même temps que s'opère une redéfinition du rôle de l'État, une tendance forte à souhaiter que l'État joue ou continue de jouer un rôle crucial dans les domaines liés à l'éducation, à la formation, à la recherche et au développement ainsi qu'à la circulation de l'information. Les répondants sont également nombreux à souhaiter le renforcement de la coopération intergouvernementale (gouvernance verticale) et la mise en place de mécanismes variés de mobilisation des acteurs locaux et régionaux (gouvernance horizontale) dans la perspective d'un soutien concerté au développement économique du milieu.

INTRODUCTION

Le rôle des États s'est considérablement modifié au cours des dernières années tant sur le plan de leurs responsabilités que sur celui de leurs modes d'intervention. Parmi les principaux facteurs responsables de ces changements, mentionnons les pressions économiques, les courants idéologiques, les progrès technologiques et les pressions de la société civile.

Comment les pays de l'OCDE se sont-ils ajustés à ces changements ? Ces derniers ont-ils contribué à l'émergence de modèles innovateurs d'intervention gouvernementale en matière de développement économique en général et de développement régional en particulier ? Pour répondre adéquatement à ces questions, il importe, en premier lieu, de dégager quelques constats et tendances de portée plus générale.

Le rôle de l'État dans les pays de l'OCDE : constats et tendances

Le ralentissement de la croissance économique dans la majorité des pays de l'OCDE à partir du début des années 90 s'est accompagné d'une dégradation structurelle des finances publiques.

Pour rétablir l'équilibre, les gouvernements se sont engagés dans une réforme du secteur public qui les a conduits à s'interroger sur le rôle de l'État, le fonctionnement et la taille de l'appareil administratif et sur les modes de prestation et de gestion des services publics. L'objectif principal à l'origine de cette remise en question était d'améliorer l'efficacité et le rendement de l'État. Pour ce faire, les administrations publiques ont identifié un ensemble d'ajustements susceptibles de rendre plus efficaces et plus efficientes les activités du secteur public.

En matière de développement économique régional, deux types principaux d'ajustements ont été observés soit :

- 1^e) Le transfert de responsabilités vers d'autres paliers gouvernementaux;
- 2^e) Le développement de la capacité des groupes intermédiaires à vocation économique à fournir des services aux entreprises ou aux entrepreneurs.

Le transfert de responsabilités vers d'autres paliers gouvernementaux

Dans une enquête réalisée, en 1997, par l'Observatoire de l'administration publique (1998) sur les réformes de l'administration publique à travers le monde, 90 % des répondants ont affirmé que leur pays avait la volonté de diminuer le rôle de l'État. Pour y parvenir, les mesures les plus fréquemment citées étaient, par ordre d'importance : la privatisation, l'allègement de la réglementation, la décentralisation et le partenariat avec le secteur privé.

L'OCDE (1997f) identifie, de son côté, la clarification des responsabilités des organismes publics décentralisés et le renforcement de la coordination par le gouvernement central

comme des objectifs majeurs pour les gouvernements des pays membres. Si plusieurs fonctions sont dévolues à des organismes décentralisés, le rôle du gouvernement central est appelé à changer et doit être, par conséquent, redéfini.

L'OCDE considère que les organes centraux doivent chercher à mieux coordonner les orientations stratégiques des institutions décentralisées. Pour réaliser cette coordination, le gouvernement central doit favoriser l'échange d'informations entre ces organismes. Pour y parvenir, la mise en place de réseaux horizontaux, traitant de questions transversales, s'avère un moyen judicieux. L'OCDE identifie aussi la volonté de cohérence entre les politiques des différents niveaux d'administration comme une tendance majeure dans les pays membres. Cette volonté est d'autant plus marquée que les organes centraux et les institutions déconcentrées se proposent d'agir dans une « démarche de partenariat ». L'OCDE suggère que l'établissement de partenariats doit être une voie à poursuivre pour les États afin qu'ils atteignent, par l'entremise des modes alternatifs de prestation de services, leurs objectifs sociaux et économiques.

Selon la Banque Mondiale (1997), le partenariat constitue un levier d'action pour augmenter la capacité d'agir de l'État. Par un recours judicieux et efficace au partenariat, le secteur public peut mieux répartir et utiliser ses ressources et, de cette façon, augmenter sa capacité d'action. La Banque Mondiale signale aussi que le rôle de l'État en matière de développement doit se faire en collaboration avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Elle souligne qu'un développement par l'État seul est impossible à réaliser – les expériences du passé le prouvant – et qu'un développement sans la participation de l'État l'est tout autant. Les partenariats semblent ainsi inévitables dans une perspective de réduction et d'un meilleur ciblage des interventions étatiques.

Le développement des groupes intermédiaires

La croissance économique fait partie intégrante de la réforme du secteur public. L'idée dominante est d'accroître la capacité des économies à répondre aux changements de leur environnement technologique et concurrentiel. Pour donner suite à cette orientation, les gouvernements se sont donné comme objectif d'améliorer la performance du secteur privé en travaillant, entre autres, en étroite collaboration avec les groupes intermédiaires à vocation économique.

Les groupes intermédiaires à vocation économique sont des organismes sans but lucratif dont la mission première est de livrer des services aux entreprises ou aux entrepreneurs. Ces groupes favorisent le développement économique de leur industrie, de leur région ou du « pays » dans son ensemble par la prestation de services spécialisés aux entreprises et l'intégration aux réseaux d'entreprises. Ils prennent assise sur la participation d'individus très engagés dans un domaine ou une collectivité et se définissent sur la base d'une mission d'entraide ou d'intervention plutôt que dans un rôle de représentation d'intérêts (Bherer, Desaulniers, Lebouc, 1998).

Dans une étude sur les réformes administratives dans les pays de l'OCDE, l'Institut d'administration publique du Canada (Armstrong et Lenihan, 1999) identifie quatre forces

motrices qui poussent les gouvernements à recourir aux partenariats incluant la collaboration avec les groupes intermédiaires :

- les citoyens veulent que les gouvernements collaborent davantage et qu'ils élaborent des stratégies et des programmes transparents et susceptibles d'engager vraiment les partenaires;
- les pratiques de gestion empruntées au secteur privé ont montré que le gouvernement n'est pas nécessairement l'unique fournisseur des services publics et qu'il est possible « de faire plus avec moins », de livrer les services de façon non conventionnelles et de mesurer le rendement;
- les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information ont abouti à une plus grande démocratisation de l'accès à l'information, ainsi qu'à l'adoption de nouveaux modes de prestation de services;
- l'interdépendance de plus en plus complexe des politiques, programmes et règlements entre les paliers de gouvernement a convaincu les groupes intermédiaires et les gouvernements qu'ils ont besoin d'une gestion plus efficace des programmes publics à frais partagés.

Au cours des dernières décennies, les gouvernements ont apporté leur soutien au développement des entreprises ou aux entrepreneurs sous différentes formes. Du début des années 1970 à la fin des années 1980, c'est le soutien direct aux services d'appui qui a eu la faveur des gouvernements; ils ont d'abord mis l'accent sur la formation et le développement technologique pour ensuite accroître la gamme des services qui ont bénéficié d'un soutien direct.

La situation économique, particulièrement après la récession de 1990-1991, et la lente reprise de la croissance ont amené les gouvernements à revoir leurs interventions. Ce nouveau courant vise notamment à laisser aux acteurs régionaux (entreprises privées, coopératives ou organismes à but non lucratif) la responsabilité de produire les services dont ils peuvent s'occuper de façon plus efficace. Ces nouvelles façons de faire soulèvent cependant plusieurs questions d'ordre théorique et pratique dans le cas des groupes intermédiaires (Bherer, Desaulniers, Lebouc, 1998) :

- Comment réagir à la diversité des partenaires éventuels?
- Comment s'assurer de leur capacité à bien gérer les deniers publics qui leur sont confiés?
- Comment s'assurer de la qualité des services qu'ils rendent en lieu et place des services gouvernementaux?
- Comment mesurer la performance globale de ces organismes?
- Comment renforcer la reddition de compte de ces organismes envers les citoyens?
- Comment contrôler l'action des partenaires tout en respectant leur autonomie?

La présente étude a été réalisée avec comme toile de fond les transformations qui ont marqué le rôle de l'État dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Elle traite des enjeux et des défis que soulèvent ces transformations du point de vue des politiques et des programmes conçus et mis en œuvre par les gouvernements en matière de soutien au développement économique des milieux. Elle comprend quatre parties.

La première partie expose les éléments conceptuels et méthodologiques qui ont guidé le recueil et l'analyse de l'information. La deuxième partie présente, pour sept pays et pour l'Union européenne, un portrait actuel et les tendances concernant les mesures gouvernementales d'aide aux entreprises et au développement économique du milieu. La troisième partie décrit, quant à elle, les divers mécanismes de mobilisation mis en œuvre dans les pays étudiés pour inciter les acteurs locaux à s'impliquer plus activement et stratégiquement dans le développement économique de leur milieu. Enfin, dans la quatrième partie sont présentés et analysés les résultats d'une enquête réalisée auprès d'experts internationaux visant à connaître leurs perceptions quant au rôle de l'État dans le développement économique et quant aux modes d'intervention utilisés à cette fin.

CHAPITRE 1 : ÉLÉMENTS CONCEPTUELS ET METHODOLOGIQUES

Le développement économique est un phénomène complexe. Il est fait d'acteurs publics et privés qui décident et agissent en fonction d'une information variée plus ou moins riche dans des milieux socioculturels faits eux-mêmes de contraintes et d'opportunités. Le développement est donc le produit d'un système d'acteurs dont les comportements, bien que vus souvent comme la résultante d'intérêts et de choix individuels et rationnels, montrent bien que les pays développés sont entrés dans des économies dites de variété et d'apprentissage. Pour modéliser cette nouvelle économie, il importe, selon Storper (1997, p. 13) :

de comprendre les modes d'action dont elle est le résultat en analysant les conventions qui rendent possible la coordination d'acteurs dans les activités de production incorporant un haut degré de réflexivité. Ces modes d'action exprimeraient la diversité et l'hétérogénéité de la coordination économique d'aujourd'hui, au sein d'une économie capitaliste plus intégrée et plus étendue que jamais.

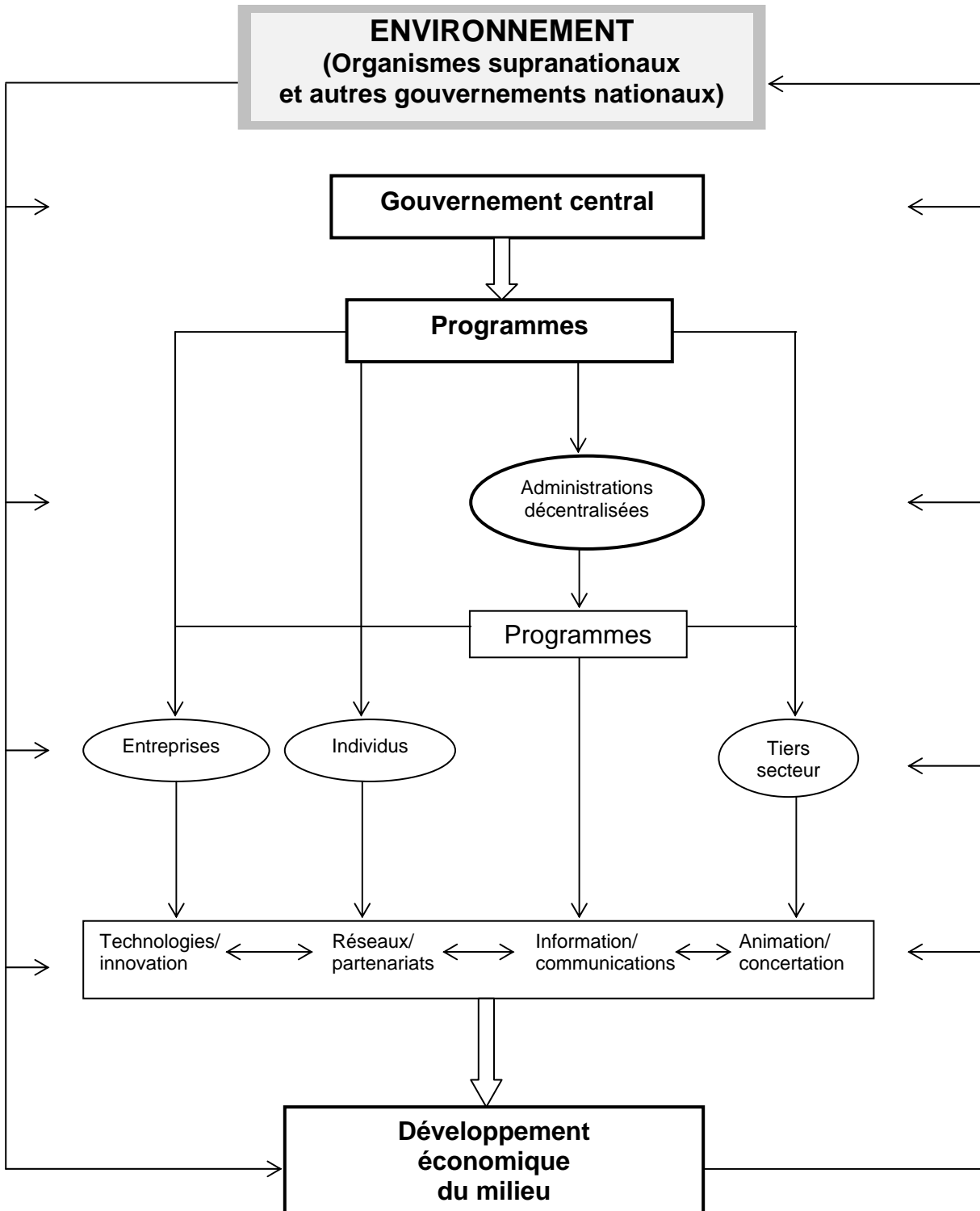
Quels sont donc les acteurs du développement? Comment les gouvernements agissent-ils pour soutenir et favoriser le développement économique? Dans une optique de gouvernance territoriale ou, si l'on préfère, de coordination socioéconomique territoriale, quels sont les mécanismes et les conditions qui permettent une mobilisation efficace des acteurs et partant de l'infrastructure collective d'appui au développement économique du milieu? Voilà les trois questions centrales qui délimitent le cadre conceptuel de cette étude.

1.1 Les acteurs du développement

Outre les gouvernements nationaux, qui conçoivent et gèrent des politiques et des programmes de développement économique, on peut distinguer quatre catégories d'acteurs participant à divers titres et degrés au développement économique : les entreprises, les individus, les administrations décentralisées (par rapport aux gouvernements nationaux) et le tiers secteur (voir le schéma 1). On pourrait ajouter à cette liste les organismes supranationaux comme l'Union européenne dont les décisions et les actions ont des impacts directs et indirects sur le développement économique des pays membres. Ces organismes, comme l'ensemble des autres gouvernements nationaux, font partie de l'environnement de tout gouvernement national.

Les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales ou qu'elles appartiennent au secteur primaire, secondaire ou tertiaire, sont souvent considérées comme le moteur du développement, celles qui créent la richesse. C'est pourquoi les gouvernements ont souvent tendance à concevoir leurs programmes d'aide en fonction des besoins de financement, de main-d'œuvre ou d'expertise (aide-conseil, technologies) des entreprises ou, en amont, des personnes désireuses de se « lancer en affaires ». Comme on verra plus loin, le développement économique n'est pas que l'affaire des entreprises et des entrepreneurs; leurs succès et leurs échecs dépendent largement de la dynamique collective qui caractérise le milieu dans lequel se prennent leurs décisions.

Schéma 1 : Système d'acteurs et dynamique économique du milieu



L'entreprise, comme personne morale et comme organisation produisant des biens ou des services, ne peut fonctionner sans l'apport d'individus ou de personnes physiques. Celles-ci sont des employés, des consommateurs, des demandeurs d'emploi et des citoyens contribuables. L'intervention de l'État en matière de développement économique concerne donc aussi les individus : c'est le cas, par exemple, des programmes visant l'adaptation et la qualification de la main-d'œuvre ou encore le soutien aux chômeurs. C'est aussi le cas des programmes s'adressant aux entrepreneurs comme individus. On pense ici aux programmes visant le soutien au démarrage d'entreprises, lesquels se situent en amont des programmes destinés à l'entreprise elle-même.

Pour atteindre une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de ses programmes, le gouvernement central peut faire appel aux administrations décentralisées, qui incluent les gouvernements intermédiaires (les Länder en Allemagne ou les États aux États-Unis) et les administrations locales et régionales. Plus proches des bénéficiaires, actuels et potentiels, les administrations décentralisées sont susceptibles d'avoir une meilleure connaissance des milieux et peuvent être mieux à même d'offrir une prestation adaptée des divers programmes conçus et financés par les administrations centrales ou nationales.

Les administrations décentralisées n'agissent pas seulement comme agents-relais des gouvernements nationaux. Ils peuvent aussi concevoir et financer eux-mêmes des programmes pour suppléer ou compléter l'intervention des gouvernements supérieurs. De nombreuses expériences tant en Europe qu'en Amérique du Nord ont montré le rôle important que peuvent jouer les gouvernements locaux dans le développement économique local (Tremblay et Fontan, 1994).

Aux entreprises, individus et administrations décentralisées s'ajoutent enfin les acteurs qui composent le tiers secteur. Il s'agit ici de l'ensemble des organismes à but non lucratif dont la mission et l'action visent le soutien au développement économique local ou encore dont la collaboration peut être bénéfique, voire indispensable, à la promotion ou à la réalisation de projets spécifiques ou structurants de développement. On pense ici à la participation des groupes intermédiaires que sont les chambres régionales ou locales de commerce et d'industrie, les syndicats ou encore les universités, ou des organismes de services spécialisés. Les tendances observées au cours des dernières années dans les pays de l'OCDE montrent d'ailleurs la présence accrue de ces groupes dans les programmes d'appui au développement économique (Julien, 2000; OCDE, 2000).

1.2 Le contenu des interventions

Comment qualifier l'intervention des gouvernements? Sur quoi peuvent-ils agir pour influencer le comportement des autres acteurs? Ces questions renvoient au contenu des interventions économiques, c'est-à-dire à ce qui caractérise les politiques et les programmes gouvernementaux. On distinguera d'abord ici les grandes tendances qui marquent les programmes d'intervention économique dans les pays de l'OCDE et ensuite les niveaux et les types d'action auxquels renvoient ces programmes.

1.2.1 Les tendances dans les interventions

L'Observatoire européen des PME identifie, dans son sixième rapport annuel, cinq tendances majeures en matière de développement de politiques nationales. Ces tendances concernent l'environnement des entreprises, l'environnement financier, l'internationalisation et les services d'information, l'innovation et la R-D, l'emploi, la formation et la stimulation de l'esprit d'entreprise et l'encouragement de la culture d'entreprise. L'Observatoire ajoute que « pour ce qui est des méthodes d'aide, la tendance est de combiner les aides financières avec des aides en nature » (Observatoire européen des PME, 2000).

Quant à l'OCDE, elle observe une diminution, au cours des dernières années, des aides générales à l'investissement au profit de programmes plus spécifiques comme le développement régional, la recherche-développement et l'aide aux exportations.

Une étude de l'OCDE, réalisée en février 1998, identifie les tendances suivantes en regard du nombre de programmes et des dépenses qui y sont consacrées :

Programmes	%	Dépenses	%
1- Les PME	24,6	1- Les programmes régionaux	30,7
2- La R-D et l'innovation technologique	19,1	2- La R-D et l'innovation technologique	18,9
3- Les programmes régionaux	14,9	3- L'exportation	16,6
4- L'investissement	10,6	4- Les PME	8,6
5- L'aide sectorielle	10	5- L'aide sectorielle	7,8
6- L'exportation	8,1	6- L'aide d'urgence	7,3
7- L'aide d'urgence	3,7	7- L'investissement	5,9
8- L'environnement	4,7	8- L'énergie	3,3
9- L'énergie	4,3	9- L'environnement	0,8

Source : (OCDE, 1998d)¹.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la recherche fondamentale à long terme perd du terrain par rapport aux activités de R-D à court terme. Si les effets peuvent être positifs à court terme, la situation, estime l'OCDE (1998e), est inquiétante pour l'avenir.

L'OCDE fait remarquer également que « les obstacles imposés aux entreprises à capitaux étrangers, en tant que moyens de limiter l'accès aux aides publiques, ont perdu de leur importance ». Aussi, les aides de financement relèvent généralement des institutions intermédiaires (OCDE, 1996b).

¹ Ces données portent sur l'industrie manufacturière des pays de l'OCDE en 1993.

1.2.2 Les niveaux et les types de mesures

Les différents niveaux d'action sur lesquels les gouvernements peuvent intervenir pour soutenir les entreprises et les diverses modalités de leurs interventions sont nombreux. Dans le but de simplifier la présentation, nous avons regroupé ces modalités sous trois niveaux :

1^{er} niveau : l'environnement de l'entreprise

- la simplification des charges administratives
- la constitution de partenariats d'entreprises
- les services-conseils et l'information

2^e niveau : l'entrepreneur

- les programmes de formation

3^e niveau : l'entreprise

- l'aide à l'exportation
- la recherche-développement
- les nouvelles technologies
- l'aide financière et l'aide à l'investissement
- l'aide à la protection de l'environnement et à l'amélioration du rendement énergétique

1^{er} niveau : l'environnement de l'entreprise

La simplification des charges administratives

Les coûts assumés par les entreprises afin de se conformer à la réglementation gouvernementale font l'objet d'une attention plus marquée dans un nombre croissant de pays. L'OCDE et plusieurs pays membres ont évalué qu'une réforme de la réglementation peut entraîner des bénéfices importants sur la performance de l'économie et des pouvoirs publics (OCDE, 1998b).

Diverses études démontrent également que les coûts reliés à la réglementation sont plus élevés chez les petites et moyennes entreprises que chez les grandes (Bickerdyke et Lattimore, 1997 et OCDE, 1997). Une étude allemande a révélé que les charges administratives étaient, par salarié, plus de vingt fois supérieures pour les PME que pour les grandes entreprises (Commission européenne, 1996). Trois options s'offrent alors aux gouvernements :

- réduire les formalités administratives pour l'ensemble des entreprises ;
- adopter une approche qui favorise les PME dans l'application de la réglementation ;
- adapter la réglementation (*flexible delivery*).

La constitution de partenariats d'entreprises

Le développement de réseaux de PME est également une tendance qui se dégage (Arzeni, Pellegrin; 1997). De tels réseaux favorisent l'innovation, permettent de partager l'information et, éventuellement, de faire des économies d'échelle. Ils permettent, en outre, d'accéder à de nouveaux marchés et de développer de nouveaux processus de production.

Des outils électroniques ont aussi été mis sur pied afin de faciliter la recherche de partenaires. C'est le cas, par exemple, du Bureau de rapprochement des entreprises (BRE) de l'Union européenne qui regroupe environ 500 correspondants dans plus de 70 pays qui diffusent les demandes de partenariats (8000 en 1996) ou encore le cas de *Swiss Firms*, une banque de 7000 entreprises suisses.

L'Observatoire européen des PME fait toutefois remarquer que les entreprises effectuent leurs recherches de partenaires via leurs réseaux informels plutôt que par des outils institutionnels. Aussi, le désir de l'entrepreneur de conserver son indépendance, l'absence de besoin perçu et la crainte de ne pas être jugé comme un partenaire à la hauteur sont souvent des obstacles à la constitution de partenariats. La taille de l'entreprise, son secteur d'activité et le niveau de formation des chefs d'entreprises n'auraient pas d'effet réel, quant à eux, sur la décision d'entrer ou non dans une relation de coopération (Observatoire européen des PME, 1997).

Le Canada aurait développé ce genre de partenariat dans une proportion plus faible qu'en Europe. Cela résulterait peut-être du fait que le Canada, comme les États-Unis, est plus axé sur la libre entreprise. Les chambres de commerce, les organismes professionnels et les conseils en faveur du commerce seraient les principaux agents permettant de créer ces partenariats. Le gouvernement fédéral au Canada aurait toutefois de plus en plus tendance à intervenir pour les soutenir. Notons également que ces programmes axés sur les partenariats n'accordent pas d'aide financière directe aux entreprises (OCDE, 1997a).

Les services-conseils et l'information

Julien affirme (1996, p. 149) :

On ne peut comprendre la multiplication et le développement des PME dans les régions qu'en recourant à des approches plus larges que celles proposées par la théorie économique traditionnelle, notamment en nous attardant au contrôle et à l'appropriation de l'information « riche » par les PME et ainsi par le territoire même en relation avec celles-ci.

Les petites et moyennes entreprises qui utilisent le plus l'information auront un taux de succès plus élevé. C'est aussi ce qui se dégage d'une étude menée en Belgique par Lybaert (1998).

Les régions dynamiques seront donc celles en mesure d'offrir un support informationnel suffisant. Julien (1996) identifie trois types de support nécessaire : la formation, la création d'antennes de veille et le courtage en information. La formation permettrait

d'influencer les capacités de gestion de l'information et de soutenir l'innovation chez les intervenants. Julien définit les antennes de veille comme des centres de recherche privés ou publics ayant pour mission de rechercher, de filtrer et de diffuser l'information dans les secteurs les plus prometteurs ou les plus présents, alors que les courtiers en information sont plutôt des intermédiaires entre les entreprises et les universités. Un courtier devrait donc disposer de suffisamment d'information régionale, nationale et internationale sur les technologies, sur les programmes d'aide, de financement et de formation, sur les travaux de recherche en cours dans les universités, sur les brevets, etc., pour venir en aide à sa clientèle.

Les services-conseils seraient aussi plus efficaces lorsque ceux-ci sont fournis par des organismes tiers tels que les associations industrielles, les établissements d'aide à l'industrie, les groupes provenant du milieu universitaire et les consultants privés habilités par les pouvoirs publics (OCDE, 1995c et Bhérer et Desaulniers, 1998). Ces organismes possèdent de nombreux avantages par rapport au secteur public :

- ils répondent davantage aux demandes du marché et aux besoins des PME;
- ils font preuve d'un esprit d'entreprise plus grand dans leur prestation sans se limiter à l'éventail étroit de services reliés à leur organisme;
- ils font preuve d'une plus grande souplesse dans l'embauche et l'utilisation du personnel sous contrat et dans la gestion du personnel;
- ils peuvent assurer des services de meilleure qualité avec plus de souplesse et à des coûts moins élevés;
- ils offrent une gamme complète de services (promotion, représentation, formation);
- ils œuvrent en centrant les stratégies sur l'entreprise demanderesse;
- ils privilégient les transferts de connaissance.

2^e niveau : L'entrepreneur

Les programmes de formation

Certaines études ont démontré une faiblesse en ce qui concerne la formation et l'expérience en management des chefs des PME par rapport aux grandes entreprises. Les PME s'engagent dans des activités de formation dans une plus faible proportion que ne le font les grandes entreprises. Comment expliquer cette différence? Westhead et Storey (1996) font remarquer que les PME ont des préoccupations à court terme en raison de l'ampleur de l'insécurité externe dans laquelle elles évoluent. La nature à long terme des projets de formation ne correspondrait donc pas à leurs comportements habituels. De plus, les coûts seraient plus importants pour les PME que pour les grandes entreprises qui bénéficient d'économies d'échelle et qui souffrent moins de l'absence d'un employé en formation. Ajoutons que les PME considèrent souvent que la formation disponible ne correspond pas à leurs besoins et qu'elles sont moins bien informées des opportunités qui leur sont offertes. Cependant, une relation causale claire entre la formation et le succès des entreprises n'a pas encore été prouvée (Australie, 1998:55-60 et Storey, 1994). Cela serait dû soit à l'absence d'une relation entre ces deux éléments, soit à la difficulté de mesurer, à l'aide d'indicateurs variés et fiables, cette relation (Westhead et Storey, 1996).

Un rapport australien suggère sur ce point que l'intervention gouvernementale devrait se concentrer sur deux aspects : 1) convaincre les entrepreneurs des bénéfices de la formation; 2) cibler des groupes d'entrepreneurs particuliers (ex. : ceux qui étaient sans emploi avant de créer une entreprise) (Australie, 1998).

3^e niveau : L'entreprise

L'aide à l'exportation

Les crédits à l'exportation et les garanties reliées à ces crédits semblent être les principaux moyens de soutenir l'exportation parmi les pays de l'OCDE. Mais ces derniers offrent également une aide indirecte telle que : 1) aide à la pénétration des marchés extérieurs; 2) activités de promotion sur les marchés étrangers; 3) participation à des foires commerciales à l'étranger; 4) promotions et missions commerciales à l'importation et à l'exportation. Notons également l'existence de programmes visant à prémunir les entreprises contre les fluctuations du taux de change et les programmes de promotion de l'exportation (OCDE, 1998b).

La recherche-développement

Selon l'OCDE, la recherche-développement constitue la seconde cible de l'aide gouvernementale tant au niveau des dépenses que du nombre de programmes. Les domaines visés sont plus particulièrement la microélectronique et les technologies de l'information (21 programmes), les économies d'énergie (18), les matériaux nouveaux (7), l'espace et l'aéronautique (7) et la biotechnologie (6) (OCDE, 1998b).

L'intervention gouvernementale dans ce domaine fait d'ailleurs l'objet d'un consensus si fort sur le plan des principes et sur celui de ses implications, qu'il n'a pas été ébranlé par la vague libérale des années 1980. Cette légitimité découle de trois imperfections du marché : l'incertitude entourant les bénéfices potentiels, la non-appropriabilité de certains bénéfices et leur indivisibilité. (OCDE, 1995b)

La Commission européenne a mis sur pied les bureaux du LIFT (*Linking/Innovation, Finance and Technology*) qui offrent les services suivants : assistance individuelle aux organisations ayant complété ou non des projets de recherche et qui doivent trouver des sources de financement; développement d'outils afin d'aider les entreprises à recueillir de l'information et à préciser leurs besoins; organisation de séminaires sur les aspects de la recherche-développement; l'aide à l'établissement de réseaux entre entreprises, chercheurs, investisseurs et autres (Commission européenne, 2000).

Les nouvelles technologies

L'OCDE (1995a) constate un taux relativement faible d'utilisation des nouvelles technologies par les PME. Selon cet organisme, les programmes à caractère technologique ne seraient pas nécessairement les plus susceptibles d'augmenter l'utilisation des technologies de l'information (TI). Elle suggère plutôt des programmes de nature *immatérielle*, c'est-à-dire des programmes qui fournissent des services-conseils et autres types de

services, qui seraient plus efficaces à ce niveau. Aussi, il est nécessaire de réduire les obstacles qui peuvent empêcher l'accès à ces programmes.

L'aide financière et l'aide à l'investissement

Ces subventions (aux entreprises) [en effet] ont tendance à agir exactement dans le sens contraire de ce qu'il faudrait : elles ralentissent l'ajustement au lieu de le stimuler; elles découragent l'innovation au lieu de l'encourager et elles tendent à devenir permanentes (OCDE, 1994).

Si l'opposition au financement des PME par les gouvernements s'accroît de plus en plus, une exception semble se dessiner : les entreprises de haute technologie et à haut risque. Or, estime l'OCDE (1997c), les pratiques de prêts des banques, basées sur des paiements réguliers sur une période donnée, sont inadéquates pour les entreprises à haut risque. Aussi, afin de sensibiliser les deux acteurs principaux, les banques et les PME, la Commission européenne en est à sa troisième Table ronde des banquiers et des PME (juin 2000) axée sur les problèmes liés au financement par l'emprunt et par le capital social.

Au Canada, Riding (1998) observe « un degré élevé d'insatisfaction des propriétaires d'entreprises à l'égard de la relation qu'ils entretiennent avec leur banque ». Il note chez les entreprises prêteuses la perception que les prêts aux petites entreprises sont risqués, ce qui ne correspond pas toujours à la réalité. Il faut cependant admettre que ceux-ci sont moins rentables que ceux consentis aux plus grandes entreprises et que la gestion des prêts est coûteuse en ressources humaines et financières.

L'aide à la protection de l'environnement et à l'amélioration du rendement énergétique

Une partie importante de l'aide à l'amélioration du rendement énergétique consiste en une aide à l'investissement. L'aide à la protection de l'environnement vise principalement les technologies propres et ensuite les dispositifs de traitement en aval.

1.3 Le « milieu » : une source collective et intangible de développement

Les milieux ne sont pas que des espaces géographiques d'accueil pour les investissements des entreprises et des gouvernements. Ils sont aussi une source collective et intangible pouvant impulser et soutenir les décisions et les actions des acteurs privés et publics du développement. Ce ne sont donc pas des espaces passifs comme une certaine littérature économique l'a longtemps soutenu, mais des espaces actifs générateurs d'un grand nombre d'interactions, de flux d'information et de communications formelles et notamment informelles. Les milieux sont des espaces ouverts propices aux échanges, aux idées nouvelles et conséquemment à l'apprentissage collectif, source importante d'innovation (Julien, 1997 et 2000; Proulx, 1995; Polèse, 1994).

Comment alors soutenir le développement de tels milieux innovateurs et incubateurs (Prévoist, 1995) du développement? Quels en sont les conditions et les mécanismes porteurs et facilitateurs? Ces questions ont fait l'objet de plusieurs études au cours des dernières années. En s'inspirant de l'abondante littérature sur les districts industriels et les milieux innovateurs (Tremblay, 1995), on a ainsi pu établir les facteurs de succès de

certains milieux ou régions. Ainsi, aux facteurs plus traditionnels mais encore importants liés à la présence des ressources premières, des voies de communications, de la main-d'œuvre et d'un marché externe pour l'exportation, s'ajoutent et ce, de façon décisive, des réseaux variés et dynamiques d'échanges interentreprises et intergouvernementaux, des partenariats entre entreprises, fournisseurs (sous-traitants), centres de recherche et universités pouvant porter sur le développement de produits, procédés de fabrication, marchés d'exportation ou sources de financement. C'est ainsi que les « milieux » deviennent des lieux ou des forums d'échanges et de consultation-concertation autour de plans et d'actions de développement, susceptibles d'engendrer une synergie territoriale consciente et voulue. Comme l'affirme l'OCDE (2000, p. 19) :

Les décideurs sont aujourd'hui convaincus de l'importance que revêtent les investissements dans la formation, l'acquisition permanente de nouvelles connaissances et le développement de la capacité des collectivités de penser pour elles-mêmes (afin de mieux se comprendre et d'améliorer le niveau de leurs performances). Par des politiques de qualité, il est possible d'améliorer le capital social régional, d'atténuer les décalages entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée et de créer des conditions plus favorables que jamais au développement. De plus en plus, le défi consiste pour les autorités infranationales à faire de leur territoire une « région intelligente ».

Technologies et innovation, réseaux et partenariats, informations et communications, animation et concertation, voilà les ingrédients qui, combinés aux autres ressources (humaines, physiques, financières et matérielles) du développement, peuvent faire la différence entre un milieu qui prospère et un autre qui stagne. La seule présence de ces ingrédients et de ces ressources ne suffit pas; il faut que les relations entre acteurs et ressources soient coordonnées non pas seulement verticalement (concertation intergouvernementale) mais aussi horizontalement (concertation public-privé-communautaire) dans le cadre de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la « gouvernance territoriale ». Bon nombre des programmes nationaux à saveur économique tendent aujourd'hui à créer, dans les milieux locaux, les conditions susceptibles de faire naître et se développer une telle gouvernance. Ces programmes, axés sur l'innovation, les réseaux, les partenariats et l'animation-concertation, sont autant de stratégies visant la mobilisation de l'infrastructure collective d'appui au développement économique du milieu (voir schéma 1, p. 8).

1.4 Les éléments méthodologiques

Le recueil des informations s'est fait essentiellement dans l'objectif de présenter un portrait le plus actuel possible des tendances et des mesures d'aide en matière de développement économique dans sept pays de l'OCDE et pour l'organisme supranational qu'est l'Union européenne. Parmi les sept pays retenus, cinq (Allemagne, Australie, Belgique, États-Unis et Suisse) sont des pays fédéraux et deux (France et Royaume-Uni) sont des pays unitaires. Les pays retenus diffèrent donc non seulement sur les plans démographique, socioéconomique et culturel, mais aussi du point de vue de leur organisation politique et administrative interne. Les pays fédéraux présentent généralement un palier d'intervention de plus (Länder en Allemagne, régions et communautés en Belgique,

États aux États-Unis) que les pays unitaires. L'existence de ce palier politique et administratif, doté de pouvoirs et responsabilités protégés constitutionnellement, n'est pas sans effet sur les rapports entre niveaux d'administration et la mise en œuvre des politiques publiques. La réalité institutionnelle de ces pays a donc rendu beaucoup plus difficile la cueillette des informations et leur comparaison. La dynamique des relations intergouvernementales et les mécanismes de mise en œuvre des programmes, qui obéissent à des logiques complexes et variées, sont ainsi d'autant plus difficiles à décrire et à analyser que la distance géographique et culturelle qui nous sépare des pays étudiés est grande.

Il importe également de mentionner que, outre la barrière de la langue pour certains pays, la recherche d'informations factuelles et à jour nous rendait dépendants des sources d'informations disponibles, notamment des sources électroniques (sites Internet gouvernementaux et autres organisations publiques et privées), et conséquemment de la nature et de la variété des informations que ces sources renferment. C'est en partie pour cette raison et aussi pour permettre une validation de certaines des hypothèses sur lesquelles repose notre modèle d'analyse (voir schéma 1, p. 8) et de celles que nous a inspirée la revue des programmes nationaux et de l'Union européenne, qu'a été réalisée l'enquête par questionnaire auprès d'experts (praticiens et théoriciens) en développement économique régional.

Cette enquête a été réalisée au cours de l'hiver 2000 auprès de quelque 200 experts des pays étudiés, de l'OCDE et de l'Union européenne. Ces personnes ont été sélectionnées par la technique de l'échantillonnage raisonné. Le questionnaire, distribué en version française et anglaise, a été envoyé à chacune de ces personnes par la poste. Un premier rappel par la poste a été effectué auprès des personnes visées environ trois semaines après l'envoi du questionnaire. Un deuxième rappel, effectué celui-là par courrier électronique, a été transmis, environ trois semaines après le premier rappel, aux personnes qui n'avaient pas encore répondu. Au total, soixante-dix personnes ont retourné le questionnaire complété, ce qui représente un taux de réponse de 34 %. La méthodologie détaillée et les résultats pour chacune des questions sont présentés dans l'annexe 2.

CHAPITRE 2 : PORTRAITS NATIONAUX ET TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES D'AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

Les portraits suivants contiennent les principales mesures d'aide aux entreprises et au développement économique régional mises en place dans les sept pays étudiés (Allemagne, Australie, Belgique, États-Unis, France, Royaume-Uni, Suisse) et l'Union européenne. Nous retrouvons, dans chacun, outre quelques indicateurs socioéconomiques et institutionnels, un exposé décrivant la situation générale du développement économique ainsi que les principales tendances qui caractérisent la gestion publique et les programmes d'aide aux entreprises. Une liste des principaux programmes ainsi qu'une bibliographie des sources consultées par pays sont présentées dans l'annexe 1.

2.1 Allemagne

Population : 82,1 millions Population active : 39,8 millions Paliers décentralisés de gouvernement : 1 ^{er} : Communes (14 915) 2 ^e : Arrondissements (329) 3 ^e : Länder (16)	PIB : 1780,3 milliards \$ (US) PIB par habitant : 21 671 \$ (US) Croissance annuelle : 2,8 % Taux d'inflation : 0,9 % Taux de chômage : 9,1 % R-D (% PIB) : 2,3
---	--

Sources : L'état du monde 2000 (données de 1998) et OCDE (1997f).

À la suite du choc pétrolier du début des années 1970, l'Allemagne connaît une hausse de son taux de chômage combinée à une chute de son taux d'emploi. Cette tendance se fait encore sentir aujourd'hui. De plus, la réunification a entraîné des coûts économiques énormes et l'écart de richesse entre l'Ouest et l'Est est encore bien évident. En effet, la croissance économique à l'Est se trouve toujours bien en deçà de celle des anciens Länder, même que l'écart s'est de nouveau creusé depuis 1998. Outre cela, l'Allemagne est aux prises avec des difficultés d'ordre structurel, notamment :

- des salaires élevés et des horaires de travail trop courts;
- des niveaux élevés de cotisations sociales et de prélèvements fiscaux;
- un niveau insuffisant d'innovation et de recherche dans les technologies de l'information;
- une réglementation poussée dans le domaine des relations de travail, de la consommation, de la construction et de la recherche;
- des subventions importantes accordées aux domaines non-compétitifs.

Jusqu'au milieu des années 1980, l'État jouait un rôle économique dominant par l'entremise d'un vaste réseau d'entreprises publiques, ce qui a entraîné une perte de compétitivité internationale pour le pays.

Pour remédier à ces difficultés, l'État doit revoir son rôle ce qui entraîne une révision du système de subventions, la poursuite de la privatisation des entreprises publiques et de la

déréglementation. En 1996, le gouvernement présente un programme pour améliorer la productivité et la situation de l'emploi. Ce programme vise, notamment, à diminuer la place du secteur public dans l'économie. Sur le plan spécifique du développement économique, ce programme prévoit l'abolition de clauses de protection d'emploi pour les entreprises de moins de 10 employés, des mesures fiscales pour accroître le capital de risque des PME et pour faciliter la création d'emplois autonomes.

Sur le plan des relations entre niveaux d'administration, on note la tendance à accroître l'importance politique des collectivités locales. Un débat s'est engagé qui porte notamment sur la réduction du nombre de Länder, sur l'efficacité de l'administration et sur la décentralisation.

Pour la coordination des activités conjointes Länder-fédéral, l'Allemagne dispose de comités de planification qui regroupent des membres des deux niveaux d'administration. Pour la coordination des politiques, des conseils sont également créés tels que le Conseil de politique économique et le Conseil de la planification financière. Ces derniers n'ont toutefois qu'un pouvoir de recommandation. En 1995, le gouvernement a créé le Conseil consultatif de l'État dont la mission était d'émettre des recommandations sur le système judiciaire, la gestion du personnel et les privatisations. Le Conseil regroupait des membres de tous les niveaux d'administration, de l'industrie, des syndicats et des universités.

L'assistance aux Länder de l'Est demeure la principale cible de l'aide fédérale. Depuis 1990, environ 65 milliards DM ont été investis dans l'infrastructure des transports des nouveaux Länder. De plus, le gouvernement prévoit diminuer les taxes aux citoyens et aux entreprises de 15 milliards DM d'ici 2002, ce qui devrait, croit-on, bénéficier particulièrement aux PME.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

Le développement économique en Allemagne est toujours marqué par la présence des nouveaux Länder. L'aide apportée est généralement délivrée par les mécanismes traditionnels d'aide. L'Allemagne a cependant adopté une orientation vers les partenariats bien que l'OCDE mentionne qu'elle est moins prononcée qu'en Australie, qu'au Canada, qu'aux États-Unis et qu'au Royaume-Uni.

Pour encourager le développement de nouvelles entreprises dans les Länder de l'ex-RDA, le gouvernement fédéral a mis en place un certain nombre de programmes spécifiques d'aide à l'investissement et a créé des organismes offrant des garanties aux entreprises qui ont de la difficulté à obtenir du crédit sur le marché régulier (voir l'annexe 1). Pour l'ensemble du territoire, le gouvernement s'est engagé dans divers programmes d'aide à la recherche et au développement et il a pris des initiatives pour encourager le capital de risque, le développement du secteur de l'environnement et la création de réseaux (*Lead Projects*).

Les actions des Länder sont très différentes d'une région à l'autre, mais elles sont davantage ciblées sur les PME et leurs dépenses en R-D sont presque aussi élevées que celles du gouvernement fédéral. En Bavière, par exemple, on a prévu un programme dont les fonds sont affectés à l'ouverture et au fonctionnement de collèges axés sur les

technologies et les sciences naturelles. Des compagnies ont été également mises sur pied pour favoriser le transfert des technologies. Un autre Land, Baden-Württemberg, offre une panoplie de programmes de financement pour la création d'entreprises, le développement de technologies, la protection de l'environnement, etc.

2.2 Australie

Population : 18,5 millions	PIB total : 374,5 milliards \$ (US)
Paliers décentralisés de gouvernement :	PIB par habitant : 20 210 \$ (US)
1 ^{er} palier : Collectivités (774)	Croissance annuelle : 5,1 %
2 ^e palier : Territoires (2) et États (6)	Taux d'inflation : -1,6 %
3 ^e palier : Fédéral	Taux de chômage : 7,4 %
	R-D (% PIB) : 1,7 (1997)

Sources : L'état du monde 2000 (données de 1998) et OCDE (1997f).

Après une bonne croissance entre 1970 et 1995, l'Australie connaît, elle aussi, des problèmes économiques dont une augmentation significative du taux de chômage. Afin de relancer l'économie du pays, le gouvernement propose, dès le milieu des années 1990, divers moyens.

Selon un rapport gouvernemental de 1994, l'État doit s'assurer de créer un environnement favorable à la croissance économique; pour y parvenir, le maintien de politiques macroéconomiques stables est considéré comme essentiel. Sur le plan du développement industriel, l'État doit s'assurer de la compétitivité des entreprises. À cet égard, l'innovation est primordiale. Les moyens utilisés pour favoriser l'innovation sont les allègements fiscaux, la flexibilité des subventions, la mise en place de services d'aide conseil et d'aide à la R-D et la diffusion des meilleures pratiques de gestion.

Plus récemment, le gouvernement a proposé que l'intervention de l'État en matière de développement économique soit plus structurée. Ainsi, chaque programme gouvernemental doit être évalué en fonction de critères précis. En outre, les programmes doivent être gérés par l'entremise d'agences gouvernementales. En somme, l'État ne désire pas nécessairement diminuer ses interventions auprès des PME mais les rendre plus cohérentes.

Signalons également que les trois niveaux d'administration possèdent des compétences propres en matière de politiques économiques. Les chevauchements sont donc nombreux et la clarification des rôles de chacun demeure une question d'actualité. En 1992, on a créé le Conseil des gouvernements australiens (COAG) dont le principal mandat est de clarifier ces rôles. Ce cadre a permis de mieux coordonner les politiques des États et du gouvernement fédéral. En terme de compétitivité des entreprises, les actions du COAG ont récemment été centrées sur l'allègement réglementaire des petites entreprises.

L'OCDE observe que le premier objectif économique des pouvoirs publics australiens est l'internationalisation des entreprises. Cet objectif se réalise d'abord par l'abaissement des obstacles aux échanges et ensuite par l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Comment l'Australie compte-t-elle y arriver? En adoptant diverses mesures et programmes visant à promouvoir la recherche-développement et l'investissement ainsi qu'en offrant un financement et des assurances à l'exportation. Le rapport Mortimer, paru en 1997, a cependant conclu que les programmes fédéraux d'aide aux entreprises étaient trop nombreux et trop peu ciblés, ce qui diminue grandement leur efficacité.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

L'intervention du gouvernement australien prend de multiples formes selon qu'il s'agit d'une aide financière ou d'un service-conseil (voir l'annexe 1). Dans les programmes d'aide financière, on retrouve, par exemple, des initiatives pour favoriser la création d'entreprises, pour soutenir les investissements plus risqués, les efforts à l'exportation, à la recherche et au développement, notamment en matière d'environnement.

Le gouvernement australien accorde beaucoup d'importance à sa fonction de pourvoyeur de services-conseils. C'est ainsi qu'il a développé un programme important qui a pour objectif la prestation de services d'amélioration à l'entreprise. Comme l'exportation est une priorité gouvernementale, le gouvernement a mis sur pied un programme spécial, devenu très populaire, qui a pour but de fournir des services de formation et d'assistance à l'exportation.

Tout comme le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, l'Australie fait davantage appel aux partenariats et à la constitution de réseaux tels qu'illustrés par le programme *Technology Diffusion Program* ainsi qu'aux organismes intermédiaires pour la prestation de services aux entreprises telles que les chambres de commerce dans le cadre du programme *Export Access*. Nous y retrouvons également des programmes financés par le Commonwealth mais dont les critères sont définis par les États (ex. : *Entreprise Development Program*), ce qui contribue à la formation de nombreux sous-programmes.

Mentionnons finalement que l'Australie est plus avancée sur le plan de l'évaluation de programmes comparativement à d'autres pays de l'OCDE. De nombreux programmes ont été évalués et les résultats ont été rendus publics.

2.3 Belgique

Population : 10,1 millions	PIB total : 231,0 milliards \$ (US)
Paliers décentralisés de gouvernement :	PIB par habitant : 22 750 \$ (US)
1 ^{er} palier : Communes (589)	Croissance annuelle : 2,9 %
2 ^e palier : Provinces (10)	Taux d'inflation : 1,0 %
3 ^e palier : Régions (3) et Communautés (3)	Taux de chômage : 9,1 %
	R-D (% PIB) : 1,6

Sources : L'état du monde 2000 (données de 1998) et OCDE (1997f).

La Belgique a connu d'importantes réformes institutionnelles au cours des trente dernières années dont l'aboutissement a été l'instauration, en 1993, d'une forme de fédéralisme.

C'est en 1970 que sont définis les champs de compétences des communautés, lesquels seront augmentés en 1980 et en 1989. La dernière réforme, qui remonte à 1993, a permis essentiellement de généraliser l'élection directe des assemblées communautaires et régionales.

L'évolution vers le fédéralisme a impliqué un transfert de responsabilités en matière économique vers les communes et les régions, notamment dans les domaines de l'emploi, du chômage et des travaux publics. Les principaux aspects du développement économique relèvent toutefois du gouvernement fédéral. La concertation entre les différents niveaux se réalise principalement via le Comité de concertation et par les conférences interministérielles.

Deux grands objectifs sont poursuivis depuis 1994 par la Belgique : l'assainissement budgétaire et le renforcement de la compétitivité des entreprises. L'aide aux entreprises accordée par les régions est aujourd'hui plus importante que celle accordée par le gouvernement fédéral, ce qui constitue un cas unique parmi les pays de l'OCDE. Selon l'OCDE, les politiques d'aide fédérale ont évolué ces dernières années vers des interventions plus ciblées, notamment sur le développement régional, la recherche et le développement et les PME alors qu'aucune aide n'était accordée pour l'environnement et l'aide d'urgence.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

En Belgique, les régions assurent un rôle de premier plan. C'est le niveau infranational qui a bénéficié d'une décentralisation des pouvoirs et qui assume désormais de nouvelles responsabilités. L'intervention, en général, est plutôt traditionnelle. Nous n'avons pas relevé d'exemples de groupes intermédiaires exerçant des responsabilités importantes ou de mécanismes de concertation.

De façon concrète, les engagements du gouvernement belge au niveau national permettent de fournir aux entreprises une banque de données utiles pour l'exportation et des exonérations pour encourager l'embauche de salariés (voir l'annexe 1). Même si la politique en matière d'exportation relève des régions, le gouvernement fédéral intervient tout de même par le biais de certains mécanismes pour assurer la compétitivité des entreprises au plan international comme, par exemple, par la création d'un fonds de mobilisation important pour offrir du crédit dans certaines circonstances (Créditexport).

Sur le plan régional, les programmes d'aide à l'exportation sont très variés d'une région à l'autre et visent aussi bien le soutien financier à des foires, la subvention pour l'achat de matériel ou pour l'engagement de personnel. Les régions sont encore très actives dans l'aide au financement d'entreprises par la création de fonds ou de sociétés spécifiques, et également dans l'aide à la recherche et au développement. Les entreprises de la région Bruxelles-Capitale peuvent compter sur des services gratuits d'assistance et d'information sur l'informatisation de leurs activités (*Brussels Guidance Technology*).

2.4 États-Unis

Population : 274,0 millions Population active : 137,0 millions Paliers décentralisés de gouvernement : 1 ^{er} palier : Municipalités (18 770) et <i>Townships</i> (16 820) 2 ^e palier : Comtés (3040), Conseils régionaux (475) et Districts spéciaux (29 532) 3 ^e palier : États (50) + District de Columbia	PIB total : 8018,6 milliards \$ (US) PIB par habitant : 29 710 \$ (US) Croissance annuelle : 3,9 % Taux d'inflation : 1,6 % Taux de chômage : 4,3 % R-D (% PIB) : 2,8
---	--

Sources : L'état du monde 2000 (données de 1998) et OCDE (1997f).

Le gouvernement fédéral des États-Unis et, dans une moindre mesure, les administrations des États et des municipalités ont, depuis plusieurs décennies, été impliqués dans le développement économique des régions par le biais de l'aide aux entreprises.

Les dépenses associées au développement économique sont, contrairement à ce que l'on serait porté à croire, élevées. Selon une étude du *CATO Institute*², le gouvernement fédéral américain finance plus de 125 programmes d'aide aux entreprises, entraînant ainsi des dépenses d'environ 65 milliards de dollars par année, soit 1 % du PIB.

Les gouvernements des États et les municipalités offrent également de nombreux programmes s'adressant aux entreprises. Selon l'OCDE, il est toutefois difficile d'évaluer précisément ce qu'il en est au niveau des États puisque les données disponibles ne permettent pas d'en fournir une image représentative.

Les États-Unis ont l'un des taux d'entrepreneurship les plus élevés des pays de l'OCDE. Tel que l'indique cet organisme,

L'économie des États-Unis paraît largement fondée sur l'entrepreneuriat : de nombreuses entreprises nouvelles entrent chaque année sur le marché, bon nombre d'entreprises américaines sont parmi les plus innovantes de leur secteur, et la création de sa propre entreprise est considérée comme un choix de mode de vie (OCDE, 1998c).

En 1993, le rapport du vice-président Gore sur l'administration fédérale proposait de transférer aux États et aux municipalités un ensemble de responsabilités dans le but de rapprocher la prise de décision des citoyens. Plusieurs des programmes, alors administrés par le niveau supérieur, ont été transférés aux administrations locales et aux États. Ces derniers se sont plaints des charges excessives que cela leur imposait. La réforme de 1995 (*Unfunded Mandates Reform Act*) s'attaque au problème en confiant au *Congressio-*

² Le *CATO Institute* est un centre de recherche sur les politiques publiques basé à Washington <http://www.cato.org/>

nal Budget Office la responsabilité d'évaluer les coûts des transferts proposés aux États et aux administrations locales.

Selon un rapport du gouvernement de la Californie, cette nouvelle approche favorise les industries émergentes qui ont vu le jour depuis la reprise économique de 1995. Les gouvernements s'appuient de plus en plus sur une infrastructure participative qui répond à leurs contextes et à leurs besoins.

Les différentes administrations américaines font aussi régulièrement appel à la constitution de réseaux formés d'organismes intermédiaires et de PME, lesquels réseaux reflètent bien les nombreux liens d'interdépendance associés à la nouvelle économie du savoir et de l'information.

Il est important de mentionner que sur le plan de la prestation des services aux citoyens, le gouvernement fédéral exerce un rôle plutôt indirect, souvent limité à celui de financier et de régulateur. Ce sont les États et les collectivités locales qui fournissent la plupart des services.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

Le gouvernement fédéral américain est un intervenant majeur dans plusieurs secteurs d'activité économique (voir l'annexe 1). Il ne se contente pas de mettre à la disposition des entreprises des banques de données et des centres de services; de plus il est particulièrement actif dans le domaine de l'environnement où il est responsable de plusieurs programmes spécifiques. Le gouvernement fédéral est aussi très présent dans l'aide à l'exportation (*Export Assistance Centers*), au financement et à la formation. Il a mis en place plusieurs formules de partenariats gouvernement-entreprises dans plusieurs secteurs d'activité et a développé également plusieurs formules de services-conseils qui sont déployées à travers tout le territoire américain.

Au plan régional, chaque État a développé ses programmes selon ses priorités d'intervention. Si on prend l'exemple de la Californie, cet État accorde non seulement de l'aide à l'exportation, mais aussi offre divers programmes de financement qui s'adressent aussi bien aux petites entreprises qui ont des difficultés à obtenir des prêts bancaires qu'aux régions touchées par la diminution des activités militaires, par des problèmes économiques ou par des désastres. Plusieurs programmes sont destinés à promouvoir l'avancement technologique des firmes dans de multiples secteurs. L'État de la Californie a également développé plusieurs formules d'encouragement aux entreprises, comme l'attribution de prix et la formation de réseaux.

Les partenariats et les réseaux sont particulièrement utilisés aux États-Unis. De nombreux exemples illustrent cette nouvelle tendance tels que le *Partnership for a New Generation of Vehicles* et *Green Chemistry*. Les États-Unis font également appel à des organismes intermédiaires pour le financement (*Small Business Investment Company*) et la prestation de services-conseils (SCORE). Ils associent également les entreprises à la prise de décision quant aux priorités de recherche (*Advanced Technology Program*).

2.5 France

<p>Population : 58,7 millions Population active : 25,9 millions</p> <p>Paliers décentralisés de gouvernement : 1^{er} palier : Communes (435) 2^e palier : Départements métropolitains (96) et une ville département (Paris) 3^e palier : Régions métropolitaines (22) dont une (Corse) à statut particulier</p>	<p>PIB total : 1321,0 milliards \$ (US) PIB par habitant : 22 464 \$ (US) Croissance annuelle : 3,1 % Taux d'inflation : 0,7 % Taux de chômage : 11,3 % R-D (% PIB) 2,2 (1997)</p>
--	--

Sources : L'état du monde 2000 (données de 1998) et OCDE (1997f).

Les années 1980 sont marquées par la décentralisation de l'État français. L'organisation administrative repose dorénavant sur trois paliers décentralisés : la Région, le Département et la Commune. La Charte de la déconcentration de 1992 est venue compléter cette réforme en déplaçant une partie des fonctionnaires vers les régions dans les secteurs de compétence que l'État s'était réservés.

La France adopte en 1994 la Charte des services publics, inspirée de la *Citizen Charter* britannique. Elle place le citoyen au cœur des services publics et introduit des mesures pour évaluer leur qualité.

En 1995, le gouvernement énonce les cinq principes d'orientation suivants :

- clarifier les missions de l'État et le champ des services publics;
- mieux prendre en compte les besoins et les attentes des citoyens (en créant notamment les maisons des services publics);
- changer l'État central qui légifère trop et mal;
- déléguer les responsabilités;
- rénover la gestion publique.

En 1997, le gouvernement Jospin poursuit les objectifs de modernisation et de rapprochement du citoyen. Il réaffirme la place de l'État au cœur de la nation. L'État est au service de la croissance, de la cohérence sociale et de l'intérêt général. Il s'agit là d'une particularité française : alors que la plupart des pays de l'OCDE centrent leurs actions sur les enjeux économiques tels que l'équilibre budgétaire et l'élimination de la dette, la France modernise l'État avec l'État et réaffirme la place et le rôle de celui-ci. Le désengagement de l'État s'observe toutefois envers les entreprises publiques dans le but de favoriser leur plus grande transparence et leur responsabilité financière.

Dans une étude économique réalisée en 1998, l'OCDE identifie les faiblesses suivantes en ce qui concerne l'aide gouvernementale aux PME en France. Il existe une certaine confusion dans les responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement puisqu'aux interventions nationales se superposent celles des autorités régionales. L'État et les régions devraient donc, selon l'OCDE, mieux coordonner leurs actions s'ils veulent desser-

vir efficacement les PME. On note également l'insuffisance et l'inégale répartition de la recherche et de l'innovation sur le territoire. Les programmes destinés à corriger cette faiblesse sont, de plus, trop peu ou pas du tout évalués.

L'OCDE observait, la même année, que le respect des critères du traité de Maastricht et la participation à l'Union économique et monétaire ont favorisé une diminution des aides françaises à l'industrie ainsi que l'adoption de mesures horizontales telles que la recherche-développement, l'aménagement du territoire et les PME.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

La France est l'un des pays qui offre le plus grand éventail de programmes d'aide au développement économique régional (voir l'annexe 1). Ces programmes concernent aussi bien l'aide aux zones ou aux régions en déclin ou en phase de reconversion que l'aide aux entreprises en difficulté, à la protection de l'environnement, à l'exportation, à la diffusion de l'information, à la formation des employés et à la R-D. Depuis 1996, le gouvernement français offre également aux entreprises, via son site Internet, de l'information en ligne sur ses différents programmes d'aide et sur des banques de données auxquelles les entreprises peuvent avoir accès. En décembre 1997, le gouvernement a aussi adopté un programme comportant plusieurs mesures visant l'allègement des contraintes administratives qui entravent le fonctionnement des PME.

De façon générale, les aides gouvernementales prennent la forme d'une aide financière directe aux entreprises et leur gestion demeure assez centralisée. On note toutefois des efforts de déconcentration par la création des Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie (DRRT) et des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). La forme d'aide la plus décentralisée concerne la formation des demandeurs d'emploi dans le secteur commercial. Des cours sur les techniques de gestion et de vente sont ainsi dispensés aux demandeurs d'emploi par une quarantaine d'Instituts de promotion commerciale (IPC) à travers la France. Ces IPC sont créés et gérés par les Chambres de commerce et d'industrie avec un financement de l'État. Les entreprises participent à l'élaboration des programmes et siègent sur le jury d'examen final. C'est l'une des initiatives qui met le plus directement à contribution les acteurs du milieu.

2.6 Royaume-Uni

<p>Population : 58,6 millions</p> <p>Paliers décentralisés de gouvernement :</p> <p>1^{er} palier :</p> <p>Angleterre : Districts métropolitains (36) et conseils de district (296)</p> <p>Pays de Galles : Conseils de district (37)</p> <p>Écosse : Conseils de district (53)</p> <p>Irlande du Nord : Conseils de district (26)</p> <p>2^e palier :</p> <p>Angleterre : Conseils de comté (39)</p> <p>Pays de Galles : Conseils de comté (8)</p> <p>Écosse : Conseils régionaux (9)</p> <p>Irlande du Nord : aucun</p>	<p>PIB total : 1223,0 milliards \$ (US)</p> <p>PIB par habitant : 20 730 \$ (US)</p> <p>Croissance annuelle : 2,1 %</p> <p>Taux d'inflation : 2,7 %</p> <p>Taux de chômage : 6,4 %</p> <p>R-D (% du PIB) : 1,9</p>
---	--

Sources : L'état du monde 2000 (données de 1998) et OCDE (1997f).

L'économie du Royaume-Uni a été durement affectée par le choc pétrolier de 1973. En outre, l'économie a connu quelques ratés principalement causés par des relations de travail défavorables aux entreprises, une formation inadéquate de la main-d'œuvre, un secteur nationalisé peu dynamique et un environnement macroéconomique instable. Ces difficultés se sont fait sentir jusqu'au milieu des années 1980.

Durant les années 1990, le gouvernement présente deux rapports sur la compétitivité. Ces rapports adoptent l'approche voulant que :

- la responsabilité du gouvernement est de créer un environnement macro-économique stable et d'avoir une politique de finances publiques qui n'entrave pas l'emploi et l'investissement;
- l'amélioration de la compétitivité incombe aux entreprises;
- le gouvernement doit aider les entreprises à relever le défi de la compétitivité.

En résumé, l'influence du gouvernement sur la compétitivité doit être indirecte. L'action publique la plus efficace se traduit par le parrainage et le partenariat. Le gouvernement met alors en place des programmes de diverses natures respectant cette approche :

- aide-conseil aux entreprises;
- développement local et régional;
- recherche et développement;
- service national d'étalonnage (*benchmarking*);
- innovation;
- exportation.

Selon la conception britannique, le rôle de l'État en est davantage un de support aux PME que de moteur principal de l'économie.

Au niveau local, l'*Audit Commission* a établi une série d'indicateurs afin de mesurer la performance des services offerts par les collectivités locales. De plus, un auditeur indépendant, nommé par la commission, veille à l'utilisation des fonds publics par les collectivités. Ces exigences nouvelles, associées à celles de la Charte des citoyens et aux exigences des appels d'offres, devraient, selon l'OCDE (2000), inciter les collectivités locales à centrer davantage leur rôle sur la planification des services et à confier à d'autres la prestation même de ces services.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

Le Royaume-Uni a adopté une nouvelle approche d'intervention auprès des entreprises. Nous y retrouvons plusieurs mesures visant à encourager la formation de partenariats, le plus souvent en faisant des partenariats un critère d'admission à l'aide financière gouvernementale (*LINK, New Cleaner Coal Technology Program*). Les éléments les plus innovateurs se retrouvent toutefois au niveau des mécanismes de mobilisation, notamment au niveau de la concertation et de l'étalonnage des performances (benchmarking). Ces éléments sont traités dans le troisième chapitre de ce rapport.

Une grande variété de programmes d'aide aux entreprises sont en vigueur au Royaume-Uni (voir l'annexe 1). Ces derniers concernent aussi bien la protection de l'environnement, l'aide à l'exportation, l'octroi de capital de risque et les garanties de prêt que la formation des employés et l'information générale aux entreprises. Deux particularités caractérisent cependant ces programmes. L'aide financière directe aux entreprises y est beaucoup moins présente qu'ailleurs (États-Unis et France notamment), ce qui reflète le fort courant idéologique qui s'est imposé au cours des dernières années en faveur de la réduction de l'intervention de l'État. En corollaire, l'insistance sur les bienfaits de la compétition et de la concurrence interentreprise y est beaucoup plus forte. C'est ainsi que plusieurs initiatives gouvernementales visent à faire connaître les produits et les services des entreprises britanniques au Royaume-Uni et à l'étranger, à faire la démonstration et la promotion de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques de management et à permettre aux petites entreprises de se comparer aux meilleures dans leur domaine par l'accès à une banque de données sur les performances (*UK Benchmarking Index*) des entreprises.

Les programmes d'aide en vigueur au Royaume-Uni sont le plus souvent centralisés. On note cependant quelques initiatives visant à mettre à contribution les acteurs du milieu dont le programme *Business Link (BL)* qui est un réseau de services locaux aux entreprises. Les services qui y sont dispensés concernent notamment la formation et l'aide-conseil en matière de développement stratégique et de plans d'affaires. Il est prévu que les *BL* deviennent le principal point de distribution de l'aide aux PME. Les principaux partenaires des *BL* sont les Chambres de commerce, le gouvernement (Département du commerce et de l'industrie) et les entreprises.

2.7 Suisse

Population : 7,3 millions Paliers décentralisés de gouvernement : 1 ^{er} palier : Communes (3000) 2 ^e palier : Cantons et demi-cantons (26)	PIB total : 178,0 milliards \$ (US) PIB par habitant : 25 240 \$ (US) Croissance annuelle : 2,1 % Taux d'inflation : 0,0 % Taux de chômage : 3,4 % R-D (% PIB) : 2,7 %
--	---

Sources : L'état du monde 2000 (données de 1998) et OCDE (1997f).

La Suisse a connu en 1997 et 1998 d'importantes réformes à la fois constitutionnelles et administratives. L'État n'est dorénavant plus un État libéral qui intervient en dernier ressort, mais un État « propulsif » qui collabore avec la société civile pour la réalisation d'objectifs communs. La nouvelle façon de gérer met l'accent sur le citoyen-usager, la subsidiarité et la gestion par résultats.

La Suisse fait peu appel à l'aide publique aux entreprises, surtout en ce qui concerne les aides financières. Les pouvoirs publics font davantage confiance aux mécanismes de marché. Quant à l'aide fournie, elle est principalement le fait du gouvernement fédéral. L'amélioration des conditions propices aux entreprises constitue le principal objectif du développement économique.

La politique de la Suisse en faveur des petites et moyennes entreprises s'organise autour des axes suivants :

- l'information en faveur des PME ;
- l'allégement des charges administratives ;
- l'aide au financement ;
- l'aide à l'accès aux marchés extérieurs ;
- le soutien à l'innovation.

Comparativement aux pays de l'OCDE (1996), l'aide suisse aux PME repose, dans une moindre mesure, sur les subventions et les aides directes. Le capital-risque est également peu développé.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

La Suisse ne semble pas, à prime abord, présenter d'exemples très innovateurs au niveau de l'intervention gouvernementale auprès des entreprises. L'absence de nouveaux partages de responsabilités tient sans doute au fait que la Suisse a une longue tradition de décentralisation comparativement à d'autres pays européens tels la France ou la Belgique. De plus, son intervention en développement économique est très limitée. Les exemples de partenariats ou de constitution de réseaux se retrouvent davantage au niveau de l'Union européenne.

La Suisse est de loin, parmi les pays étudiés, celui qui présente l'éventail le plus réduit de programmes d'aide aux entreprises (voir l'annexe 1). Cela tient en partie à des considérations méthodologiques alors que l'inventaire des programmes a été fait à partir des sites Internet « nationaux » officiels. Or, nous savons qu'en Suisse, pays très décentralisé, les cantons, qui sont très différents l'un de l'autre, exercent un grand nombre de compétences. Les communes participent aussi activement à la vie sociale et économique. C'est pourquoi très peu de programmes sont administrés au niveau de la Confédération. Ces derniers concernent surtout l'encouragement, par le biais de la Bourse PME, au développement de la sous-traitance, la promotion, via le *Swiss Export Information Network*, des exportations et le support financier aux coopératives de cautionnement pour les garanties de prêts qu'elles consentent aux PME.

Les initiatives mettant à profit les acteurs locaux et régionaux sont donc principalement le fait des cantons. Ainsi, dans le canton de Vaud, Genilem, une association supportée par différents partenaires locaux, offre des services de consultation et de formation aux entreprises. En partenariat avec les écoles du canton, une aide est également offerte aux petites entreprises qui éprouvent des problèmes techniques ou technologiques.

2.8 Union Européenne³

Budget de l'Union européenne (1997)

	En milliards d'écus	%
Politiques internes	5,08	5,8
Politiques externes	5,70	6,5
Administration	2,72	3,1
Autres (réserves et compensations)	1,14	1,3
Politiques agricoles communes	41,18	47,0
Politiques structurelles	31,80	36,3
Total	87,62	100,0

Source : Secrétariat général de la Commission, *Aides et prêts de l'Union européenne*, « Les grands principes de fonctionnement des politiques structurelles », <http://europa.eu.int/comm/sg/aides/fr/pdf/default.htm>

L'Union européenne a été créée officiellement en 1993 avec le traité de Maastricht et regroupe 15 pays. Parmi les objectifs visés par les États figurent la mise en place d'institutions politiques efficaces et démocratiques ainsi qu'un rôle accru en matière d'affaires étrangères. Certains y voient même la base d'une union politique ou la création d'un État fédéral ou confédéral.

Les États membres de l'Union européenne ont mis sur pied différentes institutions pour assurer la direction et la gestion des affaires de l'Union : le Conseil européen, la Commis-

³ Pour une description des institutions et des programmes de l'Union européenne, voir notamment : AUGER, Jacques et Benoit-Jean Bernard (1997) et BÉRUBÉ, Pierre (1999).

sion européenne, le Parlement européen, le Conseil des ministres, ainsi que deux comités consultatifs, soit le Comité des régions et le Comité économique et social.

Le Conseil de l'Union européenne : le Conseil, formé des quinze États membres, légifère pour l'Union, fixe ses objectifs politiques, les coordonne et règle les différends entre eux et les autres institutions.

Le Parlement européen : le Parlement peut désormais amender et même adopter des textes législatifs dans un grand nombre de domaines. Il partage ainsi le pouvoir de décision avec le Conseil.

La Commission européenne : la Commission veille au respect des lois et à l'intégrité du marché unique. Sa direction est assurée par les vingt commissaires qui sont tenus d'agir en toute indépendance vis-à-vis leurs gouvernements nationaux.

Le Comité des régions : étant la plus jeune institution de l'Union, ce comité reflète le désir des États de faire participer les paliers locaux et régionaux au développement des politiques de l'Union. Il est ainsi consulté sur tout un ensemble de questions qui concernent directement la promotion des intérêts et de la diversité des régions.

On doit mentionner l'importance accrue qu'entend jouer le Comité des régions, véritable embryon d'un futur Sénat européen, dont les membres sont confrontés quotidiennement aux priorités des citoyens. C'est ainsi que le Comité a demandé⁴ à la Conférence intergouvernementale que l'on reconnaisse sa légitimité politique et démocratique en lui octroyant un statut égal à celui du Parlement européen.

Il est important de souligner les contraintes que représentent, pour les pays membres, les critères du traité de Maastricht⁵ :

- le déficit budgétaire annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB ;
- la dette nationale ne doit pas dépasser 60 % du PIB ;
- les taux d'intérêt ne doivent pas dépasser de plus de 2 % la moyenne des trois pays de l'Union ayant les taux les plus bas ;
- la monnaie doit être, pendant au moins deux ans, à l'intérieur des marges de fluctuation du Système monétaire européen ;
- le taux d'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celui des trois meilleurs pays de l'Union.

Des amendes sont prévues pour les pays qui laisseront augmenter leur déficit budgétaire au delà du 3 % prévu par le traité de Maastricht. Le 1^{er} janvier 1999, la monnaie unique, l'EURO, a été adoptée (fixation définitive des parités monétaires) en même temps que la Banque centrale européenne (BCE) a été mise en place pour gérer la politique monétaire

⁴ Déclaration du Comité des régions à l'attention de la Conférence intergouvernementale, Avis du Comité du 21 avril 1995 (doc. CdR 136/95).

⁵ *Le Point*, n° 1268, 4 janvier 1997.

de la nouvelle zone monétaire. Trois ans plus tard, ce sera la mise en circulation de la monnaie unique utilisée par tous les citoyens de l'Union.

TENDANCES CONCERNANT LES PROGRAMMES

À la faveur de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht et de la création récente de son Comité des régions dont l'un des objectifs est la promotion des intérêts et de la diversité des régions, l'Union européenne est désormais appelée à jouer un rôle plus grand en matière de soutien au développement économique régional. En témoignent les nombreux programmes d'aide qu'elle administre et qui reflètent bien la diversité des besoins et des problèmes régionaux dans les pays membres. On ne compte pas moins, en effet, d'une dizaine de programmes (voir l'annexe 1) dont les objectifs consistent à venir en aide aux régions ou aux zones (frontalières, rurales, ultrapériphériques, charbonnières, sidérurgiques, agricoles, etc.) qui éprouvent des difficultés socioéconomiques. Outre ces aides qu'on pourrait qualifier de « territorialisées », l'Union administre aussi des programmes visant la protection de l'environnement, l'amélioration, par le soutien financier aux activités de R-D, de la compétitivité des entreprises et la conclusion de partenariats (commerciaux, techniques, financiers, etc.) avantageux pour les entreprises des pays membres.

Certaines initiatives de l'Union reposent sur le maillage et la mise en commun des ressources des partenaires locaux et régionaux dans les pays membres. C'est le cas, par exemple, des Euro-Info-Centres (EIC) qui constituent des guichets d'information et d'aide-conseil pour les entreprises. Situés près des organismes locaux comme les chambres de commerce et d'industrie, les agences de développement local et les organisations professionnelles avec qui ils travaillent en étroite relation, les EIC offrent des services d'information sur les programmes européens, d'aide à l'exportation, d'organisation de missions internationales et d'accompagnement des entreprises dans leurs recherches de partenaires dans d'autres pays.

2.9 Éléments de synthèse

Comment apprécier l'offre des programmes d'aide au développement économique régional dans les sept pays retenus et l'Union européenne? Comment comparer objectivement tous ces programmes compte tenu de la grande diversité politicoinstitutionnelle, démographique, socioéconomique et culturelle qui caractérise ces pays?

Nous tenterons de répondre à ces deux questions en basant notre appréciation comparative de l'intervention étatique de ces pays et de l'U.E. en matière de développement économique sur quatre critères : son caractère plus ou moins varié; son caractère plus ou moins intense; son caractère plus ou moins centralisé (du point de vue du financement et de la prestation des services); enfin, son caractère plus ou moins territorialisé. Cette appréciation comparative demeure cependant exploratoire. Des informations plus complètes sur les programmes et sur la façon dont ils sont financés, gérés et appliqués pourraient permettre éventuellement de nuancer ces éléments de synthèse. Les chapitres 3 et 4 surtout apporteront des informations et des points de vue additionnels sur ces éléments.

La variété des interventions

Bien que le « coffre à outils » des programmes d'aide soit moins imposant dans certains pays, l'intervention publique demeure globalement très variée. Aux outils plus traditionnels que constituent les programmes généraux de subventions et de prêts directs aux entreprises s'ajoute une panoplie d'autres outils : aides ciblées à la recherche-développement et à l'innovation (technologies environnementales, TI, etc.) au développement de réseaux et de partenariats (interentreprises, entreprises-universités, etc.), à l'exportation, aux services d'aide conseil (formation, plan d'affaires, etc.), aux jeunes entrepreneurs et sous forme d'accessibilité à du capital de risque. Dans certains cas, l'aide peut être canalisée vers les individus (chercheurs d'emplois) ou encore vers des zones géographiques où des actions sont jugées prioritaires. L'intervention publique peut, par ailleurs, aller dans le sens d'une présence moins marquée de l'État. C'est le cas, par exemple, lorsque des programmes visent l'allégement ou la simplification des réglementations, une réduction des impôts et des taxes ou encore le recours accru à l'évaluation des programmes publics sous l'angle de leur efficacité, de leur efficience, de leur cohérence ou de leur pertinence.

Chaque pays possède donc une palette plus ou moins variée de programmes ou de mesures. Les États-Unis, et dans une moindre mesure l'Australie et la France, présenteraient, de ce point de vue, une offre variée, tandis que la Belgique et surtout la Suisse et le Royaume-Uni présenteraient un éventail beaucoup plus limité de programmes. La variété relativement grande des programmes gérés par l'Union européenne compenserait par ailleurs l'offre plus limitée de pays comme la Belgique et le Royaume-Uni. C'est d'ailleurs là une évolution intéressante à suivre dans la mesure où l'hypothèse d'un renforcement des interventions de l'U.E. pourrait signifier une intervention moindre des pays membres.

L'intensité des interventions

En l'absence de données concrètes et comparables sur les dépenses effectives des pays retenus en matière de soutien au développement économique, la mesure de l'intensité des interventions est ici plus difficile à cerner. Paradoxalement et contre toute attente, il apparaît que les États-Unis, pays par excellence de la libre entreprise, consacrent des aides publiques importantes pour soutenir les entreprises. Si la prestation des services aux entreprises tend de plus en plus à être décentralisée, les financements quant à eux viennent largement du gouvernement fédéral et demeurent importants (1 % du PIB). Les États-Unis sont aussi, en 1998, le pays qui consacre la plus grande part de son budget (2,8 % du PIB) à la R-D. L'intervention serait, du point de vue des montants consacrés, beaucoup moins grande en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suisse. L'Australie et la Belgique seraient, proportionnellement, dans une situation intermédiaire à cet égard.

Variété et intensité semblent, par ailleurs, aller de pair. À une offre variée de programmes correspondrait en effet une offre intense. Inversement, les pays qui gèrent une offre restreinte de programmes le font avec une intensité tout aussi restreinte.

La centralisation des interventions

Outre la Belgique et les États-Unis qui semblent engagés sur la voie de la décentralisation de leurs interventions, tout au moins en ce qui a trait à la prestation des services, les autres pays, notamment le Royaume-Uni et l'Allemagne, ont une approche plus centralisée tant en ce qui concerne le financement que la prestation des services. L'Australie et la France ont une approche intermédiaire faite à la fois de centralisation et de décentralisation. La nature du régime politique (fédéraliste ou unitaire) n'apparaît pas comme un critère discriminant à cet égard bien que le partage des responsabilités et les relations entre niveaux d'administration soient généralement plus complexes dans les pays fédéraux.

Il importe de souligner ici la place et le rôle plus grands accordés aux collectivités locales et aux groupes intermédiaires dans la prestation des services aux États-Unis et dans une moindre mesure en Australie, en France et en Suisse. Le financement des organismes intermédiaires demeure cependant le plus souvent centralisé (gouvernements supérieurs) et leurs services concernent surtout l'aide conseil (information et formation) aux personnes et aux entreprises.

La territorialisation des interventions

De façon générale, les programmes d'aide qui sont conçus par les gouvernements peuvent être soit de portée générale sans égard à la provenance ou à la situation géographique des bénéficiaires (entreprises, individus ou collectivités), soit viser le relèvement économique d'une zone désignée et s'adresser en conséquence à leurs « ressortissants ». Si tous les pays conçoivent et gèrent des programmes généraux et ciblés géographiquement, l'Allemagne (nouveaux Länder), la France et l'Union européenne semblent un peu plus présents dans les actions territorialisées. Là encore, le renforcement de la présence de l'Union européenne dans ce type de programmes pourrait inciter les pays membres à devenir des gestionnaires-relais des programmes conçus et financés par l'Union plutôt que des concepteurs-financeurs de programmes nationaux ciblés.

L'évaluation des interventions

Le recours aux évaluations est de plus en plus fréquent. Il s'explique non seulement par les restrictions budgétaires mais également par un souci de justifier davantage les dépenses publiques. Une bonne évaluation doit déterminer si le programme est approprié. Elle doit également déterminer si ce dernier atteint ses objectifs et s'il est efficient au plan opérationnel. La difficulté de mesurer les résultats des politiques et des programmes varie considérablement d'une politique à l'autre. Certains objectifs peuvent être très difficiles à évaluer. Il arrive même que deux évaluations différentes arrivent à des conclusions opposées.

Malgré l'importance des évaluations, seuls l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni évaluent de façon systématique leurs programmes technologiques à l'aide de critères socioéconomiques (OCDE, 1998e). Dans ces pays, l'évaluation fait partie de la politique dès la phase d'élaboration et des règles formelles obligent les organismes à évaluer

régulièrement leurs programmes. Au Royaume-Uni, les directives pour l'évaluation sont exprimées dans le document préparé par le *Department of Trade and Industry* et intitulé ROAME-F (Justification, Objectifs, Examen préalable, Suivi et Évaluation). Aux États-Unis, tous les organismes doivent fixer des objectifs de performance quantifiables et faire rapport sur ceux-ci selon le *Government Performance and Results Act* de 1993. Certains pays, tels que la France, la Suisse et l'Allemagne, utilisent l'évaluation plutôt comme un instrument de formation que comme un outil de rationalisation des ressources. Les aspects qualitatifs des programmes sont alors davantage privilégiés (OCDE, 1998e).

Par delà la variété, l'intensité, la gestion (centralisée/décentralisée), la territorialisation et l'évaluation des interventions qui caractérisent l'intervention étatique en matière de développement économique, peut-on déceler la présence de programmes innovants? Il semble bien ici que ce soit du côté des mécanismes d'application de ces mêmes programmes que puisse être identifié leur caractère innovateur. Du point de vue d'une action axée sur le « milieu », l'innovation est à chercher dans l'efficacité des « mécanismes de mobilisation » à produire une action synergique et convergente des acteurs locaux, privés et publics.

CHAPITRE 3 : LES MECANISMES DE MOBILISATION

Ce n'est pas tout de concevoir et d'adopter des politiques et des programmes destinés à encourager et à soutenir le développement économique régional. Les gouvernements doivent encore mettre en œuvre ces programmes et s'assurer qu'ils atteignent les objectifs pour lesquels ils ont été créés. La disponibilité de ressources financières, techniques et humaines ne garantit pas la mise en œuvre réussie d'un programme. Les gouvernements doivent aussi créer des conditions propices à la mise en place de mécanismes souples et variés de mobilisation des acteurs privés, qu'ils soient bénéficiaires directs ou indirects des programmes, des autres acteurs publics (administrations décentralisées) et des divers groupes intermédiaires (organisations à but non lucratif, associations d'affaires et professionnelles, groupes communautaires, etc.) dont la participation peut être bénéfique au bon fonctionnement du programme.

Par mécanisme de mobilisation on entend donc ici tout moyen (institutionnel, financier, humain, technique ou informationnel) par lequel un acteur public (gouvernement central ou décentralisé) cherche à maintenir ou à accroître le potentiel (économique, technologique ou attractif) d'une entreprise, d'un groupe d'entreprises ou d'une zone géographique particulière (région, collectivité locale, quartier). Les mécanismes présentés ont donc pour origine une intervention publique bien que leur fonctionnement puisse concerner seulement ou surtout des partenaires privés. Ce serait le cas, par exemple, des réseaux interentreprises et des partenariats entre industries et universités. Les programmes d'aide plus traditionnels sous la forme de subventions ou de prêts directs aux entreprises sont donc qualifiés ici de mesures axées sur l'entrepreneuriat « individuel » (rationalité de l'entrepreneur) tandis que les programmes d'aide qui tendent à encourager, par différents mécanismes, la mobilisation des acteurs sont qualifiés ici de mesures actives axées sur l'entrepreneuriat collectif et réflexif du milieu (Storper, 1997). La recension des divers programmes faite précédemment permet de dégager, outre l'aide financière directe, huit principaux types de mécanismes de mobilisation :

- les partenariats;
- les réseaux;
- la démonstration et l'assistance technique;
- l'étalement des performances (benchmarking);
- les pépinières technologiques, les centres d'excellence et les parcs technologiques;
- les mécanismes de consultation/concertation;
- la coopération entre paliers de gouvernements;
- la veille économique et le transfert de connaissances.

3.1 Les partenariats

Si les partenariats public-privé ne constituent pas un concept nouveau, leur multiplication retient de plus en plus l'attention. Les partenariats constituent des accords formels ou informels entre des acteurs publics et privés qui apportent une collaboration conjointe aux ressources humaines, financières, de recherche et d'infrastructure. En cela, ils dépassent le simple cadre de la sous-traitance.

Les bénéficiaires que retirent les pouvoirs publics et le secteur privé de ces alliances sont variés. Essentiellement, il s'agit du partage des coûts, des risques et des compétences.

C'est en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni que les partenariats sont le plus développés. L'Allemagne connaît également une croissance à ce niveau.

On peut distinguer six types de partenariats :

- les partenariats entre l'université et l'industrie;
- les partenariats entre l'État et l'industrie;
- les partenariats entre les instituts de recherche et l'industrie;
- les partenariats entre l'État et les groupes intermédiaires;
- les partenariats entre niveaux de gouvernement;
- les partenariats internationaux.

Ces catégories ne sont pas exclusives aux seuls acteurs décrits ; des acteurs tertiaires peuvent se joindre à eux, mais en ayant un rôle moins prépondérant.

Les partenariats entre l'université et l'industrie

Les partenariats université-industrie permettent essentiellement aux universités de diversifier leurs sources de financement, de renforcer l'économie locale, de diversifier l'expérience des étudiants et d'accroître leurs possibilités d'emploi. Pour les entreprises, il s'agit d'accéder à une base scientifique importante pour faire face à une compétition accrue.

Les pouvoirs publics peuvent également intervenir bien que l'université et l'industrie demeurent les acteurs principaux. Les partenariats université-industrie revêtent des formes diverses :

- soutien aux activités générales de recherche;
(dons monétaires, subventions, dons d'équipements, installations de recherche)
- coopération informelle en matière de recherche;
(partenariats informels entre chercheurs individuels de l'industrie et du monde universitaire)
- recherche sous contrat;
(financement par l'industrie de projets de recherche spécifiques à des conditions contractuelles)
- transfert de connaissances et programmes de formation;
(programmes d'échanges consultatifs et stages de formation d'étudiants dans l'industrie)
- projets de recherche en coopération financés par les pouvoirs publics;
(subventions du gouvernement à des projets de recherche spécifiques entrepris conjointement par l'industrie et les universités)

- consortiums de recherche;
(programmes de recherche à grande échelle parrainés par le gouvernement et avec la participation de plusieurs partenaires)
- centres de recherche en coopération.
(installations ou centres de recherche en coopération soutenus par le gouvernement)⁶

L'intervention gouvernementale en vue d'encourager ce type de partenariat prend également diverses formes. Le financement et les incitations fiscales sont sans doute les plus courants.

Voici quelques exemples nationaux de partenariats université-industrie :

L'Australie a mis sur pied en 1998 le *Strategic Partnerships with Industry-Research and Training (SPIRIT) Scheme*. Le gouvernement finance par le biais de ce programme des partenariats entre l'industrie et les universités qui entreprennent des recherches dans des domaines d'intérêt commun. L'aide se situe habituellement entre 50 000 \$ et 200 000 \$.

Au Royaume-Uni, une aide financière est accordée aux gagnants de la compétition *Technology Foresight Challenge*. Le programme a pour but de stimuler les partenariats industrie-université sur des technologies sélectionnées dans les *Technology Foresight Reports*. Au Royaume-Uni, on trouve également le programme *Realising Our Potential*. Lancé en 1995, le programme récompense les universitaires qui ont reçu une contribution de l'industrie pour la réalisation de leurs recherches. Ces derniers reçoivent une subvention pour réaliser une recherche qui correspond à une curiosité personnelle.

L'intervention gouvernementale peut également prendre la forme d'un soutien à l'infrastructure. Notons, par exemple, le *Statel Industry/University Cooperative Research Centers (S/I/IUCRC) Program* aux États-Unis. Il s'agit de centres de recherche universitaires recevant une aide financière à la fois du gouvernement fédéral, via la *National Science Foundation*, et du gouvernement de l'État où le centre est établi. La gestion est assurée conjointement par ces deux niveaux gouvernementaux. Les centres sont financés pour une période de quatre ans et peuvent être renouvelés une seule fois pour une seconde période. L'industrie fournit également une aide en biens ou en argent. Chaque centre possède un *Industrial Advisory Board (IAB)* qui comprend un membre de l'industrie et qui fournit les orientations de la recherche. Autre détail intéressant : un analyste indépendant est recruté pour chaque centre afin de donner une rétroaction aux intervenants, une évaluation des résultats et des opérations du centre et la réalisation d'études particulières pour les participants. L'expérience a débuté en 1990. En 1996, il y avait 16 centres à travers les États-Unis.

L'OCDE évalue qu'aux États-Unis et au Canada, l'industrie est associée dans une proportion d'au moins 20 % à la recherche universitaire alors que la moyenne de l'OCDE est

⁶ OCDE (1999). « Les partenariats de recherche entre l'industrie et les universités : un panorama » dans *Revue STI*, no 23 p.51.

d'environ 5 %. Notons également que les liens entre les universités et l'industrie varient non seulement d'un pays à l'autre mais aussi selon les disciplines.

Les partenariats entre l'État et l'industrie

Ce type de partenariat vise à diminuer les risques techniques tout en faisant reposer sur les entreprises les autres risques commerciaux. C'est le cas du programme *Advanced Technology Program (ATP)* des États-Unis. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral finance la recherche, mais ce sont les entreprises qui déterminent les priorités de recherche. Notons qu'elles financent également environ la moitié des fonds nécessaires et qu'elles assument seules les dépenses consacrées à la commercialisation.

Les partenariats entre les instituts publics de recherche et l'industrie

Dans certains pays de l'OCDE (tels la Belgique, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni), l'université joue un rôle majeur dans la recherche fondamentale et appliquée. Au sein d'autres pays, ce sont les instituts publics de recherche qui jouent un rôle plus important. C'est notamment le cas de l'Allemagne, de la France, de la Norvège et des Pays-Bas. Dans ces pays, l'industrie a davantage tendance à conclure des partenariats avec les centres publics de recherche.

Par exemple, les accords des CRADA (accords de recherche-développement en coopération) aux États-Unis permettent aux laboratoires fédéraux de conclure des partenariats avec l'industrie afin de commercialiser les technologies à double usage. Il s'agit, en somme, d'un mécanisme de transfert de technologies. L'aide en nature (l'accès aux laboratoires fédéraux, heures-personnes) est la forme la plus courante de l'aide fournie par les pouvoirs publics.

Les partenariats entre l'État et les groupes intermédiaires

Dans un contexte où les États cherchent à s'associer différents partenaires pour la mise en œuvre de politiques publiques, les groupes intermédiaires représentent des candidats de choix pour le développement économique régional. Les deux parties tirent des avantages de ces ententes de partenariats. Les groupes intermédiaires obtiennent, généralement, une pérennité dans leur financement et l'État se rapproche davantage des réalités économiques locales. Ces partenariats doivent toutefois se réaliser dans le respect des différences mutuelles.

Les partenariats entre niveaux de gouvernement

L'exemple américain des *One Stop Capital Shop (OSCS)* est intéressant. Il s'agit de centres de services regroupant deux paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral, via la *Small Business Administration*, fournit les équipements, le matériel de référence et jusqu'à deux employés à temps plein. Le programme est décrit plus en détails à l'annexe 1 de la présente étude.

Une seconde illustration de coopération, toujours entre deux niveaux de gouvernements, se retrouve en Australie. Le *Business License Information Service*, connu sous le nom de

BLIS, est un service d'information portant sur les permis et licences nécessaires aux activités d'une entreprise. Les États et le Commonwealth comptent plus de 850 permis et licences. Pour répondre aux besoins d'information, les États ont mis sur pied des centres (les noms varient selon chaque État) qui identifient les permis nécessaires, les coûts et les coordonnées des agences responsables. Environ 200 000 demandes sont traitées annuellement (le plus souvent par téléphone). Les centres sont opérés par les États. Notons qu'ils donnent également de l'information sur les permis et licences fédéraux. En retour, le Commonwealth apporte une contribution financière aux États. Notons également que les centres ont des sites Internet qui renseignent sur les principaux permis et que certaines transactions sont possibles en ligne.

Les partenariats internationaux

Ce type de partenariat vise trois grands objectifs :

- s'attaquer aux problèmes planétaires (ex. : exploration de l'espace, changements climatiques);
- promouvoir la coopération socioéconomique/régionale en R-D;
- favoriser le transfert de technologies et la coopération.

Le programme européen EUREKA qui nécessite la participation conjointe d'un centre de recherche et d'une entreprise provenant au minimum de deux pays est une bonne illustration d'un partenariat international. Le programme européen ESPRIT contient également ce critère particulier.

o Stratégies de recherche de partenaires

Nous avons vu que les gouvernements encouragent parfois la constitution des partenariats par une aide financière de formes diverses. Il existe toutefois une autre forme d'aide : l'aide à la recherche de partenaires. Une illustration de ce type d'aide est le programme BC-NET de la Communauté européenne. Le programme européen EUREKA offre aussi un support à la recherche de partenaires. Ces programmes sont présentés dans l'annexe 1.

o Financement des partenariats

La difficulté des pouvoirs publics consiste, comme pour toute autre forme d'aide, à maximiser les bénéfices tout en évitant les effets inhibiteurs sur les incitations des entreprises à participer. Le financement peut prendre des formes variées. Selon l'OCDE (1999b), la forme appropriée dépend des types de partenariats. Les fonds de contrepartie sont souvent privilégiés dans les consortiums et les programmes de recherche en collaboration. Les exigences associées à ces fonds permettent de sélectionner les meilleurs projets et des équipes qualifiées. Par contre, ils sont également assortis de procédures bureaucratiques pour les entreprises. C'est ainsi que les États-Unis ont eu plutôt tendance à accorder des subventions afin d'accélérer les processus.

Dans certains programmes, les subventions seront assorties de dispositions permettant aux pouvoirs publics de recouvrer les coûts en cas de succès. Cette méthode risque cependant d'être contraire à l'intention de partager les coûts.

L'OCDE émet les recommandations suivantes quant au financement des partenariats :

- le choix se portera sur les meilleurs projets, tant du point de vue de la rentabilité interne que sociale;
- les meilleurs partenaires seront sélectionnés;
- les coûts, les risques et les récompenses seront partagés de manière optimale entre partenaires privés et publics;
- les comportements opportunistes seront découragés et tous les partenaires investiront les ressources nécessaires.

Également, les mécanismes de financement devraient être liés au processus d'évaluation.

▫ Points négatifs des partenariats

Bien que les partenariats puissent entraîner des bénéfices importants, leur évaluation doit prendre en considération l'ensemble des sommes investies (temps accordé à la sélection des partenaires, coûts de transactions et d'organisation, etc.). Des conflits entre partenaires peuvent également survenir. Les partenaires devraient donc, le plus tôt possible, déterminer la contribution de chacun ainsi que les conditions d'institutionnalisation des partenariats.

3.2 Les réseaux

Le tissage de réseaux entre organisations, qu'elles soient publiques ou privées, est un phénomène qui présente des similitudes avec les partenariats puisqu'il s'agit en somme d'accords volontaires de coopération. Toutefois, les réseaux sont habituellement d'une portée à plus long terme et sont moins formalisés que les partenariats. Certains gouvernements encouragent la création de ces réseaux. L'incitation prend généralement la forme d'une aide financière où l'existence du réseau est un critère de sélection de projets.

Par exemple, le programme australien *Technology Diffusion Program (TDP)* accorde une attention particulière aux projets de réseautage entre les entreprises et les chercheurs australiens et leurs homologues étrangers. Le programme offre un support financier aux chercheurs qui participent à des groupes de travail. Les frais associés à la mise sur pied des groupes sont assurés par le gouvernement.

Un second exemple nous provient de la France qui a créé le Réseau national de la recherche en télécommunications (RNRT) qui regroupe des laboratoires de recherche en télécommunications (voir l'annexe 1).

3.3 La démonstration et l'assistance technique

Une autre façon d'amener les entreprises à s'ouvrir à de nouvelles technologies et pratiques ou à connaître les acteurs impliqués dans le développement des technologies est de leur fournir des services d'aide technique. En effet, toutes les entreprises n'ont pas les mêmes connaissances des technologies qui sont à leur disposition et qui pourraient

bénéficier grandement à leurs activités. L'un des moyens de les sensibiliser sera de leur faire connaître les technologies émergentes et de leur fournir une aide en conséquence.

Différentes évaluations à travers les pays de l'OCDE ont toutefois révélé des effets limités à l'échelle de l'économie bien qu'il y ait eu augmentation des ventes, de l'emploi et du potentiel technique des entreprises. Les programmes d'assistance technique peuvent ne pas être suffisamment adaptés à la demande et il peut s'avérer difficile de les garder à jour.

Le programme du Royaume-Uni, *Inside UK Enterprises*, est une illustration de démonstration technique. Tel que décrit à l'annexe 1, le programme permet à des entreprises d'effectuer des visites chez des entreprises ayant adopté de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques de gestion. La grande majorité des entreprises interrogées suite à une visite disent qu'elles adopteront en tout ou en partie les nouveautés qu'elles ont pu observer.

L'Australie a également mis sur pied un programme de démonstration, le *Demonstration and Awareness Grants* à l'intérieur du *Technology Diffusion Program*. Des subventions sont offertes pour soutenir des projets qui visent à améliorer l'opération d'infrastructures qui facilitent l'adoption de nouvelles technologies, la réalisation d'études de faisabilité qui visent à étudier les nouvelles approches de diffusion de la technologie et finalement, les projets de démonstration des nouvelles technologies.

3.4 L'étalonnage des performances (*benchmarking*)

L'étalonnage des performances est un autre moyen de favoriser l'innovation au sein des entreprises d'une région. Le *UK Benchmarking Index* est la plus importante base de données sur les performances des petites entreprises, est un exemple intéressant (voir sa description à l'annexe 1).

Une seconde initiative britannique mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit d'une campagne nationale menée par la *CBI (Confederation of British Industry)* et supportée par la *DTI (Department of Trade and Industry)* et appelée *Fit for the Future*. La campagne vise à faire la promotion des meilleures pratiques dans des domaines variés de l'industrie britannique. Il s'agit en somme de convaincre les entreprises de la valeur que peuvent représenter les pratiques déjà éprouvées par d'autres entreprises. La campagne n'en est pour le moment qu'à ses débuts.

3.5 Les pépinières technologiques, les centres d'excellence et les parcs technologiques

Selon l'OCDE (1997e), les pépinières

sont des opérations ayant une base immobilière qui offrent aux nouvelles entreprises et aux entrepreneurs des installations matérielles et un éventail de services à l'usage des entreprises pour les aider à augmenter leurs chances de survie dans les premières phases de leur développement.

Les pépinières créent donc un milieu d'entreprise dont la proximité géographique des acteurs force les échanges et la compétitivité des entreprises participantes. Les pépinières encouragent d'abord les entreprises nouvelles. Les évaluations réalisées à cet égard concluent à un effet positif sur le taux de survie des entreprises qui participent aux pépinières. Elles contribuent en outre à renforcer la coopération entre les acteurs publics et privés du développement régional et peuvent constituer des solutions à des problèmes économiques particuliers. Par exemple, le Japon utilise les pépinières afin de déconcentrer le savoir vers les régions et l'Allemagne se sert des pépinières dans les nouveaux Länder dans le but de promouvoir une nouvelle façon de faire des affaires. Enfin, les pépinières contribuent au développement d'infrastructures et elles peuvent également assurer un rôle symbolique en permettant aux pouvoirs publics de présenter des exemples concrets de réussite en matière de développement régional (OCDE, 1997e).

3.6 Les mécanismes de consultation/concertation

Au Royaume-Uni, il existe des forums de discussion entre les entreprises, les organisations à but non lucratif et les autorités locales connus sous le nom de *Local Business Partnership (LBP)*. Ces forums doivent permettre :

- d'identifier les réglementations inutiles qui nuisent aux entreprises;
- d'aider les entreprises à comprendre leurs responsabilités et de favoriser ainsi la conformité de leurs actions;
- d'offrir un système de rétroaction quant aux difficultés éprouvées par les entreprises qui doivent se conformer aux règles;
- d'aider les autorités locales à cibler les ressources sur les entreprises qui ne respectent pas la loi;
- de maximiser la qualité des services donnés aux entreprises locales.

Environ 200 autorités locales participent aux *LBP* et 119 forums sont établis complètement.

Un second exemple de mécanismes de concertation se retrouve au Royaume-Uni. Il s'agit des *Foresight Panels*. Ces derniers constituent des tables de concertation regroupant les entreprises, les scientifiques, le tiers secteur et le gouvernement. Les sujets discutés portent sur des thèmes (prévention du crime, vieillissement, etc.) ou des secteurs (santé, services financiers, chimie, etc.). Chaque table de concertation étudie la situation, fait des prévisions sur l'avenir et émet des recommandations. Le programme est sous la responsabilité du *Department of Trade and Industry* et il a été lancé en 1994. Pour le gouvernement, *Foresight* représente une occasion de privilégier la planification à long terme au niveau des politiques tout en s'assurant de la participation des acteurs concernés.

Un troisième exemple emprunté au Royaume-Uni mérite notre attention : l'*Export Forum*. Ce dernier constitue une table de concertation provisoire établie à la suite du bilan négatif émis par la communauté des affaires concernant les services à l'exportation du *Department of Trade and Industry*. Le forum, créé en 1997, regroupait des représentants du secteur privé et du secteur public. Sa mission était d'identifier les forces et les faiblesses de ces services et d'émettre des recommandations quant à la façon de les améliorer. Le forum a d'abord réaffirmé le rôle du gouvernement dans ce domaine dans son rapport de novembre 1997 intitulé *Towards an Export Initiative*. Le forum a, de plus, recommandé de

mieux cibler les objectifs des services en deux catégories : les marchés pour les nouveaux exportateurs et les marchés émergents sous-exploités. Le forum a également réaffirmé le rôle des organisations intermédiaires (associations d'affaires, chambres de commerce) dans la prestation de services à l'exportation.

Dans les mécanismes de consultation/concertation, on peut aussi ranger l'exemple américain *Office of Interagency Affairs*, rattaché à la *Small Business Administration*, qui est chargé de surveiller les agences fédérales qui adoptent des projets pouvant affecter les petites entreprises. L'Office émet des recommandations quant à celles-ci. De plus, il surveille le respect du *Small Business Regulatory Enforcement Fairness Act* qui oblige les agences et départements à évaluer les impacts de leurs politiques sur les petites entreprises. Pour ce faire, l'*Office of Interagency Affairs* dispose de dix *regional advocates* couvrant les dix régions fédérales. Ces derniers aident à identifier les nouvelles problématiques affectant les petites entreprises à l'intérieur de leurs régions.

En France, les Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie (DRRT) assurent aussi un rôle entre l'État et les régions (voir l'annexe 1).

En Australie, ce sont les *Area Consultative Committees (ACC)* qui jouent le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les communautés locales. Ils ont pour mandat d'identifier les priorités pour leur région et de faciliter l'utilisation maximale des services disponibles pour celle-ci. Les *ACC* informent le gouvernement de la situation en région dans le but d'améliorer les politiques et programmes concernés. Ils doivent de plus identifier les projets qui bénéficieront du *Regional Assistance Programme (RAP)*. Les *ACC* répondent régulièrement de leurs actions au gouvernement. Afin d'améliorer cette communication, il est prévu qu'un forum national annuel sera organisé pour les *ACC*. Ils constituent des intermédiaires pour trois principaux ministères : *Employment, Workplace Relations and Small Business; Education, Training and Youth Affairs; et Regional Services*.

Quant à l'OCDE, elle est constamment informée du point de vue des entreprises par le *Business and Industry Advisory Committee to the OECD (BIAC)*. Il s'agit d'une organisation indépendante constituée en 1962 et reconnue officiellement par l'OCDE. Elle bénéficie d'un statut consultatif, ce qui lui permet de participer aux discussions de l'OCDE sur les politiques.

3.7 La coopération entre niveaux de gouvernements

Les initiatives de coopération entre les paliers gouvernementaux sont généralement suscitées par des impératifs financiers, par la recherche d'une meilleure prestation de services aux citoyens ou encore par souci d'augmenter l'efficacité de l'administration publique. Par l'établissement de mécanismes de coopération les gouvernements peuvent en arriver à réaliser une production conjointe de biens et de services, une gestion d'une ressource, des projets de coinvestissement, etc. Ces mécanismes offrent la possibilité aux intervenants locaux de participer activement au développement de leur région. Cependant, cette coopération exige une redéfinition du rôle des acteurs impliqués, notamment, celui des organismes centraux.

3.8 La veille économique et le transfert des connaissances

La plupart des pays de l'OCDE ne posséderaient pas de politique favorisant le développement des activités de veille par divers organismes dont les PME, (Bergeron : 2000). Par contre, ces gouvernements développent et mettent en place des mécanismes et des services afin de faciliter la diffusion de l'information et l'acquisition de l'information par les PME. Les organismes gouvernementaux responsables de la promotion de la veille jouent principalement deux grands rôles soit l'implantation de pratiques favorisant la veille au sein de l'entreprise privée, telles la sensibilisation, la formation ou l'animation, soit la réalisation d'activités de veille et le courtage d'informations auprès des entreprises intéressées. À ce titre, l'exemple britannique *Foresight*, qui est un programme d'aide aux entreprises avec une forte composante informationnelle, notamment en ce qui a trait à la diffusion de l'information gouvernementale, est un exemple pertinent. Il ne s'agit cependant pas à proprement parler de veille mais davantage d'un accès facilité à l'information.

3.9 Les éléments de synthèse

De plus en plus, les gouvernements délaissent les modes traditionnels de prestation de services et d'aide aux entreprises et aux régions au profit d'approches innovantes qui favorisent le développement endogène des territoires. Dans cette perspective, les mécanismes de mobilisation représentent des moyens d'action permettant aux gouvernements centraux de développer et d'appliquer leurs politiques et leurs programmes. Entre autres, ils permettent aux collectivités de participer plus activement et stratégiquement au développement de leur milieu.

En s'inscrivant dans ces nouvelles façons de concevoir le développement économique, les gouvernements modifient leur intervention. L'État prend ainsi conscience, par exemple, par l'entremise de processus de consultation, des besoins exprimés par les collectivités. Nous assistons moins à une conception « par le haut » du développement économique, mais à une approche plus concertée. En plus de privilégier une concertation avec le milieu, l'État est appelé à permettre l'émergence de conditions favorables au développement des collectivités. Pour ce faire, certains pays créent ou encouragent la création d'organismes intermédiaires afin de faciliter la communication entre l'État et les régions et la mise en œuvre adaptée de leurs programmes. Ainsi, dans une étude publiée en 1997 sur les politiques de promotion du développement des villes petites et moyennes en milieu rural, l'OCDE concluait que :

La modernisation et le développement des villes petites et moyennes en dehors des zones métropolitaines ne donneront jamais de bons résultats si les multiples tâches à assumer sont laissées aux soins uniquement du secteur public ou du secteur privé, même si des partenariats entre les deux peuvent être amorcés et mis en place [...] l'existence d'organismes intermédiaires dans la région, d'institutions non gouvernementales énergiques ou d'associations locales déterminées, appuyées et financées par leurs membres, [est] un facteur déterminant d'un développement réussi. Leur faculté de former l'opinion et leur aptitude à reproduire des initiatives et

des projets concluants soulagent le secteur public des tâches de développement courantes qu'il n'est pas à même d'assumer avec le personnel disponible sur place. En conséquence, la création de ce type d'organismes ainsi que les encouragements et le soutien apportés aux associations locales sont-ils des conditions préalables de tout effort de promotion du développement des villes petites et moyennes. (OCDE, 1997g, p. 16).

L'utilisation de mécanismes de mobilisation s'explique par diverses raisons. Le concept de partenariat permet, d'une part, le partage des risques entre les partenaires et, d'autre part, la diversification des sources de financement. Du point de vue du secteur public, les partenariats augmentent la capacité d'action des gouvernements. En partageant les coûts d'un programme avec des partenaires privés ou d'autres partenaires publics, les gouvernements peuvent intervenir davantage, soit dans un autre secteur d'activité, soit dans une région différente. Ainsi, pour le secteur public, les partenariats constituent des leviers d'action aux effets multiplicateurs. Pour le tiers secteur, ils constituent des appuis pour dynamiser et renforcer la coopération des acteurs locaux, souvent indispensable à la conception et au lancement des projets stratégiques de développement.

L'échange de compétences, de connaissances ou de technologies constitue une autre raison justifiant la mise en place de ces mécanismes de mobilisation. Parce qu'ils rendent possibles la création et la circulation d'informations riches, les partenariats et les réseaux sont à la source des innovations pouvant impulser ou relancer le développement des milieux. La volonté de donner des outils aux entrepreneurs, par la formation et l'aide-conseil, et d'augmenter ainsi les chances de survie des nouvelles entreprises (les pépinières), est une autre justification du recours à ces nouveaux modes d'interventions gouvernementaux.

Si nous sommes en mesure d'identifier les raisons justifiant l'utilisation des mécanismes de mobilisation, il est cependant plus ardu d'évaluer les effets réels de ces outils de développement. Bien que les gouvernements prétendent à une plus grande efficacité dans l'application et les retombées des programmes, des études, complémentaires à celle-ci, seraient nécessaires pour apprécier plus précisément et objectivement cette efficacité. D'ailleurs, peu d'administrations ont entrepris des évaluations systématiques des programmes mis en œuvre et des mécanismes de mobilisation par lesquels ces administrations cherchent à en maximiser les retombées en terme de développement économique pour le milieu. L'enquête que nous avons réalisée auprès des experts internationaux et dont les résultats font l'objet du prochain chapitre apporte sur ce point en particulier et sur le rôle de l'État dans le développement économique en général, des points de vue et des commentaires intéressants.

CHAPITRE 4 : ENQUÊTE SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1 La présentation de l'enquête

Afin de mieux comprendre la diversité des rôles joués par l'État dans le soutien au développement économique, l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP a conduit, en collaboration avec Développement économique Canada, une enquête par questionnaire au cours de l'hiver 2000. Au total, 208 experts (praticiens et théoriciens) provenant de quatre pays (Allemagne, Canada, États-Unis et Royaume-Uni), de l'OCDE et de l'Union européenne ont été invités à répondre à un questionnaire comportant une vingtaine de questions sur la redéfinition du rôle de l'État, ses nouveaux modes d'intervention, le rôle des groupes intermédiaires, le développement des partenariats et les tendances marquantes dans l'évolution des politiques de développement économique régional au cours des cinq prochaines années⁷. Le présent chapitre fait la synthèse des réponses et des principaux commentaires de ces experts sur chacun de ces thèmes.

4.2 La redéfinition du rôle de l'État

Les mutations importantes qui caractérisent notre monde actuel entraînent de profondes réorganisations économiques et politiques qui ont un impact sur tous les aspects de nos sociétés et notamment sur le rôle de l'État. Les répondants à notre enquête reconnaissent que la mondialisation accrue des marchés, le changement technologique rapide et le développement des technologies de l'information et d'une économie axée sur le savoir constituent des facteurs de changement indéniables. Mais on mentionne aussi que la mondialisation n'est pas un phénomène tout à fait nouveau et qu'il y a bien d'autres aspects à considérer, comme les crises récentes des finances publiques et les courants idéologiques et politiques : « ... globalization plays a role in redefining the state's role, as do other forces, including ideology... »

Le consensus très clair qui se dégage des réponses des experts interrogés est que, face à ces sources de changement, les gouvernements soucieux de leur efficacité doivent repenser leur rôle et leurs façons de faire pour s'adapter à ce nouveau contexte. En somme :

la mondialisation et la globalisation ont accentué le phénomène de concurrence entre les économies à l'échelle planétaire. De ce fait, les États dorénavant sont obligés de se préoccuper de l'impact de leurs interventions sur la position concurrentielle de leur économie de même que des externalités outre-frontières.

Si les opinions des répondants s'avèrent quasiment unanimes quant à la nécessité pour l'État de s'adapter, elles diffèrent cependant quand il s'agit d'apprécier sa capacité de le faire et de définir ce nouveau rôle.

⁷ Au total, 70 personnes sur 208 ont complété et retourné le questionnaire pour un taux de réponse de 33,6 %. La méthodologie et les résultats statistiques pour chacune des questions sont présentés dans l'annexe 2.

En fait, deux grandes tendances se dessinent parmi les répondants. D'un côté, une minorité croit fermement à la nécessité pour l'État de se désengager le plus possible dans l'économie en général et de restreindre son intervention directe sur les marchés : « no direct intervention, support only when necessary ». Cette tendance s'appuie sur les doutes exprimés par plusieurs experts quant à la capacité réelle de l'État à s'adapter à la vitesse du changement. La vision de l'État qu'ont ces experts est celle d'une organisation plutôt en réaction au changement et plus difficilement en mesure d'agir de façon constructive et innovante. Pour eux, le secteur privé est plus apte à anticiper efficacement la nouveauté.

Existing businesses are adapting to new tools. The real impact is in the creation of new businesses, such as the dotcoms. My feeling is that the relatively older cohorts that run states and make policies are not able to really comprehend what is really happening.

Une importante majorité (90 %) se rallie cependant à l'idée que l'État doit avant tout redéfinir son rôle et ses méthodes d'intervention plutôt que se désengager. Si cette réévaluation de la place de l'État ne signifie pas forcément pour les répondants une diminution de son importance, ces derniers donnent par ailleurs leur appui (94 %) très clair et presque unanime à la nécessité pour les gouvernements de prendre en compte les nouveaux facteurs de compétitivité dans la conception et le déploiement de leurs stratégies.

La capacité de s'adapter au changement constitue dans le contexte actuel une condition essentielle au progrès d'une économie. Un État doit donc se préoccuper de ce déterminant de la croissance dans l'élaboration de ses politiques (formation de base de qualité, formation continue, appui aux entreprises dans l'utilisation des meilleures politiques, appui à la recherche et à l'innovation....)

À cette fin, quelques experts insistent sur l'importance qu'il convient d'accorder à l'intégration de ces changements dans les responsabilités relevant de l'État, telles que les systèmes d'éducation et de formation : « education and training systems must be adjusted accordingly ». Les analyses statistiques démontrent d'ailleurs des corrélations relativement élevées entre ces questions se rapportant au nouveau rôle de l'État.

Toutefois, des réserves surgissent lorsque les répondants sont appelés à se prononcer sur l'ampleur des changements actuels dans le domaine du développement économique : « Il est cependant difficile d'appréhender l'ampleur des changements et de leurs conséquences sur le développement économique ». Plusieurs estiment que cette dimension est difficile à évaluer, certains secteurs (comme les communications) évoluant plus rapidement que d'autres. Certains experts se montrent même sceptiques sur l'intégration du changement au-delà du discours : « L'environnement nécessiterait des pratiques renouvelées mais les acteurs publics de développement m'apparaissent plutôt à la remorque du changement ».

L'idée selon laquelle l'État devrait intervenir comme stratège de la macro-économie plutôt que comme prestataire de biens et de services provoque des réponses variées de la part

des répondants. Pour certains, cette optique relève de l'utopie, pour d'autres des responsabilités actuelles assumées par l'État pourraient être déléguées à d'autres acteurs alors que des secteurs d'intervention, comme l'assistance aux régions défavorisées, doivent être impérativement maintenues parmi les responsabilités de l'État.

Government's role overall is shifting from a regulator of market forces (supply: demand) to a facilitation and acting standards for equity, fairness and security.

Chose certaine, les répondants dans l'ensemble accordent beaucoup d'importance à la nécessité pour l'État de prendre en charge des responsabilités liées à l'éducation, à la formation, à la recherche et au développement ainsi qu'à la circulation de l'information. Même quand on émet des réserves sur l'engagement de l'État dans l'économie, on insiste quand même sur le rôle crucial que l'État doit jouer dans ces domaines. Notamment « l'économie cognitive et les technologies de l'information imposent une coopération plus forte entre pouvoirs publics et entreprises ». L'État a un rôle stratégique à jouer en rendant accessible l'information pertinente pour les entreprises afin de renforcer ainsi son secteur privé : « Government can play a key role as information broker ». Dans cette perspective on attend du gouvernement qu'il assume un rôle de leadership : « In a rapidly changing environment there is a greater need for leadership as opposed to management ».

4.3 Les nouveaux outils d'intervention de l'État

Si les répondants à l'enquête estiment de façon très majoritaire (97 %) que la mondialisation et la globalisation des marchés, de la finance et de l'information forcent les sociétés à redéfinir le rôle de l'État, ils sont plus divisés sur la façon d'y parvenir. Il semble donc plus facile de s'entendre sur le diagnostic que sur le remède ! Le fait, par exemple, que 23 % des répondants soient en désaccord avec l'énoncé voulant que l'État ait plutôt comme rôle au cours des prochaines années d'orienter et de réguler l'activité économique que celui de fournir des biens et des services montre bien que l'État-orienteur ou stratège n'est pas incompatible avec l'État-fournisseur de biens et de services.

L'hésitation de plusieurs répondants face à la transformation du rôle de l'État transparait aussi dans leurs commentaires. Ainsi, on mentionne que le renforcement de l'État-stratège ne doit pas faire oublier que «...l'État continuera à livrer des services dans des secteurs cruciaux comme la formation» ou encore que « the balance is shifting toward orienting and leading but there remains an important role for public services and provision on common infrastructure... ». En somme, « ...l'État continuera à fournir des prestations (santé, transport, éducation) [mais] la question de savoir s'il doit les produire lui-même ou en impartir la gestion, c'est une autre question ». Certains estiment par ailleurs que l'intervention de l'État est appelée à diminuer autant directement qu'indirectement. Ainsi,

Due to budgetary restrictions, the amount of aids granted by the state is certain to decline in the future. But that does not necessarily mean that aid will be replaced by an increasing regulative activity. On the contrary, the current trend rather involves a decrease of regulative economic activity.

De même, un pourcentage important de répondants (27 %) est en désaccord avec l'énoncé voulant que les gouvernements fassent moins de place aux outils traditionnels d'intervention comme les programmes généraux de subventions et de prêts directs aux entreprises, même dans le cas des PME. La revue que nous avons faite des programmes d'aide au développement économique dans sept pays de l'OCDE et de l'Union européenne confirme que ce type de programme est encore largement utilisé. Parmi les mécanismes de mobilisation aptes à encourager et à soutenir le développement économique, l'aide directe aux entreprises était d'ailleurs jugée très pertinente ou pertinente par près de 56 % des répondants contre 40 % qui la jugeaient peu ou pas du tout pertinente. Plusieurs commentaires des répondants vont aussi dans ce sens. C'est ainsi que pour plusieurs « l'aide aux PME reste justifiée » et que le problème tient davantage au manque de cohérence entre les programmes (traditionnels ou non) qu'au fait de soutenir financièrement les PME. La justification du maintien de certains programmes d'aide est aussi liée à la nécessité pour l'État, selon certains répondants, de favoriser le développement de certaines zones ou régions.

The conventional tools, especially business grants, still are the most important instruments of regional development policy. The reason for that is that a certain aid intensity is necessary to influence the investor's choice for a certain location.

Paradoxalement, en dépit du fait que les aides « territorialisées », c'est-à-dire de soutien aux zones ou régions en déclin ou en phase de reconversion, demeurent, comme nous l'avons vu, importantes dans plusieurs pays et notamment parmi les programmes de l'Union européenne, à peine 16 % des répondants affirment que les politiques de développement régional en vigueur dans leur pays ou leur organisme prennent beaucoup en compte ces zones en déclin contre 14 % qui estiment qu'elles les prennent peu en compte et 24 % qui ne savent pas. L'explication de ce paradoxe se trouve en partie résumée dans ce commentaire d'un répondant : « there's a recognition for these as a problem but not much on solutions » ou dans cet autre selon lequel « ...la recette pour assurer un développement partout sur le territoire n'est pas encore trouvée... ».

Cette recette semble toutefois en grande partie liée au renforcement de la coopération entre les différents acteurs qui interviennent dans le développement économique. La coopération entre paliers de gouvernement est en effet jugée très pertinente ou pertinente par plus de 87 % des répondants. La veille économique et le transfert de connaissances reçoivent le même niveau d'appui. La constitution de réseaux, qui sont des accords volontaires et peu formalisés de coopération, et le développement de partenariats sont jugés, quant à eux, très pertinents ou pertinents par 83 % des répondants. Outre l'aide directe aux entreprises, le mécanisme de mobilisation le moins « populaire » est l'étalonnage des performances, 21 % des répondants l'estimant peu pertinent. Si près de 80 % des répondants sont d'accord avec l'énoncé voulant que les gouvernements et les autres acteurs régionaux et locaux ont maintenant recours à une variété de plus en plus grande de cibles, d'approches et d'instruments pour favoriser le développement économique de leurs territoires, on formule cependant le souhait que « ...l'évaluation des résultats et des impacts de ces interventions devrait être une priorité ». Ces mécanismes variés de mobilisation ne doivent pas détourner, par ailleurs, l'État de ses responsabilités sociales, notamment en matière d'éducation. Ainsi, comme l'affirme un répondant :

A region will not develop if the population is not educated and trained for that development, particularly training in cooperation with the future needs of expanding businesses. Students can be encouraged to become workers in the technological world by scholarships and other incentives in a technology-related field of higher education...

L'aspect nouveau dans le rôle de l'État n'est donc pas tant que ce dernier doit s'effacer devant les forces du marché que de créer les conditions propices au développement économique dans le respect de sa mission fondamentale de justice distributive, de protection publique et sociale et d'égalité des chances. Ce rôle nouveau et la poursuite de cette mission fondamentale cependant ne peuvent être accomplis efficacement que si l'État central travaille en étroite collaboration avec les autres niveaux de gouvernement (gouvernance verticale) et les acteurs socioéconomiques et communautaires de la société civile (gouvernance horizontale). Comme l'affirme un répondant : «Il est illusoire [en effet] de croire que l'État peut tout faire et doit tout faire. Il y a des exemples de réussite au Québec qui dénotent que la prise en charge du développement économique par le milieu peut être capitale».

C'est aussi sans doute pourquoi 85 % des répondants se disent tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec le fait que les mécanismes de mobilisation tels que les partenariats, les réseaux, l'assistance technique, la veille, etc., représentent des moyens d'action permettant aux gouvernements de faire participer plus activement et stratégiquement les différents acteurs économiques au développement de leur milieu.

4.4 Le rôle des groupes intermédiaires

À l'énoncé voulant que les gouvernements doivent créer les conditions propices à la mise en place de mécanismes souples et variés de mobilisation des acteurs dont les entreprises et les groupes intermédiaires, près de 92 % des répondants se sont déclarés tout à fait d'accord ou plutôt d'accord. Dans la mise en place des divers mécanismes de mobilisation de l'infrastructure collective d'appui au développement économique du milieu, les gouvernements doivent donc faire une place et favoriser la mise à contribution des groupes intermédiaires (organismes non gouvernementaux sans but lucratif de type économique, associatif ou institutionnel comme les chambres de commerce, les centres spécialisés de service, les associations sectorielles, etc.). La revue des programmes de soutien au développement économique dans les pays étudiés a notamment montré que la participation de ces groupes intermédiaires est partout présente, mais à des degrés divers, et qu'elle est multiforme.

Un peu plus de 77 % des répondants se sont par ailleurs dits d'accord avec l'énoncé voulant qu'il y ait une tendance de plus en plus forte des gouvernements à développer et à soutenir la capacité des groupes intermédiaires à fournir des services aux entreprises et aux entrepreneurs. Près de 17 % se sont cependant déclarés en désaccord avec cet énoncé. Un certain nombre de répondants avouent en effet leur scepticisme quant à la volonté réelle des gouvernements de faire une place à ces groupes. Les gouvernements auraient aussi tendance à agir trop lentement; la participation de ces groupes serait encore « embryonnaire, bien qu'en croissance ».

Les taux d'accord (74 %) et de désaccord (17 %) sont sensiblement les mêmes à l'énoncé voulant que les gouvernements devraient contribuer, au cours des prochaines années, à faire des groupes intermédiaires des acteurs stratégiques de la nouvelle économie. Par ailleurs, un pourcentage relativement élevé (9 %) de répondants ne sait pas. Certains commentaires formulés par les répondants permettent en partie ici d'expliquer ces réticences et ces hésitations. On mentionne, en effet, que l'efficacité réelle de ces groupes intermédiaires reste à démontrer; ils contribueraient parfois « à alourdir le fonctionnement du système [et seraient] une couche bureaucratique supplémentaire ». Ils ne seraient donc pas la « solution to all the things government [has] to download ». « Dans certains cas, affirme un autre répondant, cela peut être souhaitable, dans d'autres non ». On mentionne aussi que « en ce qui concerne le Québec, les moyens d'appui à ces groupes intermédiaires sont très ténus, bien qu'ils aient augmenté avec les derniers budgets... ». En somme, résume un répondant « I believe that is useful but more data needed ».

Parmi les répondants beaucoup plus nombreux à croire à l'utilité des groupes intermédiaires et à souhaiter le renforcement de leur rôle dans le soutien au développement économique du milieu, certains estiment que « l'action au niveau local et régional est la plus efficace » cependant que « ...the state is working to involve communities and local group to determine what strategies work in their regions ». Certaines formules innovatrices de participation des groupes intermédiaires au développement des communautés ont aussi été rapportées par des répondants. Ainsi, ce répondant des États-Unis qui affirme :

[Our state] has established Community Development Banks, which helps communities, establish loan funds for their development. The program allows communities to make their own decisions on loans to expand or attract businesses in the community...

En somme, si l'État demeure un acteur important du développement, il ne saurait se passer de la collaboration des acteurs du milieu dont les groupes intermédiaires. La constitution de partenariats nombreux et variés fait aussi partie des stratégies à privilégier.

4.5 Le développement des partenariats

Invités ainsi à se prononcer sur le phénomène des partenariats, définis comme des « accords plus ou moins formels entre les acteurs publics et privés en matière de ressources humaines, financières, de recherche ou d'infrastructure », les répondants donnent sur ce thème des opinions qui varient beaucoup quand on leur demande de juger de l'importance prêtée par les gouvernements à six types distincts de partenariats. Surpassant les autres par plus de 20 %, les deux partenariats les plus populaires réunissent l'industrie avec les instituts de recherche ou avec les universités. Les analyses statistiques indiquent à cet effet une corrélation importante (0,81) entre ces deux formes de partenariats. L'industrie joue donc un rôle prépondérant dans les partenariats associés au développement économique.

Faisant écho à cette observation, les répondants se montrent deux fois moins souvent favorables lorsqu'il s'agit d'unir l'État à l'industrie. Viennent ensuite les partenariats entre

niveaux de gouvernements, les partenariats internationaux et, en dernier lieu, les partenariats entre l'État et les groupes intermédiaires. Il faut ajouter que certains experts indiquent que « la notion de partenariat est souvent mal comprise », que « l'État reste trop souvent un donneur d'ordres » et qu'il existe une ambiguïté entre « ce qui se fait et ce qui devrait se faire ».

Quant à l'énoncé qui affirme que les États devraient favoriser les réseaux plutôt que les partenariats, il provoque des opinions fortement divisées, une proportion assez importante d'experts exprimant leur désaccord. Plus de 26 % des experts se sont même abstenus de répondre à cette question. Par ailleurs, si certains experts rapportent qu'il existe une certaine confusion sur le sens exact de ces deux termes jugeant même « qu'ils sont interchangeables », plusieurs insistent sur leur complémentarité :

Ce n'est pas une question de l'un ou l'autre; les deux sont importants à leur façon; Ce n'est pas blanc ou noir. À quoi servirait un partenariat sans aucun réseautage? Ça redeviendrait vite une relation contractuelle classique... à quoi servirait un réseau sans perspective de développer des partenariats à court terme?; Cette question tente d'opposer réseaux et partenariats alors que ce sont deux formes souvent complémentaires de collaboration; Les réseaux peuvent conduire aux partenariats; Il faut [donc] les deux.

L'efficacité des partenariats et des autres mécanismes de mobilisation pour favoriser la participation des acteurs au développement économique de leur environnement est reconnue par une claire majorité des répondants (plus de 80 %). Certains, cependant, considèrent qu'au-delà du discours purement politique « il y a empilement, redondances et peu d'efficacité » ou qu'il y a « encore des apprentissages à faire quant à leur déploiement efficace ». Enfin, selon un expert, « (...) la plupart de ces initiatives viennent des acteurs eux-mêmes qui vont par la suite frapper aux portes du gouvernement pour obtenir des appuis financiers. »

Sur ce thème, il se dégage de l'opinion des experts que les partenariats, au même titre que les réseaux, constituent des outils sur lesquels les gouvernements doivent compter dans leurs politiques de développement économique sans pour autant constituer une panacée à eux seuls. C'est au contraire la diversité des mécanismes qui semble porteuse de succès. Les partenariats alliant l'industrie aux organisations du savoir (centres de recherche, université) font plus facilement consensus comme forces de développement économique.

4.6 Les tendances marquantes dans le développement économique

Notre questionnaire, conviait les répondants à identifier, dans le cadre d'une question ouverte, les tendances les plus marquantes qui influenceront les politiques de développement économique régional au cours des cinq prochaines années. C'est avant tout l'éclectisme qui caractérise les réponses recueillies : comparativement aux deux autres questions ouvertes, aucune des 10 grandes tendances retenues pour classer les réponses ne recueille plus de 18 % des mentions. Signalons en outre qu'un nombre comparative-

ment élevé de répondants (soit 23 ou 33 %) se sont gardés de donner leur avis sur cette question.

Il est toutefois intéressant de noter certains parallèles avec les réponses obtenues aux autres questions ouvertes : à l'examen de ces résultats, il semble y avoir une certaine convergence entre les interventions que les gouvernements devraient privilégier, d'une part, et les prévisions des experts quant aux tendances à observer dans le domaine du développement économique régional, d'autre part. Au premier rang de ces tendances se classe l'investissement dans l'enseignement et la recherche, catégorie qui regroupe 18 % des mentions (soit un peu plus du sixième). Plusieurs répondants soulignent à cet effet le rôle croissant que devra jouer l'État pour soutenir et encourager le développement des infrastructures et des investissements pour l'éducation, la recherche et le développement, la circulation de l'information ainsi que la formation de la main-d'œuvre, éléments cruciaux dans une économie où le savoir joue un rôle de plus en plus important. À ce titre, un répondant suggère que les gouvernements devront « passer d'une économie industrielle à une économie axée sur le savoir, ce qui oblige à préparer les systèmes d'éducation au changement et à acquérir les outils pour y participer pleinement. » Un autre répondant s'attend à ce que l'État « s'implique dans la promotion des meilleures pratiques et du développement technologique. »

Les initiatives visant l'affirmation des régions arrivent au deuxième rang, comptant pour 13 % du total des mentions. Ces opinions rejoignent les propositions avancées par les experts sur le rôle des États centraux/fédéraux dans le développement économique régional. Plusieurs répondants estiment que l'avenir réservera une place plus importante aux acteurs locaux dans le développement des régions, à « la mise en place de mécanismes pour faciliter le développement local, à la prise en main par les acteurs régionaux » ainsi qu'à « l'utilisation de fonds pour des initiatives qui collent aux réalités régionales ». Certains experts se disent convaincus que les gouvernements centraux ont un rôle important à jouer dans le renforcement économique des régions : « The federal government should support and reinforce the policy priorities pursued by local and provincial governments ». Ils doivent favoriser « creation of favorable framework conditions for regional actions » et la « regionalisation of innovation and technology policy ». En somme, le contexte doit en être un où « local direction, decision, action and accountability supported by a policy that is clearly communicated to all stakeholders ».

Avec le désengagement de l'État, la diminution de l'assistance directe aux entreprises est la troisième tendance en importance recueillant 11 % des énoncés. Si certains experts s'attendent à « une aide orientée vers la performance, les résultats », voire même « l'abandon de toutes les mesures d'aide directe aux entreprises », d'autres envisagent « un support d'ordre cognitif plutôt que monétaire » ainsi qu'une

diminution de l'assistance financière de base alors que le point de mire du développement se déplacera de façon croissante sur des thèmes non-économiques associés à la qualité de vie, tels que l'environnement, la violence dans les communautés, la congestion, etc.

À contre-courant de ces prévisions, la quatrième tendance (9 % des mentions) veut que l'État accroisse son intervention dans certains secteurs pour contrer la montée de la pau-

veté et de l'exclusion sociale dans certaines régions touchées plus gravement par les crises économiques : « [Le] retour à des actions ponctuelles « planifiées » dans des zones lourdement affectées par des fermetures d'usines ou des pertes d'emplois importantes » ; « (...) mais pour les endroits souffrant des ajustements à une économie néfaste, des politiques environnementales et des désastres naturels... [on souhaite] des niveaux élevés d'aide financière » ainsi qu' « une approche plus (...) intégrée pour l'inclusion sociale et le développement des zones urbaines en difficulté (...) ».

Bien que les réseaux et la concertation aient été précédemment rapportés comme des modes d'intervention que les États devraient privilégier, les opinions dans cette catégorie ne comptent en revanche que pour 8 % du total des énoncés lorsque les répondants s'expriment sur les tendances marquantes à venir. On mentionne notamment « une meilleure utilisation des groupes intermédiaires comme prolongement de l'action de l'État », « les réseaux interorganisationnels » et « la concertation des partenaires (entreprises/éducation/gouvernement) sur des cibles précises ».

Le renforcement du rôle macroéconomique des gouvernements centraux ou fédéraux, vient au sixième rang parmi les tendances marquantes, englobant 7,0 % des énoncés. Parmi ces rôles on retrouve « un plus grand sens de l'objectif stratégique », « des incitations à l'entrepreneuriat » et « l'assistance dans la création de nouvelles compagnies ». D'autres prévisions (5 %) entrevoient la montée de la mondialisation, de la globalisation, de l'accroissement du commerce électronique et de « l'ajustement des infrastructures à la macroéconomie ».

Par ailleurs, quelques énoncés (4 % du total) suggèrent que les gouvernements centraux ou fédéraux seront appelés à jouer un rôle plus stratégique, en misant sur les grandes orientations plutôt que l'interventionnisme direct. « Le développement dans l'avenir aura besoin d'une approche « horizontale », plus large, entre les ministères gouvernementaux. La coordination de ce type d'approches sera critique. » De même, un expert prévoit l'apparition d'un « cadre national de développement économique déterminant les paramètres, qui accordera de la flexibilité aux acteurs locaux (publics et privés) tout en développant la stratégie ».

4.7 Conclusion : pour un État stratège, partenaire et solidaire des régions

En conclusion, il ressort d'abord qu'un pourcentage très élevé de répondants (plus de 90 %) croient que le contexte actuel force les sociétés à repenser le rôle de l'État. Si cette réévaluation de la place de l'État ne signifie pas forcément pour les répondants une diminution de son importance, ces derniers donnent par ailleurs leur appui de façon très claire et presque unanime à la nécessité pour les gouvernements de tenir compte des nouveaux enjeux issus de ce contexte et de créer les meilleures conditions pour que tous les acteurs y jouent le plus efficacement leurs rôles.

Même si le taux d'adhésion des répondants est relativement élevé (plus de 70 %) à l'égard des énoncés voulant que le nouveau rôle de l'État consiste à orienter et à réguler l'activité économique, à anticiper et à éclairer les tendances émergentes pour assurer aux entreprises, en particulier les PME, les instruments efficaces et indispensables à leur développement, 20 % des répondants se disent tout de même en désaccord avec ces

« nouveaux rôles ». Ceci confirme l'hypothèse voulant que l'État ne peut se contenter d'agir seul et qu'il doit, au contraire, arrimer son action à celle des acteurs non étatiques dont les groupes intermédiaires, les entreprises et les institutions. C'est ainsi que plus de 90 % des répondants appuient l'idée selon laquelle les gouvernements doivent créer les conditions propices à la mise en place de mécanismes souples et variés de mobilisation de ces acteurs.

Les répondants sont donc prêts à envisager de nouveaux rôles pour les gouvernements, mais expriment des réserves sur la nécessité de remettre complètement en question leurs rôles traditionnels d'intervention. De la même façon, ils ne considèrent pas que les gouvernements ont pris en compte très efficacement les problèmes des zones en déclin.

En ce qui concerne les mécanismes de mobilisation, cinq reçoivent un appui supérieur à 80 %. Ce sont, par ordre d'importance, la coopération entre paliers de gouvernement, la veille économique et le transfert de connaissances, les réseaux, le soutien au développement de partenariats et enfin la démonstration et l'assistance technique. L'étalonnage des performances, les pépinières technologiques et les mécanismes de consultation/concertation sont jugés, quant à eux, peu ou pas du tout pertinents par 20 % des répondants. Enfin, un mécanisme, l'aide directe aux entreprises, entraîne une adhésion mitigée, 40 % des répondants jugeant même ce mécanisme peu ou pas du tout pertinent.

Quant à l'importance que les gouvernements devraient accorder aux six modes de partenariats présentés, trois s'imposent avec plus de 80 % d'appui : les partenariats entre l'université et l'industrie, ceux entre les instituts de recherche et l'industrie et ceux entre l'État et l'industrie. Quant aux partenariats entre l'État et les groupes intermédiaires, les partenariats entre niveaux de gouvernement et les partenariats internationaux, moins de 60 % des répondants affirment que les gouvernements devraient leur accorder moyennement ou beaucoup d'importance.

Sur les modes d'intervention que les gouvernements devraient privilégier dans l'avenir, les répondants insistent sur l'importance à accorder à l'éducation et à la recherche, à la circulation de l'information, à la constitution de réseaux et à la concertation. Quant aux rôles que devraient jouer les gouvernements dans la mise en œuvre des politiques de développement économique régional, des répondants misent sur des politiques qui vont permettre aux régions de se renforcer et qui feront appel à la concertation et à la coordination des efforts des différents acteurs. En somme, les répondants souhaitent que l'engagement de l'État dans le développement économique régional vise davantage la mise en place de conditions favorables au développement économique et que ses interventions, de type plutôt macroéconomique ou de politique générale comme l'éducation et la recherche, s'accompagnent d'actions qui favorisent le renforcement des régions. Ils veulent par conséquent un État plus stratège, mais en même temps partenaire et solidaire des régions.

CONCLUSION

Cette étude est partie de deux interrogations principales. La première visait l'identification et la description des tendances dans la conception et la prestation des programmes nationaux d'aide aux entreprises et au développement économique régional. La deuxième, portait sur l'identification et la description des mécanismes de mobilisation de l'infrastructure collective d'appui au développement économique du milieu auxquels ces divers programmes font appel.

L'étude a permis de constater l'émergence d'un consensus de plus en plus fort selon lequel la réelle fonction des gouvernements est de développer et soutenir la capacité des groupes intermédiaires à fournir des services aux entreprises et aux entrepreneurs. En tant qu'organismes locaux, les groupes intermédiaires ont une connaissance plus concrète et précise des besoins et des attentes des entreprises. Lorsque leur action peut, de plus, s'appuyer sur l'existence de réseaux et partenariats variés et dynamiques entre les acteurs privés et publics du milieu, ces groupes d'intermédiation peuvent devenir de véritables catalyseurs-facilitateurs du développement local. Le succès de leurs actions dépend toutefois des ressources, notamment financières, que les gouvernements nationaux et décentralisés leur consentent ou mettent à leur disposition. Les liaisons entreprises-universités, que ces gouvernements sont, par ailleurs, en mesure de favoriser et soutenir sur les plans local, national, et international sont également génératrices d'informations riches et conséquemment d'innovations qui représentent autant d'opportunités susceptibles de se transformer en véritables occasions d'affaires : pour ces milieux, la force des groupes d'intermédiation réside alors dans leur capacité à générer et à saisir, avec le soutien des autres acteurs du milieu, ces opportunités de développement. Leur rôle d'aide-conseil se double ainsi de celui d'agent-coordonnateur ou de courtier-médiateur entre les acteurs et les ressources du milieu, ce dernier se transformant lui-même en instrument de développement.

Tous les pays et tous les programmes cependant ne sont pas également engagés et ne poursuivent pas également de tels objectifs de soutien aux groupes intermédiaires du milieu. Le chapitre sur les portraits nationaux montre en effet que certains pays sont beaucoup plus engagés que d'autres dans la voie de la décentralisation et de la régionalisation des programmes de développement et que le contenu même de ces programmes fait encore largement appel, dans certains cas, à des mesures plus traditionnelles et directes d'aide aux entreprises. Le recours aux notions de variété, d'intensité, de centralisation et de territorialisation a ainsi montré qu'au-delà de certaines tendances convergentes, il subsiste encore des conceptions ou des approches nationales « originales ». L'explication de cette originalité est à chercher dans les arrangements politicoinstitutionnels et aussi, très certainement, dans ce qui distingue ces pays du point de vue économique, démographique et culturel.

En dépit de ces différences nationales, les nouvelles orientations prises par les gouvernements pourraient contribuer, au cours des prochaines années, à faire des groupes intermédiaires des acteurs stratégiques de la nouvelle économie. À cet effet, il est intéressant de constater que ces orientations sont confirmées par les résultats de notre enquête menée auprès d'experts internationaux. Malgré les opinions variées que ces experts ont exprimées quant aux rôles que les gouvernements devraient jouer dans le nouveau contexte créé par la mondialisation et l'économie du savoir, il n'en reste pas moins qu'un consensus se dégage sur la nécessité pour l'État de se faire stratège, mobilisateur et partenaire des acteurs du milieu. Les besoins en éducation, en formation et en diffusion de l'information sont, par exemple, à ce point stratégiques pour toute économie que le rôle du gouvernement, comme fournisseur et mobilisateur de ressources, devient crucial dans ces champs d'intervention.

BIBLIOGRAPHIE

ACS, J.Z. ET David AUDRETSCH (1988). « Innovation in Large and Small Firms : An Empirical Analysis » dans *The American Economic Review*, vol. 78, no 4, p. 678-690.

APEC (1997). *Strengthening Links. Disseminating Government Information to Small and Medium Enterprises – a Comprehensive Approach*, Asia-pacific Economic Cooperation, Policy Level Group on Small and Medium Enterprises, Coordinating Agency : Department of Workplace Relations and Small Business, Australie.

<http://www.dwrsb.gov.au/> Small Business Research & Publications

ARMSTRONG, Jim et Donald LENIHAN (1999). *From Controlling to Collaborating : when Governments Want to be Partners : a Report on the Collaborative Partnerships Project*, Toronto, Institut d'administration publique du Canada, 59 p.

ARZENI, Sergio et Jean-Pierre PELLEGRIN (1997). « Entrepreneurship and Local Development » dans *The OECD Observer*, no 204, Février-mars 1997. p. 27-29.

AUGER, Jacques et Benoit-Jean Bernard (1997). « L'Union Européenne et quelques aspects institutionnels – Traité de Maastricht ». ENAP, Observatoire de l'administration publique, *Télescope*, vol. 4, no 1, avril.

AUSTRALIE. PRODUCTIVITY COMMISSION (1998) *Design principles for small business programs and regulations*. <http://www.pc.gov.au/research/staffres/smbuspar/index.html>

BANQUE MONDIALE (1997). *Rapport sur développement dans le monde 1997: L'État dans un monde en mutation*, Washington, Banque Mondiale.

BÉDARD, Denis (1997). *Le rôle de l'État dans le développement économique*. Rapport préparé pour le ministère des Finances du Québec (document confidentiel). ENAP.

BERGERON, Pierrette (2000). *Veille stratégique et PME. Comparaison des politiques gouvernementales de soutien*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec.

BÉRUBÉ, Pierre (1999). « Les initiatives de l'Union européenne en matière de développement régional ». ENAP, Observatoire de l'administration publique, *Coup d'œil*, vol. 5, no 2, juin.

BHERER, Harold et Luc DESAULNIERS (1998). *Les groupes intermédiaires et l'organisation des services aux entreprises. Enjeux et perspectives*, Étude réalisée en coopération avec l'Observatoire de développement économique Canada, 57 p.

<http://www.dec-ced.gc.ca/fr/pdf/etudfr.pdf>

BHERER, Harold, Luc DESAULNIERS et Marie-France LÉBOUC (1998). *Visions et pratiques de prestation de rechange de services au sein du gouvernement du Canada*, Rapport préparé pour Développement économique Canada.

BHERER, Laurence, Nathalie BOLDUC et Julie LEVASSEUR (2000). « Les conditions favorables et défavorables à l'appropriation par les communautés de leur développement » dans Danielle Lafontaine et Nicole Thivierge (sous la direction de), *Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales*, GRIDEQ-GRIR, Rimouski, p. 81-99.

BICKERDYKE, Ian et Ralph LATTIMORE (1997). *Reducing the Regulatory Burden : Does Firm Size Matter?*, Staff Research Paper, Industry Commission (Australie), décembre 1997, 146 p.

BORGEAT, Louis et Anne DESRUISSEAUX (1998). *Profil des réformes du secteur public à travers le monde*, Observatoire de l'administration publique, ENAP.

CHAREST, Nicolas (1999). *Analyse comparative de travaux sur les réformes administratives à travers le monde*. Rapport de travail dirigé présenté à l'ENAP en vue de l'obtention de la maîtrise en administration publique.

CHEUNG, A., (1997), « La compréhension des réformes du secteur public : tendances mondiales et questions diverses », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 63, p. 513-537.

COMMISSION EUROPÉENNE (1999). *Financing Innovation*.
<http://www.cordis.lu/lift/home.html>

COMMISSION EUROPÉENNE (1998a). *Encourager l'esprit d'entreprise en Europe : priorités pour l'avenir*, Bruxelles, Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE (1998b). *Rapport de la task-force « simplification de l'environnement des entreprises »*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes. Aussi disponible sur le serveur Europa. <http://europa.eu.int>

COMMISSION EUROPÉENNE (1996). *Programme intégré en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'artisanat*, Commission européenne.
<http://www.europa.eu.int>

CONFERENCE BOARD OF CANADA (1998). *Performance and Potential 1998*, Ottawa, Conference Board of Canada, 136 p.

CÔTÉ, Serge, KLEIN, Juan-Luis et Marc-Urbain PROULX (dir.) (1994). *Et les régions qui perdent? Tendances et débats en développement régional*, Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS tenu à l'UQAM les 17 et 18 mai 1994, GRIDEQ (Université du Québec à Rimouski), 382 p.

CÔTÉ, Serge, KLEIN, Juan-Luis et Marc-Urbain PROULX (dir.) (1996). *Action collective et décentralisation. Tendances et débats en développement régional*, Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill du 14 au 16 mai 1996, GRIDEQ (Université du Québec à Rimouski), 258 p.

CROZIER, Michel (1998). *Comment réformer l'État? Trois pays, trois stratégies: Suède, Japon, États-Unis*, Paris, La Documentation française.

D'ARCY, Éamonn et Bruno GUISSANI (1996). « Local Economic Development : Changing the Parameters? » dans *Entrepreneurship and Regional Development*, vol. 8, no 2, avril-juin 1996, p. 159-178.

HARRISSON, Bennett (1994). *Lean and Mean. The Changing Landscape of Corporate Power in the Age of Flexibility*, Basic Books, 324 p.

JULIEN, Pierre-André (2000). *L'entrepreneuriat au Québec : Pour une révolution entrepreneuriale 1980-2005*, Les Éditions Transcontinental et les Éditions de la Fondation de l'entrepreneurship, Montréal, 400 p.

JULIEN, Pierre-André (1997). *Le développement régional. Comment multiplier les Beauce au Québec?*, Coll. Diagnostic, no 25, Sainte-Foy, Les éditions de l'IQRC, 142 p.

JULIEN, Pierre-André (1996). Entrepreneuriat, développement du territoire et appropriation de l'information, dans *Revue internationale P.M.E.*, vol.9, no 3-4, p. 149-178.

JULIEN, Pierre-André (dir.) (1994). *Les PME, Bilan et perspectives*, Québec, Les presses inter universitaires, Groupe de recherche en économie et gestion des PME (GREPME), 437 p.

LACHMANN, Jean (1996). *Financer l'innovation des PME*, Paris, Economica, 112 p.

LIPSEY, Richard G. et CARLAW, Kenneth (1999). « Les politiques technologiques dans les modèles néoclassiques et structuralistes-évolutionnistes » dans *Revue STI, Science, Technologie, Industrie*, no 22, p. 33-84.

LYABERT, Nadine (1998). « The Association Between Information Gathering and Success in Industrial SMEs : the case of Belgium » dans *Entrepreneurship and Regional Development*, vol. 10, no 4, octobre-décembre 1998, p. 335-351.

MAILLAT, Denis (1998). « Innovative Milieux and New Generations of Regional Policies » dans *Entrepreneurship and Regional Development*, vol. 10, no 1, janvier-mars 1998, p. 1-16.

NASCHOLD, F. (1996). *New Frontiers in Public Sector Management*, Berlin Walter de Gruyter.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES PME (2000) *Sixième Rapport Annuel de l'Observatoire Européen des PME*. Rapport présenté à la Direction générale XXIII de la Commission des Communautés Européennes.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES PME (1997) *Cinquième Rapport Annuel de l'Observatoire Européen des PME*, Rapport présenté à la Direction générale XXIII de la Commission des Communautés Européennes.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES PME. (1996) *Quatrième Rapport Annuel de l'Observatoire Européen des PME*, Rapport présenté à la Direction générale XXIII de la Commission des Communautés Européennes.

OCDE (2000). *Les tendances du développement régional dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 20 p.

OCDE (1999a). « Politique de l'innovation et de la technologie : nouveaux fondements et nouvelles approches » dans *Revue STI. Science, Technologie et Industrie*, no 22, 369 p.

OCDE (1999b). « Les partenariats public-privé en science et technologie » dans *Revue STI. Science, Technologie et Industrie*, no 23, 301 p.

OCDE (1998a). « Les nouvelles orientations de la politique industrielle » dans *Les synthèses de l'OCDE*, no 3, 8 p.

OCDE (1998b). « La réforme de la réglementation » dans *Synthèse de l'OCDE*, no 4, 7 p.

OCDE (1998c). *Stimuler l'esprit d'entreprise. La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Paris, OCDE, 318 p.

OCDE (1998d). *Les aides publiques à l'industrie au grand jour*, Paris, OCDE, 247 p.

OCDE (1998e). *Technologie, productivité et créations d'emplois. Politiques exemplaires*, Paris, OCDE, 362 p.

OCDE (1997a) *Les meilleures politiques pour les petites et moyennes entreprises*, Paris, OCDE, 195 p.

OCDE (1997b). *La réforme de la réglementation: sommaire*, Paris, OCDE. Aussi disponible à cette adresse : <http://www.oecd.org/subject/regreform/rapport.htm>

OCDE (1997c). *OECD Labour/Management Program, Financing Innovation*. OECD working paper no 9, Paris, OCDE, 18 p.

OCDE (1997d). *PME et mondialisation*, Paris, OCDE, 2 vol., 160 p. et 358 p.

OCDE (1997e). *Les pépinières technologiques : l'incubation des petites entreprises*, Direction de la Science, de la Technologie et de l'Industrie, Comité de la politique scientifique et technologique, Groupe de travail sur la politique de l'innovation et de la technologie.

OCDE (1997f). *La gestion publique à travers les différents niveaux d'administration*, Paris, OCDE, 468 p.

OCDE (1997g). *Les politiques de promotion du développement des villes petites et moyennes en milieu rural dans les pays membres de l'OCDE*, Paris, OCDE, 28 p.

OCDE (1996). *Le traitement fiscal de la R-D dans les pays membres de l'OCDE : étude comparative*, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, Paris, 21 p.

OCDE (1996a). *SMEs : Employment, Innovation and Growth. The Washington Workshop*, Paris, OCDE, 77 p.

OCDE (1996b). *Aides publiques à l'industrie. Rapport du comité de l'industrie au conseil réuni au niveau des ministres*, Paris, OCDE, 62 p.

OCDE (1995a). *Les politiques de diffusion des technologies de l'information (TI) dans les petites et moyennes entreprises (PME)*, Paris, OCDE, Documents de travail de l'OCDE no 60, 154 p.

OCDE (1995b). *Les systèmes nationaux de financement de l'innovation*, Paris, OCDE, 128 p.

OCDE (1995c). *Dynamiser les entreprises. Les services de conseil*, Paris, OCDE, 222 p.

OCDE (1994). *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Faits, analyse, stratégies*, Paris, OCDE, 52 p.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. *Services d'Appui aux Entreprises destinés aux PME : Principe directeurs préliminaires relatifs aux interventions financées par des bailleurs de fonds*.
<http://www.ilo.org/public/french/>

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. *Rapport de la Commission de la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises*.
<http://www.ilo.org/public/french/>

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. *Stratégies intégrées de développement de la petite entreprise : une étude d'orientation politique*.
<http://www.ilo.org/public/french/>

QUELLET, Patrice. *La métamorphose des organisations : un rapport d'observation sur les enjeux et les défis du commerce électronique et des nouvelles formes d'organisations industrielles pour la PME*. Montréal : Développement économique Canada.

QUELLET, Patrice. « Nouvelle économie » et régions : quelle perspective pour le développement économique régional? Montréal : Développement économique Canada économique régional?, Développement économique Canada, 7 p.

PECQUEUR, Bernard (1996). *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, l'Harmattan, 246 p.

POLÈSE, Mario (1994). « Économie urbaine et régionale. Logique spatiale des mutations économiques », Paris, *Économica*.

- PRÉVOST, Paul (1995). « À la recherche d'un processus de transformation des MRC en milieu incubateur de l'entrepreneurship » dans PROULX, Marc-Urbain (sous la direction de), *Regards sur la décentralisation gouvernementale*, Chicoutimi, GRIR.
- PROULX, Marc-Urbain (dir.) (1995). *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, Actes du Forum régional sur la décentralisation, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi, 422 p.
- RIDING, Allan L (1998). *Financement des entreprises de pointe : enjeux d'ordre juridique et réglementaire*, Ottawa, Document de recherche préparé pour le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, 171 p.
- SCHUMPETER, J.A. (1934). *The Theory of Economic Development*, Cambridge, Harvard University Press.
- SCOTT, Allen J (1997). « The geographic foundations of industrial performance » dans *OECD Proceedings. Creativity, Innovation and Job creation*, Paris, OCDE, p. 73-86.
- SMALLBONE, David et David NORTH (1995). « Targeting Established SMEs : Does Their Age Matter? » dans *International Small Business Journal*, no 51, p. 47-64.
- STOREY, D.J. (1994). *Understanding the Small Business Sector*, London, Routledge, 355 p.
- STORPER, Michael (1997). « Les nouveaux dynamismes régionaux : conventions et systèmes d'acteurs » dans CÔTÉ, Serge, Juan Luis Klein et Marc-Urbain Proulx (sous la direction de), *Action collective et décentralisation*, Rimouski, GRIDEQ-GRIR, p. 1-17.
- THIBAUT, André (1997). « Les réformes administratives et les rôles des citoyens », *Télescope*, vol. 6, n°1, Observatoire de l'administration publique, 1997.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Jean-Marc FONTAN (1994). *Le développement économique local. La théorie, les pratiques, les expériences*, Sainte-foy, Télé-Université.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (1995). « Flexibilité techno-organisationnelle et districts industriels : un piège ou un avenir pour les régions du Québec » dans CÔTÉ, Serge et al. (sous la direction de), *Et les régions qui perdent...?*, Rimouski, GRIDEQ-GRIR, p. 17-38.
- WESTHEAD, Paul et David STOREY (1996). « Management Training and Small Firm Performance : Why is the Link So Weak? » dans *International Small Business Journal*, no 56, p. 13-24.

A N N E X E 1

DESCRIPTION DES PROGRAMMES PAR PAYS

Table des matières

Allemagne _____	69
Australie _____	71
Belgique _____	76
États-Unis _____	78
France _____	84
Royaume-Uni _____	90
Suisse _____	92
Union Européenne _____	93

ALLEMAGNE

Programmes fédéraux

Parmi les programmes s'adressant aux Länder de l'ex-RDA, mentionnons :

Investitionszulage : subvention de 5 à 10 % de l'investissement en biens d'équipements (elle peut être cumulée à la subvention des structures)

Investitionszuschüsse : subvention pouvant atteindre 23 % de l'investissement pour la création d'entreprises, jusqu'à 20 % de l'investissement pour l'extension d'une entreprise de production et 15 % pour la modernisation ou la réorganisation d'une entreprise.

Existenzgründung-Programm : prêts destinés à des personnes physiques, PME ou professions libérales souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans les nouveaux Länder. Ces prêts peuvent atteindre 50 % de l'investissement et il est possible de les cumuler avec d'autres prêts, à condition que le montant reste inférieur à 75 % du montant total de l'investissement.

Des organismes ont également été créés afin d'offrir des garanties aux entreprises des nouveaux Länder qui ne peuvent obtenir de crédits ordinaires ou de crédits préférentiels. Aussi, les crédits offerts aux PME par la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW), ont des conditions plus avantageuses dans les nouveaux Länder.

▫ Recherche et développement

Les dépenses des Länder en R-D sont presque aussi élevées que celles du gouvernement fédéral. Les actions des Länder seraient, de plus, davantage ciblées sur les PME et plus importantes au plan de la diffusion de la technologie. Notons également que la part des PME en termes de support en R-D est supérieure à celle des grandes entreprises.

Bio-regio project : le projet vise à promouvoir la diffusion de la biotechnologie à travers des stratégies régionales. Le projet a été divisé en deux phases :

1^e phase (1995-1996) : Au cours de cette phase, le gouvernement fédéral a sélectionné trois régions qui recevraient une aide financière. Chaque région a reçu 50 % des coûts (maximum de 100 000 DM) pour la conception d'un cadre de diffusion des biotechnologies.

2^e phase (1997-) : Les trois régions reçoivent un traitement préférentiel pour les cinq prochaines années : 150 millions DM sont consacrés à des projets provenant d'entreprises et d'institutions

Lead projects : les projets sont sélectionnés selon la nouveauté qu'ils représentent et l'utilisation des réseaux entre les organisations impliquées. La première phase du programme vise le développement du cadre conceptuel. À cette fin, des subventions d'un maximum de 100 000 DM sont accordées. Environ 15 approches seront sélectionnées et

formeront la base de propositions de projets détaillés. Notons que les premiers *Lead projects* ont été présentés au début de 1997.

À la différence du *Bio-regio project*, le *Lead project* n'accorde pas d'attention particulière aux régions. Il vise, de manière générale, la dissémination des résultats de recherches.

Les deux programmes ont toutefois en commun de favoriser le développement de réseaux entre les acteurs et de sélectionner les projets en deux étapes.

- Capital risque

La troisième loi sur la promotion des marchés de capitaux est entrée en vigueur en avril 1998 (*Drittes Finanzmarktförderungsgesetz*). Elle comporte non seulement des mesures en faveur des organismes de capital-risque, mais elle vise la constitution d'un cadre plus libéral des marchés de capitaux.

- Environnement

Le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme coordonné par le ministère fédéral de l'Éducation, de la Science, de la Recherche et de la Technologie (BMBF) qui appuie les initiatives de développement des technologies environnementales, d'utilisation écologique des ressources ou de développement du génie écologique.

Le programme est lié à d'autres programmes (ex : Biotechnologie 2000) et son financement est assuré par les ministères partenaires, l'Union européenne et d'autres organismes publics et privés.

Programmes régionaux

- La Bavière

Bavaria's Future Offensive : les fonds de ce programme sont en partie affectés à l'ouverture et au fonctionnement de collèges axés sur les technologies et les sciences naturelles. De plus, le gouvernement bavarois a mis sur pied trois compagnies, la *Bayern Innovativ* à Nuremberg, la *Bayern Kapital* à Landshut et la *Bayern International* à Munich, qui ont pour mandat de favoriser le transfert de technologies vers les PME, de fournir des capitaux aux entreprises axées vers les nouvelles technologies et de favoriser une plus grande compétitivité chez les PME.

Bavarian Innovation and Technology Transfer Company : il s'agit d'une entreprise publique, établie en 1995, qui a pour mission la promotion des partenariats entre l'industrie et le monde universitaire qui favorisent les transferts technologiques. À cette fin, la compagnie a reçu 100 millions DM. De plus, notons que les projets à haut risque développés par les PME peuvent être commandités par le gouvernement.

↳ Baden-Württemberg

Cette région offre plusieurs programmes de financement pour :

- la création d'entreprises;
- l'introduction et l'incorporation de technologies avancées;
- la protection de l'environnement et la conservation de l'énergie;
- la stimulation de la croissance régionale;
- le support de l'industrie touristique;
- l'offre de capitaux.

Ces prêts sont accordés par la *Landeskreditbank* (publique) via l'*Hausbank*. Cette dernière reçoit les demandes et informe sa clientèle des critères d'éligibilité ainsi que des conditions de prêts.

BIBLIOGRAPHIE

↳ Fédéral

Willkommen bei der Bundesregierung. <http://www.bundesregierung.de/>

OCDE (1997). *Diffusing technology to industry : government policies and programmes*, Paris, OCDE, 107 p. http://www.oecd.org//dsti/sti/s_t/inte/prod/e_97-60.pdf

The German Research Scene. <http://www.cordis.lu/germany/en/src/rdgerm.htm>

S'implanter en Allemagne : informations sur les aides à l'implantation.
http://www.info-europe.fr/europe.web/sec.dir/livres/moriou/creer_ent.htm

↳ Bavière

La Bavière – l'économie. <http://www.bayern.de/BayernInfo/wirtschaftF.html>

AUSTRALIE

Les programmes d'aide

↳ Création d'entreprise

New Enterprise Incentive Scheme (NEIS) : le programme offre une formation, des conseils et un service de mentorat aux chômeurs qui désirent se lancer en affaire. Les projets ne doivent pas entrer en compétition avec des PME existantes ou faire la preuve que la demande pour de tels services n'est pas satisfaite. Les bénéficiaires reçoivent une allocation (qui est taxée) pour la première année d'exploitation. En 1996-97, le programme a financé 7492 personnes dans 5625 entreprises.

↳ Environnement

Renewable Energy Equity Fund (REEF) : afin d'aider l'industrie environnementale et la diminution des émissions de gaz, l'Australie a mis sur pied le fonds de l'énergie. Celui-ci s'adresse en général aux petites entreprises engagées dans la recherche et le développement d'énergies renouvelables.

↳ Exportation

Export Market Development Grants Scheme : l'Australie offre une subvention taxable couvrant 50 % de certaines dépenses reliées à l'exportation sous le programme *Export Market Development Grants (EMDG)*. Le programme est de grande envergure; environ 4000 demandes ont été traitées en 1995-1996. Les entreprises doivent réussir un test de performance et elles ne peuvent obtenir plus de 8 subventions. Le programme est sous la gestion d'Austrade, une agence fédérale qui a pour mission d'encourager l'exportation et l'investissement étranger en Australie. Une évaluation par cette même agence en 1994 a mis en lumière les points forts mais aussi les faiblesses du programme.

↳ Financement

PDF Program (Pooled Development Funds) : les PDF sont des compagnies qui font des investissements plus risqués au sein d'entreprises australiennes. En retour, les compagnies ne sont taxées qu'à 15%.

↳ Formation de réseaux

Technology Diffusion Program (TDP) : le TDP comprend trois programmes : *Technology Alliances*, *Online Business* et *Technology Transfer*. Tous visent à créer des réseaux entre les entreprises et la communauté scientifique. Le programme a débuté en juillet 1998. Environ 90 millions de dollars y seront consacrés jusqu'en juin 2002.

↳ Recherche et développement, innovation

R&D Start : le gouvernement australien consacra 700 millions de dollars pour les 4 prochaines années. Le programme est en fait constitué de trois sous-programmes

Core Start : subvention pouvant atteindre 50 % des coûts de projets en R-D menés par les petites entreprises et prêt pour la commercialisation de l'innovation.

Start Plus : subvention de 20 % des coûts des projets menés par les grandes entreprises.

Start Premium : s'adresse aux projets de haut niveau, tant du côté des petites entreprises que des grandes. Il s'agit de prêts remboursables qui s'ajoutent au *Core Start* ou au *Start Plus* qui peuvent atteindre 56,25% du coût des projets.

Innovation Investment Fund Program : l'aide s'adresse aux petites entreprises dans les premières phases de développement. Elles doivent commercialiser les résultats de R-D,

avoir une majorité d'employés en Australie et ses actifs ne doivent pas dépasser 5 millions de dollars. Le ratio du financement du Commonwealth est d'au maximum de 2 pour 1 par rapport aux fonds privés.

↳ Simplification des charges administratives

L'Australie a mis sur pied le *Small Business Deregulation Task Force*; le gouvernement a adopté de nombreuses mesures suite aux recommandations du groupe de travail (Australie, 1997).

↳ Services-conseils

Entreprise Development Program (EDP)

Description générale : le programme *Entreprise Development Program* (autrefois le NIES) a pour mission la prestation de services d'amélioration à l'entreprise. Il s'en acquitte de quatre façons :

- en offrant des diagnostics sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les dangers qui menacent les petites entreprises;
- en planifiant des services avec des consultants privés;
- par des améliorations continues, par exemple via le *Self-Help Benchmarking Manual*;
- en surveillant la performance des participants.

L'octroi de subventions est le principal outil utilisé pour concrétiser sa mission. En 1995-1996, le gouvernement du Commonwealth a accordé 15,6 millions de dollars aux états et territoires, dont 10,6 millions de dollars étaient consacrés à une subvention directe aux entreprises. Cette somme a permis d'aider 2 500 entreprises.

Organisme responsable : le programme est administré par le ministère *Industry, Science and Resources*.

Critères d'admissibilité : les critères sont définis par les états australiens et varient donc d'un état à l'autre. Le programme pourrait ainsi être considéré comme huit programmes régionaux. Les principales différences observées entre les états résident dans les éléments suivants : la nature des problèmes observés chez les entreprises, la détermination subjective des critères et l'existence d'autres programmes qui ciblent les entreprises ayant été exclues de l'EDP.

Impacts : deux études menées par Price Waterhouse, l'une en 1991 et l'autre en 1996, ont démontré que les entreprises ayant bénéficié du programme obtenaient une meilleure performance que les autres; elles étaient plus compétitives au niveau des prix, elles avaient une proportion d'exportation plus élevée et elles réalisaient plus de profits. Ces études présentaient toutefois de sérieuses lacunes, notamment au niveau de la constitution du groupe contrôle.

L'étude de 1996 a également révélé qu'une majorité des participants auraient été prêts à payer les services qu'ils ont reçus mais aussi que 37 % d'entre eux auraient entrepris les améliorations dans leur gestion sans le programme. Ces données indiquent que les services offerts sont efficaces et appropriés dans les cas de faibles connaissances et de faible performance des entreprises mais aussi que le programme devrait mieux cibler les entreprises qui en ont besoin.

Autres éléments intéressants : une étude réalisée en 1994 a révélé que 80 % des petites entreprises connaissaient l'existence de ce programme. Une seconde étude a toutefois dévoilé que seulement 41 % des petites entreprises exportatrices le connaissent.

o Exportation

Export Access

Description générale : depuis 1991, le programme *Export Access* a pour objectif de fournir des services de formation et d'assistance à l'exportation. Le gouvernement finance le programme mais ne donne pas lui-même le service. Ce sont les chambres de commerce et les associations d'affaires qui en assurent la responsabilité. La formation vise à donner aux PME une orientation plus marquée vers l'exportation. Environ 250 entreprises profitent de ce programme annuellement. Les coûts étaient de 3,3 millions de dollars en 1996.

Organisme responsable : Austrade (Australian Trade Commission). Austrade est une agence gouvernementale de l'exportation et de l'investissement.

Critères d'éligibilité : les entreprises doivent avoir un chiffre d'affaires de plus de 300 000 dollars et de moins de 20 millions de dollars (et moins d'un million de dollars en exportation l'année précédant l'application). De plus, les entreprises doivent avoir comme principal lieu d'affaire l'Australie pour une période minimale de 12 mois et être détenues à plus de 50 % par des intérêts australiens.

Une évaluation réalisée en 1994 se questionnait sur le bien-fondé d'accepter les entreprises qui font déjà de l'exportation ainsi que sur la limite d'un million de dollars pour différencier les entreprises expérimentées de celles qui ne le sont pas.

Impacts et analyse coûts-bénéfices : l'analyse coûts-bénéfices de 1994 a révélé que le programme ne remplissait pas les conditions, n'ayant pas été en mesure de démontrer une différence entre les entreprises participantes de celles qui n'ont pas participé. Par contre, l'évaluation mentionnait que des changements pourraient être apportés qui renverseraient probablement la situation. Les évaluateurs ont suggéré que les entreprises ayant connu un certain succès participent financièrement aux coûts du programme.

En 1996, Austrade a estimé à 84 millions de dollars supplémentaires les exportations (53 639 \$ par entreprise), ce qui représenterait un gain de 4 \$ d'exportations nouvelles par dollar dépensé par le gouvernement.

Autres éléments intéressants : l'évaluation faite en 1994 soulignait que les petites entreprises participantes croyaient que le fait que le programme soit dispensé via les associations d'affaires était une façon plus efficace d'offrir le service.

Il a été également évalué que 50 % des petites entreprises faisaient déjà appel à des services privés de consultants comme source de conseils à l'exportation, ce qui diminue la légitimation de l'intervention gouvernementale. Cependant, les évaluateurs considèrent que les préoccupations concernant l'accès à l'information étaient assez importantes pour la justifier.

BIBLIOGRAPHIE

AUSTRALIE. PRODUCTIVITY COMMISSION (1998) *Design principles for small business programs and regulations*.

<http://www.pc.gov.au/research/staffres/smbuspar/index.html>

AUSTRALIE. DEPARTMENT OF WORKPLACE RELATIONS AND SMALL BUSINESS (1997) *More Time for Business*, <http://www.dwrsb.gov.au/>

AUSTRALIE. DEPARTMENT OF WORKPLACE RELATIONS AND SMALL BUSINESS. (1999). *Australian business at a glance*. <http://www.dewrsb.gov.au/>

Déclaration du Premier ministre (1997).

<http://www.dewrsb.gov.au/smallbus.htm#More Time for Business>

Export Access program.

<http://www.austrade.gov.au/ExportAssistance/index.asp?PageID=20328>

Ministère Industry, Science and Ressources. <http://www.disr.gov.au/>

MORTIMER, David (1997). *Going for Growth- Business Programs for Investment, Innovation and Export*. <http://www.isr.gov.au/events/mortimer/index.html>

OCDE (1998). *Stimuler l'esprit d'entreprise*, Paris, OCDE, Chapitre VIII « Australie », p. 155-186.

PDF Program. <http://www.isr.gov.au/industry/pdf/index.html>

Technology Diffusion Program. <http://www.ausindustry.gov.au/pdf>

Wendy Tubman and Associates (1994). *Report of the Evaluation of the Export Access Program for the Department of Industry, Science and Technology*.

BELGIQUE

Les programmes d'aide

↳ Banque de données

Sur le site Internet de l'Office belge du commerce extérieur (OBCE), nous retrouvons le fichier des exportateurs belges et luxembourgeois.

<http://www.obcebdbh.be/fr/Services/fichier.html>). Ce fichier contient les données de l'entreprise (nom, adresse, produits ou services, pays d'exportation ou d'intérêt) ainsi qu'un profil de celle-ci. L'OBCE transmet à ces entreprises les opportunités d'affaires en provenance de l'étranger.

↳ Emploi

Plans plus un, plus deux, plus trois

Ces plans constituent des exonérations des cotisations patronales destinées à encourager l'embauche de salariés. Les exonérations sont plus importantes pour la première embauche et elles diminuent avec le temps. Cette mesure devait initialement se terminer en janvier 1999 mais elle a été prolongée jusqu'en décembre 2000.

↳ Exportation

Depuis 1993, la politique des exportations relève des régions. C'est ainsi qu'au début de 1994, tous les attachés commerciaux ont été transférés aux régions. Le gouvernement fédéral intervient toutefois puisqu'il possède les compétences 1) d'octroyer des garanties contre les risques à l'exportation et à l'investissement; 2) de mener une politique de coordination et de coopération et; 3) de mener une politique de promotion en concertation avec les régions et, par souci d'efficacité maximale, de préférence par le biais d'accords de coopération.

↳ Actions fédérales

Créditexport : est un fonds de mobilisation d'environ 115 milliards de francs répartis à parts égales entre le secteur public et le secteur privé. Il est issu d'une convention entre trois institutions publiques, quatorze banques et sept caisses d'épargne privées. Le crédit est accessible uniquement aux demandes de plus de 35 millions de francs et payables en plus de 2 ans. Les demandes sont transmises via les banques.

Comité pour l'encouragement à l'exportation de biens d'équipements belges (Copromex) : l'entreprise qui fournit la preuve que l'exportation de ses produits belges est compromise à cause du fait que de meilleures conditions de financement sont consenties par l'étranger, peut faire appel à une intervention des pouvoirs publics sous forme d'un subside en intérêt accordé par Copromex. Outre cette condition de concurrence

étrangère, il faut que les exportations soient financées par le biais de crédits à moyen terme (2 ans et plus), 35 millions BEF au moins étant pris en charge par Créditexport.

Société belge d'Investissement International (SBI) : la SBI offre des prêts au taux du marché aux entreprises belges. En principe, seuls les projets d'une valeur minimale de 20 millions de francs belges sont considérés et la durée du prêt est habituellement de 5 à 10 ans.

▫ **Actions régionales**

La Région wallonne a adopté plusieurs mesures d'aide : 1) soutien financier à des foires (maximum de 50 % des frais) ; 2) mise à disposition du personnel ; 3) réalisation d'un audit par un expert à titre gratuit ; 4) subvention de 50 % des coûts pour des brochures et des vidéos sur les entreprises ; 5) subvention d'un étudiant pour la réalisation d'un mémoire traitant de l'exportation ; 6) couverture des frais d'activités de prospection en dehors de l'Union européenne.

La Région flamande offre principalement des prêts couvrant les études, la mise sur pied ou la restructuration d'un service d'exportation, les foires commerciales, etc. La Région de Bruxelles offre un soutien financier aux entreprises pour leur participation aux foires et la prospection en dehors de l'Europe.

▫ **Financement**

Fonds des jeunes entrepreneurs : Les bourses sont offertes à de jeunes entrepreneurs ayant développé un projet de lancement d'une entreprise commerciale ou un plan de développement qui existe au moins depuis deux ans. La bourse est de 200 000 francs belges et les candidats ne doivent pas avoir créé une entreprise dans le passé.

Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB) : la SRIB intervient pour soutenir la création, la réorganisation ou l'expansion des entreprises dont le siège social ou dont la principale activité est dans la région de Bruxelles. Le fonds *Brustart* fait partie de la SRIB. Il s'agit d'un fonds de capital de risque pour soutenir les phases de lancement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle activité.

▫ **Recherche et développement**

Actions régionales

La région wallonne et la région flamande offrent une aide sous la forme d'avances ou d'acomptes remboursables sans intérêt. La région Bruxelles-Capitale offre une avance récupérable sans intérêts remboursée dans le cas où le projet débouche sur une exploitation rentable. Elle accorde à l'occasion une subvention. Les entreprises de cette région peuvent également obtenir des services gratuits d'assistance et d'information sur l'informatisation de leurs activités de la *Brussels Guidance technology* (BGT)

BIBLIOGRAPHIE

BELGIQUE. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. *Vademecum de l'entreprise*. 22 février 1999. http://mineco.fgov.be/entreprises/index_fr.htm

OCDE (1998). *Les aides publiques à l'industrie au grand jour*, Paris, OCDE, pp. 71-78.

Office belge du commerce extérieur : <http://www.obcebdbh.be/Welcome.html>

ÉTATS-UNIS

Les programmes d'aide

Gouvernement fédéral

↳ Banques de données

PRO-Net : banque de données sur Internet regroupant des fiches d'information sur plus de 170 000 petites entreprises. Le profil des entreprises peut être retracé par code SIC, mots clés, localisation, certification de qualité, type d'entreprise, identité culturelle et sexe des propriétaires, capacités en EDI, etc.

SmallbizNet : il s'agit du site Web de la *Edward Lowe Foundation* qui regroupe divers documents en lien avec les PME. Plusieurs projets de recherche ont été menés par cette fondation qui a aussi développé un partenariat avec la *Library of Congress*.

↳ Centres de services

Business Information Centers (*BICs*) : les *BICs* sont des centres où l'on retrouve des logiciels de type didacticiels et du matériel de référence. Les *BICs* font également connaître les programmes et initiatives de la *Small Business Administration (SBA)* et offrent, via les *SCORE*, des services-conseils.

One Stop Capital Shop (OSCS) : les *OSCS* regroupent en un même centre les ressources locales et privées axées sur les entreprises ainsi qu'une présence du gouvernement fédéral, local et de l'état concerné. Il s'agit pour le moment d'un projet pilote. Entre 1995 et 1997, 15 centres ont été ouverts. La *SBA* fournit les équipements et le matériel de référence qui constituent un *BIC* ainsi que jusqu'à deux employés à temps plein. En général, ce sont les communautés locales qui logent les *BICs* et les *OSCS*. Le *District Director* supervise les employés et s'assure que les centres remplissent leur rôle.

↳ Environnement

Clean Coal Technology Program : ce programme a été lancé en 1986. Il s'agit d'un partenariat entre le ministère de l'Énergie et l'Industrie. Les premiers projets développés sont

aujourd'hui en phase de commercialisation. Ils étaient principalement centrés sur la mise au point de technologies environnementales ayant un bon rapport coût-efficacité. Dans les dernières phases, les projets se sont diversifiés lesquels, à long terme, seront plus susceptibles de respecter les critères d'émission et d'accroissement du rendement énergétique.

Partnership for a New Generation of Vehicles (PNGV) : lancé en 1993, le programme vise le développement de véhicules plus économes au plan du carburant, ayant une recyclabilité accrue et moins d'émissions de gaz. Plusieurs ministères et centres de recherches publics rattachés à ceux-ci interviennent et le ministère du Commerce parraine le tout. Il s'agit d'un partenariat avec l'industrie automobile. Le gouvernement fédéral fournit une part importante de la recherche fondamentale et les industries automobiles, regroupées sous le *United States Council for Automotive Research (USCAR)*, assumeront de plus en plus les coûts à mesure que l'étape de la commercialisation approchera. Il est prévu que d'ici 2004 les constructeurs devraient être en mesure de construire des prototypes.

Green Chemistry : créé en 1990, le programme octroie des subventions et des primes aux projets qui visent le développement de procédés respectueux de l'environnement. Le programme est géré par plusieurs partenaires des organismes fédéraux, de l'industrie chimique, des associations professionnelles, des organisations scientifiques et du milieu universitaire.

EPAs Small Business Innovation Research Program (SBIR)

L'Environmental Protection Agency (*EPA*) offre des prix d'excellence à de petites entreprises de haute technologie pour la recherche et le développement de nouvelles technologies. Les prix peuvent couvrir le coût :

- de l'étude de faisabilité de 6 mois
- du développement de la technologie qu'il est possible de réaliser selon la phase 1
- de la commercialisation de la technologie (est financée via le *Environmental Technology Initiative*), programme dirigé par l'*EPA*

o Exportation

Export Assistance Centers (EACs) : les *EAC* offrent des services-conseils sur l'exportation et la gestion financière aux entreprises américaines (en particulier les petites et moyennes entreprises) tels que :

- l'identification des marchés appropriés aux entreprises;
- le développement d'une stratégie de marché efficace avec l'aide des bureaux à l'étranger;
- les conseils aux clients sur les meilleurs canaux de distribution, les stratégies de marché et les procédures d'exportation.

Les entreprises reçoivent également de l'information sur les divers programmes et peuvent accéder à des études de marché. Pour l'année financière 1996, les *EAC* ont aidé

3220 entreprises à exporter pour un total de vente d'environ 1039 milliards de dollars. Une centaine d'EAC sont en fonction et dépendent de l'*Office of Domestic Operations*.

▫ Financement

Small Business Investment Company (SBIC) : les *SBIC* sont des sociétés de financement agréées par la US Small Business Administration (*SBA*) qui fournissent des prêts à long terme à de petites entreprises pour leur développement et leur modernisation. La *SBA* garantit les prêts mais n'intervient pas dans la gestion des *SBIC*. Il existe également des *SBIC* spécialisées qui visent des groupes économiques désavantagés (*SSBIC*).

Pour obtenir une licence *SBIC*, le demandeur doit détenir au moins 2,5 millions de dollars et 1,5 million de dollars pour une *SSBIC*. Il doit également faire la preuve qu'il possède les connaissances, l'expérience et les capacités nécessaires pour effectuer les investissements.

Les *SBIC* assurent de 10 à 15 % de l'investissement total en capital-risque aux États-Unis.

SBA Loan programs : la *SBA* offrent divers programmes de prêts s'adressant aux exportateurs, aux femmes et aux minorités, aux vétérans, aux entreprises touchées par les coupures dans la défense et aux entreprises engagées dans la construction et l'installation de dispositifs antipollutions.

▫ Formation

SBA Training : la *SBA* offre une série de cours et de séminaires dont la liste est disponible sur le site de la *SBA*.

▫ Partenariats gouvernement-entreprises

Service Corps of Retired Executives (Score) : SCORE est une association partenaire de la Small Business Administration (*SBA*) dans l'aide aux PME. L'association fondée en 1964 regroupe des retraités-volontaires qui offrent des services-conseils aux entrepreneurs des petites entreprises. Elle assiste environ 300 000 entrepreneurs annuellement.

Advanced Technology Program (ATP) : l'*ATP* est un partenariat entre le gouvernement fédéral et les entreprises. Le programme investit dans la recherche de nouvelles technologies. Le financement est accordé aux étapes de la recherche et non à celles de la conception des produits qui en découlent.

Les priorités de recherche sont déterminées par les entreprises et non par le gouvernement. Les projets ont une durée d'environ 2 à 5 ans (ce qui ne comprend pas la phase de commercialisation). Notons que les projets sont également financés par les entreprises elles-mêmes. En moyenne, elles fournissent plus de la moitié des fonds nécessaires.

Bien que le programme ne s'adresse qu'aux entreprises à but lucratif, les universités peuvent participer en étant sous-traitantes pour une entreprise ou en participant dans

une coentreprise. Environ la moitié des projets menés jusqu'à maintenant comportaient une participation universitaire.

↳ Services-conseils

SBDC : plusieurs formules de services-conseil se retrouvent sur le territoire américain. L'exemple le plus connu est sans doute le SBDC (*Small Business Center Development*). Celui-ci offre une assistance à tout individu intéressé à se lancer en affaire, à améliorer son entreprise ou à l'agrandir et qui ne peut payer pour des services privés de consultants. Les SBDC offrent également de la formation, des publications et des programmes spécialisés (pour les femmes, les minorités, le développement rural, etc.). Les centres sont financés environ à 50 % par la U.S. Small Business Administration et à 50 % par l'État concerné, les autorités locales, les chambres de commerce et autres commanditaires. On compte actuellement 57 centres rattachés à près de 1000 points de services.

↳ Simplification des charges administratives

Aux États-Unis, la simplification des charges administratives s'inscrit dans les réformes du National Performance Review (NPR) qui visent à créer un gouvernement qui fonctionne plus efficacement tout en coûtant moins cher. Le gouvernement a, à ce titre, créé *The Small Business and Simplified Tax and Wage Reporting System* (STAWRS) et le *FedState Partnership program*.

Gouvernement des États

Californie

↳ Exportation

La Californie offre des prêts aux entreprises d'un montant maximal de 750 000 \$. Elle a également mis sur pied l'*Energy Technology Export Program* qui offre aux entreprises les avantages suivants :

- des études de marché;
- des missions à l'étranger afin d'introduire les entreprises américaines aux décideurs étrangers;
- des visites sur les sites californiens de la production d'énergie ainsi que des rencontres avec les experts.

↳ Financement

La Californie offre divers programmes de financement tels que :

California Small Business Loan Guarantee Program : s'adresse aux petites entreprises qui ne peuvent se qualifier pour les prêts bancaires.

Sudden and Severe Economic Dislocation (SSED) : s'adresse à des régions touchées par la diminution des activités militaires, par des problèmes économiques ou par des désastres.

Old Growth Diversification Revolving Loan Fund : offre un financement pour les entreprises qui créent de l'emploi dans le domaine du bois d'œuvre de certaines régions.

National Institute of Standards and Technology (NIST)

Description générale : la principale mission du NIST est de promouvoir la croissance économique américaine en travaillant de pair avec l'industrie à développer et à appliquer de nouvelles technologies et standards. L'agence assure la responsabilité de quatre programmes :

- *Advanced Technology Program*
- *Malcom Baldrige National Quality Award*
- *Manufacturing Extension Partnership*
- *Measurement and Standards Laboratories*

Organisme responsable : le *National Institute of Standards and Technology (NIST)* est une agence du *U.S. Department of Commerce's Technology Administration*. Le *NIST* était autrefois connu sous le nom de *National Bureau of Standards (NBS)*. Le budget octroyé pour le fonctionnement du programme en 1999 est de 760 millions de dollars.

L'Advanced Technology Program (ATP) : l'*ATP* est un partenariat entre le *NIST* et le secteur privé qui a pour but d'accélérer le développement de technologies à haut risque. L'*ATP* supporte une partie des coûts nécessaires au développement de technologies afin de produire de nouveaux produits. Quant aux entreprises, elles doivent déboursier au moins la moitié des frais engagés par leur projet.

Des prix d'excellence sont décernés suite à une évaluation par les pairs. Une grande majorité des entreprises ayant bénéficié de ces prix ont évalué que leur projet était en avance d'environ deux ans, comparativement à ce qui était prévu à l'origine. Notons que le programme vise l'ensemble des entreprises, sans considération de taille. Jusqu'à maintenant, la moitié des prix ont été décernés à de petites entreprises.

Le *NIST* évalue que ce programme contribue à construire une culture d'entreprise davantage tournée vers le risque et à promouvoir la vision d'un gouvernement partenaire de l'industrie.

Malcom Baldrige National Quality Award : les prix d'excellence de la qualité *Malcom Bridge* sont administrés par *NIST* et le secteur privé. Ces prix sont décernés dans l'optique d'améliorer constamment le service à la clientèle et la performance des entreprises. Si le gouvernement injecte annuellement 3 millions de dollars dans le programme, c'est le secteur public, avec plus de 100 millions de dollars, qui supporte la majorité des coûts. Ces revenus devraient permettre de financer l'ensemble du programme (évaluation des demandes, évaluation du programme, etc.).

Les entreprises sont invitées à soumettre leurs candidatures. Elles doivent déboursier les frais suivants : 4500 \$ pour une grande entreprise et 1500 \$ pour les petites. Les entreprises sont évaluées selon les critères suivants : leadership, planification stratégique,

orientation vers la clientèle et le marché, analyse et information, développement et gestion des ressources humaines, gestion des processus et résultats d'affaire.

Chaque entreprise participante reçoit au moins 300 heures d'évaluation pour un minimum de 8 experts et plus de 1000 heures si elles se rendent en finale. Elles reçoivent un rapport de ces experts décrivant leurs forces et leurs faiblesses, ce qui constitue, aux dires des participants, un exercice extrêmement profitable. Ces experts-volontaires proviennent de l'industrie, des universités, du gouvernement et des organisations à but non lucratif.

Les gagnants (il y en a un maximum de 6 par année) sont invités à faire partager leur expérience par des présentations publiques. Ceux-ci peuvent également mentionner dans leurs publicités qu'elles ont reçu ce prix.

Manufacturing Extension Partnership : MEP est un réseau de 70 centres à but non lucratif regroupés sous le NIST et présents dans chaque État. Les centres comptent plus de 2000 spécialistes provenant du secteur privé. Ces derniers offrent des services-conseils sur divers aspects de l'entreprise, des séminaires et des programmes d'apprentissage et l'aide à la constitution de partenariats. La clientèle visée est celle des moyennes entreprises manufacturières.

Measurement and Standards Laboratories : ces laboratoires ont été constitués selon les domaines suivants : recherche sur le feu et les édifices, chimie et technologie, génie électrique et électronique, technologies de l'information, génie manufacturier, science des matériaux et génie, physique et services de technologie.

BIBLIOGRAPHIE

Advanced Technology Program. <http://www.atp.nist.gov/>

House Small Business Committee. <http://www.house.gov/smbiz/>

Liste des 7 programmes de la SBA.
<http://www.sbaonline.sba.gov/library/programsroom.html>

Liste des recherches effectuées sur les PME en collaboration avec la SBA.
<http://www.sba.gov/ADVO/research/#business>

Lois affectant les PME. <http://www.sbaonline.sba.gov/library/lawroom.html>

Malcom Baldrige National Quality Award. <http://www.quality.nist.gov/>

Manufacturing Extension Partnership. <http://www.mep.nist.gov/>

Minority Business Development Agency (MBDA) <http://www.mbda.gov> a été créé afin d'encourager la création et le développement des entreprises détenues par des entrepreneurs faisant partie des minorités. L'agence fait partie du U.S. Department of Commerce.

NIST. <http://www.nist.gov/>

OCDE (1998c). *Stimuler l'esprit d'entreprise. La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Paris, OCDE, 318 p.

OCDE (1997a) *Les meilleures politiques pour les petites et moyennes entreprises*, Paris, OCDE, 195 p.

Research Institute For Small & Emerging Business (Organisation indépendante de recherche basée à Washington). <http://www.riseb.org/>

SBA's Five-Year Strategic Plan FY 1998- FY 2002.
<http://www.sba.gov/aboutsba/indexstrategic.html>

SCORE. <http://www.score.org>

SmallbizNet. <http://www.lowe.org/>

U.S. Business Advisor <http://www.business.gov> est un centre d'accès à l'information, sur les services fédéraux. Il permet également de transiger avec le gouvernement fédéral américain.

U.S. Department of Commerce. International Trade Administration.
<http://infoserv2.ita.doc.gov/>

Centres universitaires offrant de la documentation et des liens sur les petites entreprises : Arizona State University. <http://www.cob.asu.edu/seid/casb/casb1.html>

FRANCE

Les programmes d'aide

↳ Aide régionalisée

La Prime d'Aménagement du Territoire (P.A.T) : « La prime d'Aménagement du Territoire s'adresse aux entreprises françaises ou étrangères qui réalisent des opérations concernant des activités industrielles ou tertiaires dans des zones géographiques en faveur desquelles la politique d'aménagement du territoire est mise en œuvre. L'investissement doit être supérieur à 20 millions de francs (hors taxes) pour la création ou l'extension d'activités ou pour des opérations de conversion ou de reprise d'une entreprise en difficulté dans l'industrie. »

La France offre également une exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles qui s'établissent dans des zones éligibles au P.A.T, à l'intérieur de territoires ruraux de développement prioritaire et de zones de redynamisation urbaine. L'exonération

est de 100 % pour les deux premières années, de 75 % la troisième, de 50 % la quatrième et de 25 % la cinquième.

↳ Base de données des aides à l'entreprise

Evariste (Étude et Valorisation des Activités de Recherche et d'Innovation Scientifique et Technique pour les Entreprises) fait partie du site officiel du Ministère de l'Industrie. Depuis son lancement en avril 1996, le site permet d'identifier des liens vers des ressources Internet, donne accès à des banques de données ainsi qu'à une variété d'informations. <http://www.evariste.anvar.fr/introeng.html>

Depuis peu, la base de données des aides à l'entreprise, connue sous le nom d'*ECUFINDER* est disponible sur Internet (<http://www.ecufinder.fr>). Elle permet de retracer les aides qui correspondent aux besoins de l'entreprise. Les noms des ressources sont affichés gratuitement, y compris celles de l'Union européenne. Les textes de référence et les consultations sont payants. Le service est disponible en français et en anglais.

↳ Entreprises en difficulté

Deux programmes majeurs viennent en aide aux entreprises en difficulté : le CORRI (Comité régional de restructuration industrielle) et le CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises).

↳ Environnement

La France offre des déductions aux entreprises dont les investissements visent à économiser l'énergie et à lutter contre la pollution. Elle offre également une subvention aux projets reliés à la gestion des déchets ainsi qu'une aide au développement de techniques et à la mise en place d'équipements de prévention, de réduction ou de mesures des pollutions atmosphériques.

↳ Aide aux projets « énergie et environnement »

Dans un souci de favoriser la conception de procédés ou de produits nouveaux respectueux de l'environnement ou économes en énergie, le programme offre une subvention qui peut atteindre jusqu'à 50% des coûts totaux du projet. Les projets faisant appel à une coopération industrie-université sont particulièrement appréciés.

↳ Exportation

Comité de développement extérieur (CODEX) : les projets soutenus par le programme CODEX doivent entraîner un accroissement significatif des exportations. Il peut s'agir de la création d'une filiale, le rachat d'une entreprise sur le marché cible, une prise de participation majoritaire ou la création d'une coentreprise. Le programme s'adresse aux PME. Le montant de l'intervention représente une quote-part de l'investissement. Il s'agit d'une avance financière à la société mère française sans intérêt, débloquée en une ou plusieurs fois et remboursable après une période de 5 ans. Une réforme du programme est en cours d'étude.

o Assurance

Il existe trois programmes d'assurance : l'assurance prospection, l'assurance foire et l'assurance crédit. Chaque programme garantit certains risques normalement assumés par les exportateurs. Les critères d'admissibilité varient d'un programme à l'autre.

o Financement

Société française de garantie des financements des petites et moyennes entreprises (Sofaris)

Ce programme est décrit comme suit :

Offre une garantie couvrant généralement 50 % de l'intervention en faveur des PME se trouvant dans la phase risquée de création, de transmission ou de développement technologique ou international. Depuis peu, trois mesures importantes ont été adoptées. Le domaine d'intervention initial de SOFARIS a été étendu aux entreprises de services, aux particuliers et à celles de commerce de détail, ce qui permet à présent d'accompagner 80% du marché de la création au lieu des 20 % auparavant. Ensuite, le taux de couverture, en général de 50 % a été porté à 60 %, 70 % voire 80 % dans certains cas. Enfin, SOFARIS gère un nouveau fonds de garantie en faveur de très petites entreprises (TPE) responsables, depuis dix ans, de la moitié des créations d'emploi. Les programmes financés sont les investissements immobiliers, mobiliers et immatériels et les besoins en fonds de roulement qui en résultent.

o Formation

Engagement de développement de la formation (EDDF) : le programme s'adresse à toutes les entreprises. Les projets soutenus doivent prévoir un plan de formation pluriannuel visant à élever le niveau de qualification des employés, à renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et à promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Les PME de moins de 500 employés peuvent recevoir une subvention n'excédant pas 70 % des coûts supplémentaires de formation alors que les entreprises de plus de 500 employés sont limitées à 50 % des frais.

Aide au remplacement des salariés en formation : aide financière accordée aux petites entreprises pour l'embauche d'un salarié qui remplace un employé en formation. L'aide maximale est de 3000 francs pour une période de 169 heures de formation.

Contrats de qualification : le programme encourage l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou dont la qualification ne leur a pas permis d'obtenir un emploi. Il offre les avantages suivants : 1) exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale; 2) versement d'une prime forfaitaire : 5000 francs pour un contrat de moins de 18 mois et 7000 francs pour un contrat de plus de 18 mois; 3) forfait de 60 francs par heure de formation.

Les instituts de promotion commerciale

Description générale : les instituts de promotion commerciale (IPC) sont des centres de formation qui s'adressent à deux types de clientèles : les demandeurs d'emploi et les professionnels du commerce. Deux catégories de formation sont offertes : les cours spécialisés à une branche commerciale particulière (ex : automobile, hôtellerie, alimentation, etc.) ainsi que les cours sur les techniques de gestion et de vente.

Organisme responsable : les IPC sont créés par les Chambres de Commerce et d'Industrie qui en assurent également la gestion. Le financement est assuré par l'État, les conseils régionaux (et quelquefois par le Fonds Social Européen) ainsi que par les entreprises. Celles-ci participent à l'élaboration des programmes et siègent sur le jury d'examen final.

Critères d'éligibilité : les cycles de formation sont ouverts à toute personne du niveau du baccalauréat français et qui sont âgés d'au moins 21 ans. Elles doivent détenir au moins deux années d'expérience professionnelle. Les postulants sont évalués par des tests de connaissances et de personnalité ainsi que par un entretien avec le responsable de formation.

Conditions en formation : les personnes en formation reçoivent une rémunération selon la réglementation en vigueur (le régime est différent pour les demandeurs d'emploi et les professionnels) et bénéficient des prestations de la sécurité sociale.

Impacts du programme : actuellement, les IPC sont au nombre de 39 et forment environ 1500 personnes par année. Le taux de placement est d'environ 80 %.

↳ Partenariats privé-public

Réseau national de la recherche en télécommunications (RNRT) : le RNRT est l'un des éléments présentés par le Premier Ministre en 1998 dans le plan d'action gouvernemental *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*. Le RNRT poursuit les deux objectifs généraux suivants : 1) développer l'innovation; 2) accompagner l'ouverture des marchés à la concurrence.

Le réseau regroupe des laboratoires de recherche en télécommunications (privés, publics, PME, universités). Chaque année, avec la participation des représentants des ministères, ils déterminent les priorités de recherche qui permettront à certains projets de recevoir un soutien financier. Le réseau constitue une opportunité pour les participants de diffuser et de recevoir de l'information, de participer à des rencontres, etc. Des journées d'informations et des colloques sont organisés à cette fin.

↳ Recherche-développement et innovation

Bien que le niveau de dépenses en recherche soit supérieur à la moyenne de l'OCDE (2,3 % du PIB), la France accuse un retard dans ce domaine, principalement au niveau des PME. Ce retard a été mis en évidence par le rapport Guillaume (1998) et Boyer et Didier (1998).

En mai 1998, la France a organisé les Assises de l'innovation au cours desquelles elle a déclaré sa volonté de favoriser l'innovation. Un projet de loi doit être présenté au cours de 1999 qui mettra en place une nouvelle politique de recherche et d'innovation technologiques.

Les Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie (DRRT) : les DRRT sont *des administrations de mission chargées de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique et technique, en interaction avec le monde socio-économique et le grand public*. Les DRRT sont nommées par le ministre chargé de la recherche et dépendent du Ministère de l'Éducation nationale, et de la Recherche et de la Technologie).

Leur mission est la suivante :

- informer les partenaires régionaux des orientations de la politique nationale et des programmes d'action du ministère chargé de la recherche;
- saisir le ministère des initiatives régionales;
- coordonner, dans la région, l'action des établissements publics et des organismes sous la tutelle du ministère chargé de la recherche;
- renforcer les pôles technologiques régionaux et rapprocher la recherche du monde économique et social;
- développer et organiser les actions de transfert de technologie;
- encourager la diffusion de la culture scientifique et technique;
- donner des avis sur la politique du ministère chargé de la recherche en région.

Programme technologies-clés : ce programme offre une subvention ou une avance remboursable aux entreprises, regroupement d'entreprises, centres de recherches ou sociétés de conseils ou de services à l'industrie, dont les activités portent sur l'une des cinquante technologies sélectionnées.

ANVAR (Agence française de l'innovation) : l'ANVAR est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministères chargés de l'industrie, des PME et de la Recherche. Elle apporte financements et conseils aux PME, laboratoires et créateurs qui relèvent le défi technique, commercial et financier de l'innovation. L'ANVAR dispose de 24 délégations régionales et d'un budget annuel d'environ 1,4 milliard de francs. Les avances à taux zéro sont remboursables en cas de succès de l'entreprise.

ATOUT : le programme Atout, sous la gestion des Directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), offre un support aux entreprises de moins de 2000 employés qui désirent réaliser un saut technologique significatif touchant aux domaines suivants : 1) les composantes électroniques (PUCE); 2) les matériaux et les technologies associés (PUMA); 3) l'intégration informatique (LOGIC); 4) les technologies de production (volet en cours de préparation). L'étude de faisabilité du projet et/ou sa réalisation peuvent être soutenues financièrement. Notons que le programme varie d'une région à l'autre.

Fonds de la recherche technologique (FRT) : le fonds est géré par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (MENRT). En 1999, le fonds devrait être recentré sur les partenariats public/privé. Le fonds inclut le programme EUREKA. Jusqu'en 1997, il incluait le programme CIFRE (embauche des doctorants).

Simplification des charges administratives : la France a adopté, en décembre 1997, un programme de 37 mesures de simplification administrative en faveur des PME. Celui-ci vise à alléger ou à supprimer les contraintes administratives qui entravent le fonctionnement des PME. Notons, par exemple, la simplification du bulletin de la paye et la réduction des obligations comptables, déclaratives et statistiques.

BIBLIOGRAPHIE

ANVAR. <http://www.anvar.fr>

BOYER, Robert et Michel DIDIER (1998). *Innovation et croissance*, Paris.
<http://www.premier-ministre.gouv.fr/PM/CAE/RESUME10.HTM>

Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
<http://www.evariste.anvar.fr/drire/>

GUILLAUME, H. (1998). *Technologie et innovation*,
<http://www.finances.gouv.fr/innovation/guillaume>

OCDE (1999). *Études économiques de l'OCDE*, France, 1999, Paris, OCDE, 181 p.

OCDE (1998). *Les aides publiques à l'industrie au grand jour*, Paris, OCDE, p. 97-104.

Réseau National de Recherche en Télécommunications (RNRT).
<http://www.telecom.gouv.fr/rnrt/index.htm>

SECRETARIAT D'ÉTAT À L'INDUSTRIE. *Les principales aides aux PMI*.
<http://www.evariste.anvar.fr/aides/guide.html>

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PME, AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT. (1997) *Le point sur les simplifications administratives*.
<http://www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr/chantiers/index.htm>

S'implanter en France.
http://www.info-europe.fr/europe.web/sec.dir/livres/moriou/creer_ent.htm

Autre source : <http://www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr/informations/index.htm>

ROYAUME-UNI

Les programmes d'aide

▫ Aide financière

LINK : le gouvernement offre via *LINK* jusqu'à 50% des coûts des projets menés en collaboration par l'industrie et les centres de recherche. Cinquante-huit programmes sont offerts actuellement. Chaque programme vise une technologie spécifique ou un secteur particulier. Les projets se réalisent habituellement entre deux et trois ans. Toutes les entreprises sont visées par le programme. Environ la moitié des entreprises sont des PME.

Smart : le programme consiste principalement en des subventions à des PME pour la réalisation d'études de faisabilité de nouvelles technologies et pour le développement (jusqu'à la pré-production) de nouveaux produits et procédés incluant une avancée technologique.

Small Firms Loan Guarantee Scheme : le gouvernement offre des garanties de prêts aux PME qui se sont vu refuser un prêt par une institution financière privée. La garantie couvre 70 % du prêt. Les prêts sont habituellement d'une durée de 2 à 10 ans et varient de 5000 à 250 000 livres.

▫ Base de données

Trade UK : regroupe des données sur une multitude d'entreprises du Royaume-Uni. Le site Internet permet aux acheteurs étrangers et du Royaume-Uni de retracer les produits ou services qu'ils recherchent.

▫ Démonstration technique

Inside UK Enterprise (IUKE) : le programme permet à des entreprises d'effectuer des visites au sein d'autres entreprises qui utilisent de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques de management. En 1998, plus de 6000 personnes ont bénéficié de ces visites. Actuellement 40 entreprises ont ouvert leurs portes.

▫ Étalonnage des performances

UK Benchmarking Index : le *UK Benchmarking Index* est la plus importante base de données sur les performances des petites entreprises. Celles-ci sont mesurées sur plus de 60 aspects (finance, opérations, gestion, etc.). Lancée en octobre 1996, la banque regroupe déjà plus de 43 000 entreprises et plus de 900 d'entre elles ont consulté la banque. Elle permet non seulement aux entreprises de se mesurer mais aussi de disposer de renseignements précieux sur l'ensemble des entreprises du Royaume-Uni. Les entreprises y accèdent via plus de 400 conseillers. Ceux-ci sélectionnent un groupe de comparaison pour chaque entreprise selon divers paramètres (région, secteur de l'industrie, etc.). Il est prévu qu'une composante internationale sera ajoutée de façon à

être en mesure de comparer les entreprises du Royaume-Uni à leurs concurrents étrangers. <http://www.dti.gov.uk/>

↳ Environnement

Energy Efficiency Best Practice programme : le programme vise à démontrer aux entreprises de quelle façon la réduction de la consommation d'énergie peut être atteinte tout en maintenant ou en améliorant la qualité de la production. Cette mission se réalise de trois façons : 1) par des publications, des séminaires et des groupes de travail démontrant des méthodes pour diminuer la consommation d'énergie; 2) par une ligne téléphonique d'aide aux PME afin de leur offrir des conseils; 3) une aide financière limitée pour la R-D portant sur l'économie d'énergie.

New Cleaner Coal Technology Program : le gouvernement fournit, via le *New Cleaner Coal Technology Program*, une aide financière à des projets menés en partenariat par les universités et l'industrie. Le programme vise le développement d'une industrie du charbon plus propre.

↳ Exportation

Export Awards for Smaller Businesses : les prix sont décernés à des entreprises de moins de 250 employés et qui démontrent une augmentation de leur chiffre d'affaires au niveau international au cours des trois dernières années. En plus de recevoir un prix et de bénéficier de la publicité qui l'entoure, les gagnants peuvent utiliser le logo du *Export Awards for Smaller Businesses*.

↳ Formation

Teaching Company Scheme (TCS) : ce programme permet à une entreprise qui manque de ressources de faire appel à un étudiant pour compléter ses effectifs. L'entreprise fait d'abord appel à un consultant de TCS qui identifiera pour elle un collaborateur universitaire. Un étudiant associé sera ensuite affecté à l'entreprise. Le gouvernement offre une subvention dont la plus grande part est accordée au salaire de l'associé ainsi qu'au superviseur universitaire. Depuis son entrée en fonction en 1975, le programme a aidé environ 2000 entreprises.

↳ Services

Business Link : les Business Link constituent un réseau de services locaux aux entreprises. Les services sont variés : formation, conseils, plans de développement et stratégies, informations et dons. Ils deviendront le principal point de distribution de l'aide aux PME du gouvernement. Les *Business Links* ciblent davantage les PME à forte croissance. Les partenaires nationaux sont les suivants : *British Chambers of Commerce, Department of Trade and Industry, Local Authority Associations, National Federation of Enterprise Agencies, TEC National Council*

BIBLIOGRAPHIE

Business Link : <http://www.businesslink.co.uk/>

Export Awards for Smaller Businesses : <http://www.saur.co.uk>

Inside UK Entreprise (IUKE) : <http://www.iuke.co.uk/dti/default.htm>

Link : <http://www.dti.gov.uk/ost/link/>

New Cleaner Coal Technology Program :
<http://www.dti.gov.uk/ent/coal/html/program.html>

SMART : <http://www.dti.gov.uk/support/smart.htm>

TEC : <http://www.tec.co.uk/>

Trade UK : <http://www.tradeuk.com/index.html>

SUISSE

La Confédération

▫ Partenariats d'entreprises

Bourse PME : la Bourse PME offre une plate-forme de coopération dans le domaine de la sous-traitance, du financement ou autre. Des catégories sont établies selon les compétences des offreurs et des demandeurs. Disponible uniquement en allemand.

NEFU : réseau de femmes entrepreneurs (le réseau n'est accessible qu'en allemand).

▫ Exportation

Swiss Export Information Network : permet d'accéder à un ensemble d'informations sur les marchés extérieurs tels que formalités douanières, réglementations, informations sur les pays, etc.

▫ Financement

Cautionnement des arts et métiers : la Confédération prend à sa charge une partie (50 à 90%) des pertes encourues par les coopératives de cautionnement pour les garanties qu'elles offrent aux PME.

↳ Un exemple régional : le canton de Vaud

Genilem : l'association Genilem offre différents services de consultation, de formation et des séminaires aux entreprises. Ceux-ci sont habituellement gratuits. L'association est supportée par différents partenaires et parrains locaux.

Aide dans le domaine technique : le canton de Vaud offre aux PME de moins de 60 personnes une consultation afin d'identifier les ressources, parmi les écoles vaudoises, qui seraient en mesure de venir en aide aux entreprises ayant des problèmes techniques ou technologiques.

BIBLIOGRAPHIE

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE. *Rapport « Financement des PME » à l'attention de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national*, 11 janvier 1999, 31 p. http://www.pmeinfo.ch/Berichte/f_berwak.pdf

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE. *La collaboration des petites et moyennes entreprises avec les banques. Résultat d'une enquête auprès des PME pendant l'été 1998*, 22 octobre 1998, 69 p. http://www.pmeinfo.ch/Berichte/f_kmuberichtprognos.pdf

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE. *La politique de la Confédération en faveur des PME*. Département fédéral du développement économique et de l'emploi. http://www.pmeinfo.ch/f_af.html

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE. *La Task Force PME*. Département fédéral du développement économique et de l'emploi. http://www.pmeinfo.ch/f_taskforce.html

OCDE (1998). *Les aides publiques à l'industrie au grand jour*, Paris, OCDE, p. 165-170.

OCDE (1997a) *Les meilleures politiques pour les petites et moyennes entreprises*, Paris, OCDE, chapitre 3 « Financement des PME et capital-risque : le cas de la Suisse », 195 p.

UNION EUROPEENNE⁸

Les programmes d'aide

↳ Compétitivité

L'amélioration de la compétitivité des PME : cette initiative a pour objet d'aider les PME à s'adapter au marché unique et à acquérir une compétitivité sur le plan international (innovation, ingénierie financière, coopération interentreprise, qualité et certificat).

⁸ Pour une description des institutions et des programmes de l'Union européenne, voir notamment : AUGER, Jacques et Benoit-Jean Bernard (1997) et BÉRUBÉ, Pierre (1999).

o Coopération

INTERREG II : un premier volet du programme vise à aider les zones frontalières intérieures et extérieures de l'Union à surmonter les problèmes découlant de leur isolement relatif. Un deuxième volet contribue à relayer des parties de réseaux transeuropéens de distribution de l'énergie. Un troisième volet concernant l'aménagement du territoire vise la coopération transnationale sur de grands espaces et la lutte contre les inondations et la sécheresse.

Le développement rural (LEADER II) : l'initiative soutient des projets de développement rural conçus et gérés par les partenaires locaux publics et privés. Ils établissent en commun des stratégies de développement et forment des groupes d'actions locales (GAL). Leader II est applicable essentiellement dans les zones rurales des régions éligibles.

L'intégration des zones ultrapériphériques (REGIS II) : l'initiative vise à soutenir une meilleure intégration des régions ultrapériphériques dans l'Union. Il s'agit des départements français de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, des Açores et de Madère (Portugal) et des îles Canaries (Espagne). L'initiative prévoit des mesures spécifiques pour ces régions, mais elle intègre aussi des mesures telles que la diversification des activités économiques, la consolidation avec le reste de l'Union et la coopération entre régions ultra périphériques.

o Environnement

Ligne de l'instrument financier pour l'environnement (LIFE) : créé en 1992, le programme Life offre un support financier aux PME qui développent des projets pilotes liés à l'environnement. Le budget annuel est d'environ 66 millions d'Écus. 20 % de cette somme est consacrée à la protection de l'environnement et 5 % à des projets en dehors de la communauté européenne.

Energy, Environment and Sustainable Development : le programme est divisé en deux sous-programmes : *l'Environment and Sustainable Development* et *l'Energy Program*. Le budget du premier est de 1083 millions d'euro et le second de 1042 millions d'euro pour la période 1998-2002. Le savoir ainsi que les technologies développés par ces programmes devraient favoriser la réconciliation entre le développement économique et le bien-être environnemental.

o Financement

Fonds européen de développement régional (FEDER) : ce fonds vise spécifiquement la réduction des écarts de développement socio-économique entre régions de l'Union européenne. Il cherche ainsi à promouvoir l'emploi en s'attaquant aux capacités inégales des régions à générer un développement durable. Plus particulièrement, le fonds FEDER participe au financement :

- d'investissements productifs permettant la création ou le maintien d'emplois durables;
- d'investissements en infrastructures;
- d'investissements dans le domaine de l'éducation et de la santé;
- d'actions contribuant à la recherche et au développement;
- d'opérations collectives de soutien à l'activité économique.

Fond social européen (FSE) : le Fonds social européen intervient en cofinçant, dans le cadre de programmes établis avec les États membres et les autorités locales, des programmes de formation professionnelle et d'adaptation aux mutations industrielles ainsi que des actions en faveur de l'emploi.

Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) : le Fonds FEOGA vise la réorganisation des structures agricoles et sylvicoles, y compris celles de la commercialisation et de la transformation des produits; la compensation des effets des handicaps naturels sur l'agriculture; le développement d'activités complémentaires pour les agriculteurs; le développement du tissu social des zones rurales et la conservation des ressources naturelles.

L'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) : les subventions accordées visent à soutenir la restructuration de ce secteur économique dans le cadre de programmes établis avec les États membres. Il concerne la modernisation et le renouvellement de la flotte de pêche, la commercialisation, la transformation et l'aquaculture.

Fonds de cohésion : ce nouvel instrument d'aide et de solidarité, créé par le Traité de Maastricht, est destiné à contribuer au renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Union. Il prévoit aider les pays dans l'application de la discipline budgétaire requise pour satisfaire aux critères de convergence de l'Union économique et monétaire. Seuls les États dont le produit national brut est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire sont éligibles à une aide. Le Fonds fournit actuellement une aide à des projets en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal pour l'amélioration de l'environnement et le développement des infrastructures et des réseaux de transports.

▫ Partenariats

BC-NET : est un réseau de consultants qui facilite la recherche de partenaires commerciaux, techniques ou financiers pour les entreprises. Les consultants proviennent d'organisations publiques et privées incluant notamment les chambres de commerce, les associations professionnelles, les banques et les firmes de consultants. Les consultants assistent les entreprises à travers différentes étapes : la recherche d'un partenaire, la négociation et l'accord final de coopération. L'unité centrale de BC-NET est située à Bruxelles. Le réseau s'étend à six pays d'Amérique latine.

▫ Recherche-développement

IST Programme (Information Society Technologies Programme) : regroupe maintenant les trois programmes suivants : Esprit, ACTS et Telematics applications.

Le programme ESPRIT vise particulièrement les nouvelles technologies de l'information. La Communauté finance des projets de R-D. Des appels à propositions sont lancés dans le Journal officiel des communautés européennes. La plupart des projets sélectionnés exigent la participation d'entreprises et de centres de recherche provenant de deux pays. Des programmes semblables existent pour les télécommunications (ACTS) et les applications télématiques (Telematics applications).

Innovation and SME programme : ce programme est en réalité constitué de plusieurs sous-programmes tous axés sur la technologie.

L'Innovation Helpdesk offre une assistance gratuite afin d'identifier des sources d'informations, tels que publications et personnes-contact, sur les activités de recherche de la Communauté européenne.

Les *Innovation Relays Centres* (IRCs) sont des organisations indépendantes de consultation sur les affaires et la technologie. Chaque centre a été sélectionné suite à une compétition ouverte. Les professionnels qui forment un centre aident les entreprises à identifier leurs besoins technologiques, les assistent dans les négociations de transfert technologique et font la promotion des technologies émergentes.

Le service CORDIS (Community Research and Development Information Service) est également un sous-programme d'*Innovation*. Le site Internet offre une variété d'informations portant sur les activités de recherche et d'innovation en Europe.

↳ Réseaux

EUREKA : créé en 1985, Eureka est un réseau regroupant des instituts de recherche et des entreprises provenant de 25 pays européens. Les *National Project Coordinator* (NPC), localisés dans chacun des pays membres, aident les entreprises et les instituts à se trouver un partenaire pour les projets Eureka.

Les projets Eureka doivent répondre aux critères suivants :

- il doit s'agir d'un projet de haute-technologie orienté vers le marché ;
- les partenaires doivent parvenir d'au moins deux pays européens ;
- le projet doit développer un nouveau produit, service ou processus.

Les entreprises et instituts impliqués dans les projets reçoivent un appui de leur pays respectifs.

↳ Autres programmes

KONVER : aide financière à la diversification dans les zones tributaires du secteur de la défense

RICHAR II : aide financière à la reconversion des zones charbonnières

RESIDER II : aide financière à la reconversion des zones sidérurgiques

RETEX : aide financière à la diversification dans les zones dépendantes du secteur textile-habillement

EURO-INFO-CENTRES (EIC) : Description générale : les Euro-info-centres constituent des guichets d'accès à l'information destinés aux entreprises. Les centres sont présents au sein de 35 pays. Les services offerts s'articulent autour de trois axes majeurs :

1^{er} : La diffusion de l'information

- diffusion ciblée de l'information sur les programmes européens à la demande des entreprises;
- séminaires et conférences;
- recherches sur la réglementation européenne et autres données juridiques et économiques;
- mise à disposition de l'information générale : articles, bulletins, courrier électronique, base de données, etc.

2^e : Les services d'assistance-conseil

- participation aux programmes communautaires;
- préparation des offres, aide à l'exportation et au financement, plans de marketing, etc.;
- contacts avec les institutions nationales dans les pays ciblés;
- accès aux marchés publics nationaux et européens.

3^e : L'organisation de partenariats entre PME

- manifestations *Interprise* et *Europartenariat* (autres programmes européens);
- missions internationales de coopération;
- accompagnement des PME lors de leurs recherches de partenaires dans d'autres pays.

Au nombre de 233 en 1998, les EIC sont généralement composés d'un responsable animateur (*Information Officer*), d'un documentaliste et d'un centre de documentation. Ils sont installés près d'organismes tels que les chambres de commerce et d'industrie, les agences de développement et les organisations socioprofessionnelles. Le personnel peut effectuer des stages à Bruxelles directement auprès de la Commission européenne (Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale DG XXIII).

Des entreprises participantes ont noté les avantages suivants : l'ouverture de nouveaux marchés dans un autre pays membre, la rationalisation des réseaux de distribution, la diversification des fournisseurs et la réduction des coûts de transport.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des euro-info-centres : <http://www.ceemail.com/eurosportelli.html>

Document du Secrétariat général de la Commission européenne : *Aide et prêts de l'Union européenne*, 19-10-98. <http://europa.eu.int>

CORDIS : <http://www.cordis.lu/>

Energy, Environment and Sustainable Development <http://www.cordis.lu/eesd/home.html>

ESPRIT : <http://www.cordis.lu/esprit/home.html>

EUREKA : <http://www.eureka.be/>

IST : <http://www.cordis.lu/ist/home.html>

LIFE : http://www.europa.eu.int/en/comm/dg23/guide_en/life.htm

A N N E X E 2

METHODOLOGIE ET RESULTATS STATISTIQUES DE L'ENQUETE*

* Source : *Enquête sur le rôle de l'État dans le développement économique*.
Observatoire de Développement économique Canada, décembre 2000, 19 pages.

1. Méthodologie : sélection des experts et taux de réponse

En vue d'obtenir des perceptions variées, l'échantillon comportait à la fois des praticiens (126) et des théoriciens (82), pour un total de 208 experts. Ces derniers ont été choisis suivant la méthode dite de « l'échantillonnage par choix raisonné » consistant à identifier des répondants qui, selon le jugement des chercheurs, ont une connaissance ou une expérience dans le domaine concerné par l'étude. C'est ainsi que pour chacun des pays retenus, pays de structure fédérale ou décentralisée, (Allemagne, Canada, États-Unis et Royaume-Uni) et pour les deux organismes que constituent l'OCDE et l'Union européenne un premier échantillon d'experts a été constitué à partir de contacts et de personnes ressources identifiés par Développement économique Canada et l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP. Ce premier échantillon, composé d'une quarantaine de personnes, a été complété par un deuxième échantillon constitué, celui-là, à partir d'une liste d'experts praticiens travaillant principalement dans des ministères ou des services à vocation économique ou de recherche-développement dans les quatre pays et les deux organismes retenus et d'une liste d'experts universitaires travaillant dans des facultés ou des départements d'économie et d'administration publique dans les principales universités de ces pays.

Afin d'atteindre une certaine représentativité régionale, des experts, (praticiens et théoriciens), ont également été identifiés dans cinq États (*Länder*) de l'Allemagne (Bavière, Bade Wurtemberg, Brandebourg, Mecklembourg Poméranie occidentale, Basse-Saxe), dans huit provinces canadiennes (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Saskatchewan), dans neuf États américains (Floride, Illinois, Maine, Nebraska, New York, Ohio, Oregon, Pennsylvanie, Utah) ainsi que dans les régions britanniques de l'Irlande du Nord, de l'Écosse et du Pays de Galles.

Au total, 70 des experts sélectionnés ont répondu au sondage, pour un taux de réponse global de 33,6 %. Bien que les taux de réponse varient peu entre théoriciens (34,1 %), et praticiens (33,3 %), des différences apparaissent entre les pays : vient au premier rang l'Union Européenne (50,0 %), suivie de l'Allemagne (45,2 %), du Canada (42,9 %), du Royaume-Uni (26,7 %), des États-Unis (22,6 %) et de l'OCDE (15,8 %).

2. LES RESULTATS

Bloc 1 : Le rôle de l'État dans le développement économique

Question 1. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *La mondialisation et la globalisation des marchés, de la finance et de l'information ont un impact grandissant sur les économies nationales et forcent les sociétés à redéfinir le rôle de l'État.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	39	29	1	0	0	1
%	55,7	41,4	1,4	0,0	0,0	1,4

Question 2. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Parmi les mutations décisives qui caractérisent notre monde actuel figure la transformation du rôle de l'État, rôle qui se redéfinit davantage qu'il ne diminue.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	25	38	6	0	0	1
%	35,7	54,3	8,6	0,0	0,0	1,4

Question 3. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *La dynamique de la mondialisation et de l'économie du savoir force les entreprises à intégrer dans leurs stratégies de nouveaux facteurs de compétitivité (maîtrise des nouvelles compétences et habiletés organisationnelles, capacité de formuler et d'adopter des stratégies nouvelles, etc.) dont doit tenir compte l'État dans l'élaboration de ses politiques.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	49	17	3	0	0	1
%	70,0	24,3	4,3	0,0	0,0	1,4

Question 4. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Comme observateur ou praticien, les changements actuels en matière de développement économique m'apparaissent plutôt substantiels que marginaux.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	21	35	8	0	3	3
%	30,0	50,0	11,4	0,0	4,3	4,3

Question 5. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Au cours des prochaines années, l'État aura plutôt comme rôle d'orienter et de réguler l'activité économique que celui de fournir des biens et services.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	23	29	15	1	1	1
%	32,9	41,4	21,4	1,4	1,4	1,4

Question 6. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Les gouvernements devraient faire moins de place aux outils traditionnels d'intervention comme les programmes généraux de subventions et de prêts directs aux entreprises, de même dans les cas des petites et moyennes entreprises (PME).*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	16	31	17	2	1	3
%	22,9	44,3	24,3	2,9	1,4	4,3

Question 7. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *L'État a un rôle clé à jouer dans l'anticipation et l'éclairage des tendances émergentes pour assurer aux entreprises, en particulier aux PME, les instruments efficaces et indispensables à leur développement.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	30	25	11	4	0	0
%	42,9	35,7	15,7	5,7	0,0	0,0

Question 8. Selon vous, les nouvelles exclusions territoriales (zones en déclin) engendrées par le redéploiement en cours des économies nationales sont-elles prises en compte par les politiques de développement régional dans votre pays ou dans les pays couverts par votre organisme ?

	Beaucoup	Moyennement	Peu	Pas du tout	NSP	Refus
Nombre	11	29	10	1	17	2
%	15,7	41,4	14,3	1,4	24,3	2,9

Bloc 2 : Les modes d'intervention

Question 9. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *La disponibilité des ressources financières, techniques et humaines ne garantit pas la réussite de la mise en œuvre d'un programme. Les gouvernements doivent aussi créer des conditions propices à la mise en place de mécanismes souples et variés de mobilisation des acteurs (entreprises, groupes intermédiaires, institutions, etc.).*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	44	20	4	0	1	1
%	62,9	28,6	5,7	0,0	1,4	1,4

Question 10. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Il y a une tendance de plus en plus forte des gouvernements à développer et à soutenir la capacité des groupes intermédiaires à fournir des services aux entreprises et aux entrepreneurs.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	13	41	11	1	3	1
%	18,6	58,6	15,7	1,4	4,3	1,4

Question 11. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Les gouvernements devraient contribuer, au cours des prochaines années, à faire des groupes intermédiaires des acteurs stratégiques de la nouvelle économie.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	20	32	10	2	6	0
%	28,6	45,7	14,3	2,9	8,6	0,0

Question 12. À partir d'une recension des divers programmes destinés à encourager et à soutenir le développement économique, on peut dégager neuf principaux types de mécanismes de mobilisation. *Quelle appréciation faites-vous de chacun de ces mécanismes ?*

- a) L'aide directe aux entreprises
- b) Le soutien au développement de partenariats
- c) Les réseaux (accords volontaires et peu formalisés de coopération)
- d) La démonstration et l'assistance technique
- e) L'étalonnage des performances
- f) Les pépinières technologiques, les centres d'excellence et les parcs technologiques
- g) Les mécanismes de consultation/concertation
- h) La veille économique et le transfert de connaissances
- i) La coopération entre paliers de gouvernements

	Très pertinent		Pertinent		Peu pertinent		Pas du tout pertinent		NSP		Refus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
12a	9	12,9	30	42,9	23	32,9	5	7,1	0	0,0	3	4,3
12b	20	28,6	37	52,9	10	14,3	0	0,0	1	1,4	2	2,9
12c	32	45,7	26	37,1	7	10,0	2	2,9	1	1,4	2	2,9
12d	17	24,3	40	57,1	7	10,0	1	1,4	3	4,3	2	2,9
12e	15	21,4	31	44,3	15	21,4	1	1,4	6	8,6	2	2,9
12f	20	28,6	34	48,6	10	14,3	0	0,0	1	1,4	5	7,1
12g	14	20,0	40	57,1	12	17,1	0	0,0	1	1,4	3	4,3
12h	24	34,3	37	52,9	5	7,1	1	1,4	1	1,4	2	2,9
12i	30	42,9	31	44,3	5	7,1	1	1,4	0	0,0	3	4,3

Question 13. La multiplication des partenariats retient de plus en plus l'attention. Ces partenariats constituent des accords plus ou moins formels de collaboration entre les acteurs publics et privés en matière de ressources humaines, financières, de recherche ou d'infrastructure. *Quelle importance les gouvernements accordent-ils au développement de chacun des six modes de partenariat suivants?*

- Les partenariats entre l'Université et l'industrie
- Les partenariats entre l'État et l'industrie
- Les partenariats entre les instituts de recherche et l'industrie
- Les partenariats entre l'État et les groupes intermédiaires
- Les partenariats entre niveaux de gouvernement
- Les partenariats internationaux

	Beaucoup		Moyennement		Peu		Pas du tout		NSP		Refus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
13a	33	47,1	28	40,0	7	10,0	0	0,0	2	2,9	0	0,0
13b	14	20,0	39	55,7	14	20,0	0	0,0	2	2,9	1	1,4
13c	34	48,6	23	32,9	11	15,7	0	0,0	5	7,1	1	1,4
13d	10	14,3	28	40,0	26	37,1	0	0,0	5	7,1	1	1,4
13e	12	17,1	30	42,9	21	30,0	3	4,3	4	5,7	0	0,0
13f	13	18,6	29	41,4	21	30,0	1	1,4	5	7,1	1	1,4

Question 14. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Les gouvernements devraient encourager la création de réseaux plutôt que la création de partenariats.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	4	27	17	3	13	5
%	5,9	38,2	25,0	4,4	19,1	7,4

Question 15. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Les gouvernements et autres acteurs régionaux ou locaux ont maintenant recours à une variété de plus en plus grande de cibles, d'approches et d'instruments pour favoriser le développement économique de leurs territoires.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	21	34	12	0	1	1
%	30,9	48,5	17,6	0,0	1,5	1,5

Question 16. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Les mécanismes de mobilisation (partenariats, réseaux, assistance technique, etc.) représentent des moyens d'action permettant aux gouvernements de faire participer plus activement et stratégiquement les différents acteurs économiques au développement de leur milieu.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	22	37	7	1	1	1
%	32,4	52,9	10,3	1,5	1,5	1,5

Question 17. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant : *Les exigences de l'économie fondée sur le savoir incitent les gouvernements à agir autrement sur le développement économique. Ils doivent plus qu'auparavant anticiper et analyser les enjeux et articuler une vision mobilisatrice et cohérente de tous les acteurs.*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP	Refus
Nombre	26	24	11	3	0	5
%	38,2	33,8	16,2	4,4	0,0	7,4

Question 18a. Selon vous, dans un contexte de développement économique qui repose de plus en plus sur le savoir et l'information :

a) quel(s) mode(s) d'intervention les gouvernements devraient-ils privilégier ?

Modes d'intervention	Pourcentage	Mentions
Éducation et recherche	32,0%	39
Circulation de l'information	22,1%	27
Réseaux et concertation	17,2%	21
Initiatives privées	8,2%	10
Autres	8,2%	10
Ne sais pas/Refus	5,7%	7
Déréglementation	6,6%	8
Total	100,0%	122

Question 18b. Selon vous, dans un contexte de développement économique qui repose de plus en plus sur le savoir et l'information :

b) quel(s) rôle(s) spécifique(s) les gouvernements centraux ou fédéraux devraient jouer dans la mise en œuvre des politiques de développement économique régional ?

Rôles spécifiques	Pourcentage	Mentions
Affirmation des régions	21,6%	24
Autres	15,3%	17
Concertation, coordination et communication	13,5%	15
Ne sais pas/Refus	10,8%	12
Coordination stratégique et grandes orientations du gouvernement central	9,0%	10
Désengagement de l'État	9,9%	11
Développement des infrastructures	7,2%	8
Éducation et recherche	7,2%	8
Intervention de type macroéconomique du gouvernement central	5,4%	6
Total	100	111

Question 19. *Selon vous, quelles seront les tendances les plus marquantes dans l'évolution des politiques de développement économique régional au cours des cinq prochaines années ?*

Tendances les plus marquantes	Pourcentage	Mentions
Éducation et recherche	18,1%	23
Ne sait pas/Refus	18,1%	23
Affirmation des régions	11,8%	15
Désengagement de l'État et diminution de l'assistance directe aux entreprises	11,0%	14
Autres	9,4%	12
Montée de l'engagement de l'État pour faire face à l'exclusion sociale	8,7%	11
Réseaux et concertation	7,9%	10
Intervention de type macroéconomique du gouvernement central	6,3%	8
Mondialisation	4,7%	6
Coordination stratégique et grandes orientations du gouvernement central	3,9%	5
Total	100,0%	127